

P23/E2,99

5 4 1 3

Reception de
notre lettre
21 Oct 93

Grand Trunk Railway of Canada.
General Managers Office. n.
Montreal Oct. 21st. 1893

Dear Sir:-

I am in receipt of your letter
of the 19th. inst., which shall have early
attention.

Yours truly,

L. Seargant
General manager.

Jules Beauchamp, Esq.,

Secretary-Treasurer,

Temple of St. Henri.

St Henri 21 Octobre 1893.

A Messieurs le Maire et à Messieurs les Conseillers
de la Ville d'Henri.

Messieurs,

J'ai à me plaindre de la corporation qui
par ses ~~officiers~~ a été cause d'un grave accident
corporel survenu à ma femme, mercredi, le 18 de ce
mois, à l'encoignure des rues Notre-Dame et Rose de
Lima, en cette ville.

En effet, le jour en question des employés de la
corporation travaillant au trottoir de la rue Rose
de Lima ~~ont~~ placé un obstacle dangereux à la traversée
de cette dernière rue, ont été cause d'une chute dans laquelle elle s'est
infligée des blessures & contusions ^{qui lui causent des} et autres douleurs internes
~~et interfèrent~~ dont elle
ne peut se passer complètement et dont il n'est pas possible
de prévoir maintenant toutes les conséquences.

Votre Conseil comprendra que c'est pour moi un su-
jet de plainte légitime.

Si vous ajoutez à cela le dommage fait à ses
habits, vous trouverez, bien raisonnable que j'évalue
mon dommage à ^{deux} deux cents dollars (pour le présent).

En conséquence je réclame de la part de la corporation pour me indemniser des pertes
et des dommages que je constate avoir souffert de
maintenant, et à ce qu'elle soit se charge des frais de
occasions pour ~~mes~~ les soins médicaux.

Hormis des Berthelot

St-Henri, 23 Octobre 1893.

Je, soussigné, médecin pratiquant à la ville St-Henri, certifie avoir été appelé, le 18 courant, auprès de Madame Hermias Berthelot, victime d'un accident survenu à l'encoignure des Rues Notre-Dame & Rue de Lima. Le premier examen que j'ai fait sur la personne m'a fait constater une contusion assez grave des fémurs, et une entorse au pied, et des douleurs internes presque générales, et localisées plus cependant au côté gauche.

Ayant été rappelé le lendemain, Madame Berthelot souffrait beaucoup de son bras gauche, ne pouvant le mouvoir à peine, après examen minutieux je découvris une subluxation de l'épaule, je remis les os à leur position normale. J'ai suivi de près la patiente, et présentement je ne vois que des douleurs internes qui pourraient résulter à quelque chose de mauvais plus tard. L'extérieur ne montre plus rien de grave pour l'avenir.

En foi de quoi,

J. Lejeune,
 J. O. M. Archambault,
 M.D.

[Faint vertical text, possibly bleed-through or a list of names]

N^o 5474

Lettre Houdart
Berthelet
reclamations de
dommages vis-à-vis
sa femme arrivée le
18 octobre 1893 au coin
de la rue Notre-Dame
et St-Roch Pelina

21 octobre 1893

729

P23/E2,99

5474

Province de Québec } Session de Comité général
 Ville de Montréal } du Conseil de la Ville de Montréal
 tenue à Montréal au lieu ordinaire
 des sessions de Comité. Manda le
 deux vingt-cinq octobre mil huit cent quatre
 vingt-trois conformément à la loi
 à laquelle session sont présents son
 honneur le Maire Ferdinand Dagenais
 & M.M. les Conseillers Étienne Lafleur
 C.-W. Bouché, New Guyon Bouché
 forment un quorum sous la présidence
 de Mr le Maire -

Il est ordonné et statué par résolution
 du Comité général comme suit savoir.
 Résolu et adopté à l'unanimité qu'une
 somme de vingt cinq Dollars soit
 payée à Mr L. Papineau pour dom-
 mages causés à sa propriété par le
 nouveau nivellement de la rue Bougeot
 et le secrétaire Trésorier est autorisé à
 payer le susdit montant

Résolu et adopté à l'unanimité qu'une
 exemption de taxe générale & spéciale soit
 octroyée à Mr Étienne Lafleur Membre
 de la Commission de cette Ville pour une
 période de vingt années sur les propriétés
 numéros officiels du cadastre

de la paroisse de Montréal. ~~soit avec~~
~~conditions suivantes~~

(L. Dagenais
 Assesseur)

J. Dagenais
 Maire

Considérant qu'il est dans l'intérêt
général de la ville St-Henri d'aider
~~à~~ à l'établissement de Manufactures
importantes dans les limites de notre ville
ce conseil se croit justifiable d'accorder
une exemption de taxes général et spécial
à Mr Clement Lafleur de cette ville
aux conditions suivantes savoir.

Il est proposé par Mr le conseil
par Gorgeur Sec. par Mr le conseil.

- 1^{re} Une exemption de taxes général et
spécial soit accordé à Mr Clement
Lafleur Manufacturier de cette ville
pour une période de vingt-cinq ans.
2. le dit Clement Lafleur s'engage
à employer au moins soixante hommes
et ceci pendant sept mois de vingt-
six jours de chaque année.
- 3^{ie} en cas d'insuffisance des dites batées
ou parties d'icelles il sera accordé six
mois au dit Mr Clement Lafleur
pour réparer ou reconstruire ces dites batées
et si ^{après} ~~dans~~ ce laps de temps le dit Clement
Lafleur ne foudrait pas ou si il n'emp-
loyait pas le nombre suffisant de man-
dats que plus haut mentionné cette
dite exemption deviendra nul et sans
effet et le dit Clement Lafleur

2413

P23/E2,99

Devant payer ses taxes comme si elle
occupait son propre terrain et si pour
chaque année pendant sa durée
à l'acte on en payait.

pour être au nombre de l'acte
de Meccien. Le 6 Emere

178

N^o 4 5475
Assemblée de
Comité Juiv
tenue le 22 octobre
1893

P23/E2,99

Montréal, 23 Octobre, 1893.

A Messieurs le Maire & Membres du Conseil de St-Henri.

Messieurs,

Voulant profiter de l'occasion que notre terrain a été durci par le beau temps continue que nous avons eu, pour le rouler avec avantage, nous soussignés avons l'honneur de vous demander de bien vouloir nous louer le rouleau à vapeur de la Municipalité.

Nous vous faisons cette demande avec l'entente bien formelle qu'en outre du loyer du rouleau et du salaire de son ingénieur que le tout sera à nos frais et risques.

D'après l'avis de connaisseurs, le roulage peut se faire dans l'espace de six à huit heures de temps.

Avec l'espoir que tout en étant à nos frais vous accorderez cette faveur à de vos concitoyens, nous avons l'honneur de nous inscrire avec beaucoup de respect.

Vos très-humbles Serviteurs,

G. des Trois-Maisons & Co

N^o 5476

Lettre de J. Fecteau
proposant pour le
Rouveau à Vapour
pour passer le terrain
de leur Glacière sur
St-Jean

Le 5 octobre 1893.

J.F.

P23/E2,99

3410

P23/E2,99

N^o 5479

Lettre de M^r de
Boispele au Intendant
des égouts Rue
St. Philippe au
Nord de la Rue
St. Antoine

25 ~~oct~~ 1843

1413

Montreal
Oct. 23 1843

J. Blanchamp Esq
City Treasurer
St. Henry.

Dear Sir

In reply to your
letter of 20th inst. regarding to
the opening of the gutter
street, from St. Antoine to St.
Ann Street. May to say that
owing to the absence of Mr
Mackay, a definite reply
cannot be given as to the
whole distance, but there is
no objection on the part of
the Board to the Corporation
taking possession of the
street, so far as it is now

P23/E2,99

of Jan. say for a distance of
One Hundred feet from
St. Antoine St. and putting
in the drains for that
distance, as has been done
in the case of some of the
other cross streets on the
same property.

Yours truly
John J. Mackay
for W. B. Mackay

Province de Québec } A une assemblée de comité générale
 Ville de Ste-Henri } du conseil de la Ville de Ste-Henri, tenue
 à Ste-Henri au lieu ordinaire des séances
 du dit comité, mardi; le vingt quatrième
 jour de octobre mil huit cent quatre vingt
 trois, conformément à la loi, à laquelle

M. B. M.
 Parisse

se sont présentés, sont venus le sieur
 Ferdinand Desjardins & M. M. les conseillers
 Esime Haillet, N. Jougoux, Clément Lafleur
 Louis Doré, & Pierre Rivin. Baillet formant
 un quorum sous la présidence de M. le Maire:

Il est ordonné & statué par résolution
 du comité comme suit, savoir:

Lecture est faite d'une lettre de demande
 de M. G. Desbrosses demandant à louer
 le rouleur à vapeur pour faire le terrain
 de la glacière il est résolu que le rouleur à
 vapeur soit prêt à M. Desbrosses & Co
 sans loyer, mais le tout à ses risques & périls
 ainsi que le salaire de l'ouvrier et de son
 aide qui sera à leur charge ainsi que le
 combustible nécessaire au dit rouleur.

Lecture est faite d'une lettre de M. Honoré
 Buttellet demandant des dommages au mon-
 tant de Deux cent dollars pour ~~son~~ accident
 arrivé à sa femme le 18 courant - cette
 demande est renvoyée à la Manufacture
 Occident Boy.

Lecture est faite d'une requête de M. M.
 Benjamin Jolin & Benjamin Decarie deman-
 dant de briser le niveau de la Rue Souquet
 ainsi que la tuyère & l'eau sur la dite partie
 de la dite rue - d'office ou pétitionnaire - Il est
 résolu que le Sec. Trésorier soit autorisé à payer

P23/E2,99

Les Différents montants payés qui
annoncent pour l'annéecourante les cherts
sont: Royal de l'officier \$14.49, le Star \$58.00
le Sun \$45.00 soit en tout \$117.49 -
l'excédent est versé

André Beauchamp
Secr.

J. P. Poirer
Maire

N^o 5478

Assemblée de
Comité Financier
du Conseil tenue
le 24 octobre 1893

[Signature]

P23/E2,99

St. Henri 24 Octobre 1893

A son Honneur le Maire
et M. M. les Conseillers de
la Ville de St. Henri.

Messieurs,

Nous soussignés, soumettons humblement
à votre honorable Conseil; qu'il serait urgent, et de
grande nécessité pour les requirants, que le niveau
de la Rue Bouquet, serait baissé de au moins
deux pieds. Car d'après le niveau qui nous a
été donné, nos soutassements se trouvent complètement
en terre, et nous cause des dommages siels, de plus
nous vous faisons remarquer que l'hiver dernier
les tuyaux d'approvisionnement d'eau de la Rue
Bouquet, surtout dans cette partie ont tous gelés;
et que en conséquence, ces tuyaux devront nécessaire-
ment être baissés en même temps que la Rue, nous voudrions
pas être privés de l'eau l'hiver prochain, et ces maisons,
vont être occupées d'un mois d'ici.

Espérant que justice nous sera rendue.

Et vos pétitionnaires ne
cesseront de prier.

Signé { P. G. L. L.
Benj. Décarie.

N^o 5479

Lettre conjointe de
M. M. B. Gohier &
B. Picard de biens
meublés de la rue
Boulevard

24 octobre 1893
4/13

Paul Picard

P23/E2,99

5414

P23/E2,99

0 4 1 4

No. 1 3
St. Henri de Montréal, 189

BILLET DU VENDEUR
Une Charge de
bois No. _____

Poids Total 3940
Tare 1900
Poids net 2040

J. M. MASAY,
Clerc de la Poste

No. 2 6
St. Henri de Montréal, 189

BILLET DU VENDEUR
Une Charge de
No. _____

Poids Total 4030
Tare 1920
Poids net 2110

J. M. MASAY,
Clerc de la Poste

No. 1 9
St. Henri de Montréal, 189

BILLET DU VENDEUR
Une Charge de
No. _____

Poids Total 4020
Tare 1900
Poids net 2120

J. M. MASAY,
Clerc de la Poste

No. 2
St. Henri de Montréal, 189

BILLET DU VENDEUR
Une Charge de
No. _____

Poids Total 3890
Tare 1920
Poids net 1970

J. M. MASAY,
Clerc de la Poste.

No. 2 4
St. Henri de Montréal, 189

BILLET DU VENDEUR
Une Charge de
No. _____

Poids Total 3940
Tare 1920
Poids net 2020

J. M. MASAY,
Clerc de la Poste.

No. 1 7
St. Henri de Montréal, 189

BILLET DU VENDEUR
Une Charge de
No. _____

Poids Total 4010
Tare 1900
Poids net 2110

J. M. MASAY,
Clerc de la Poste.

No. 2 10
St. Henri de Montréal, 189

BILLET DU VENDEUR
Une Charge de
No. _____

Poids Total 4090
Tare 1920
Poids net 2170

J. M. MASAY,
Clerc de la Poste.

No. 1
St. Henri de Montréal, 189

BILLET DU VENDEUR
Une Charge de
Bureau No. _____

Poids Total 3900
Tare 1900
Poids net 2000

J. M. MASAY,
Clerc de la Poste.

No. 2 5
St. Henri de Montréal, 189

BILLET DU VENDEUR
Une Charge de
No. _____

Poids Total 3890
Tare 1900
Poids net 1990

J. M. MASAY,
Clerc de la Poste.

No. 2 8
St. Henri de Montréal, 189

BILLET DU VENDEUR
Une Charge de
No. _____

Poids Total 4000
Tare 1920
Poids net 2080

J. M. MASAY,
Clerc de la Poste.

No. _____ 11
St. Henri de Montréal, 189

BILLET DU VENDEUR
Une Charge de
No. _____

Poids Total 4120
Tare 1900
Poids net 2220

J. M. MASAY,
Clerc de la Poste.

P23/E2,99

5 4 1 4

Théophile Picurvenne charbon St. de Ville

N ^o 1 - 2000	}	10 tonnes (grosses) 22400
" 2 - 1970		livre 24 octobre 1895 - 22790
" 3 - 2040		
" 4 - 2020		Expenses 390 lbs
" 5 - 1990		
" 6 - 2110		
" 7 - 2110		
" 8 - 2120		
" 9 - 2120		
" 10 - 2170		
" 11 - 2140		
<u>Total 22790 lbs</u>		

P23/E2,99

5 4 8 0

BILLET DU VENDEUR

No. 2
St. Henri de Montréal, 189

Une Charge de

No. _____

Poids Total 3890
Tare 1920
Poids net 1970

J. M. MASAY,
Clerc de la Peste.

No. 1
St. Henri de Montréal, 189

Une Charge de

No. Bureau

Poids Total 3900
Tare 1900
Poids net 2000

J. M. MASAY,
Clerc de la peste.

BILLET DU VENDEUR

No. 1 3
St. Henri de Montréal, 189

Une Charge de

No. corp

Poids Total 3940
Tare 1900
Poids net 2040

J. M. MASAY,
Clerc de la Peste

BILLET DU VENDEUR

No. 2 4
St. Henri de Montréal, 189

Une Charge de

No. _____

Poids Total 3940
Tare 1920
Poids net 2020

J. M. MASAY,
Clerc de la Peste.

BILLET DU VENDEUR

No. 2 5
St. Henri de Montréal, 189

Une Charge de

No. _____

Poids Total 3890
Tare 1900
Poids net 1990

J. M. MASAY,
Clerc de la peste.

BILLET DU VENDEUR

No. 2 6
St. Henri de Montréal, 189

Une Charge de

No. _____

Poids Total 4030
Tare 1920
Poids net 2110

J. M. MASAY,
Clerc de la Peste

BILLET DU VENDEUR

No. 1 7
St. Henri de Montréal, 189

Une Charge de

No. _____

Poids Total 4010
Tare 1900
Poids net 2110

J. M. MASAY,
Clerc de la Peste.

BILLET DU VENDEUR

No. 2 8
St. Henri de Montréal, 189

Une Charge de

No. _____

Poids Total 4000
Tare 1920
Poids net 2120

J. M. MASAY,
Clerc de la peste.

BILLET DU VENDEUR

No. 1 9
St. Henri de Montréal, 189

Une Charge de

No. _____

Poids Total 4020
Tare 1900
Poids net 2120

J. M. MASAY,
Clerc de la Peste

BILLET DU VENDEUR

No. 2 10
St. Henri de Montréal, 189

Une Charge de

No. _____

Poids Total 4090
Tare 1920
Poids net 2170

J. M. MASAY,
Clerc de la Peste.

BILLET DU VENDEUR

No. _____ 11
St. Henri de Montréal, 189

Une Charge de

No. _____

Poids Total 4120
Tare 1900
Poids net 2140

J. M. MASAY,
Clerc de la p

P23/E2,99

Théophile Pierron Charbon St. de Ville

N ^o 1 - 2000	}	10 tonnes (grosses) 22400
" 2 - 1970		livres 24 octobre 1895 - 22790
" 3 - 2040		Excédent <u>390 lbs</u>
" 4 - 2020		
" 5 - 1990		
" 6 - 2110		
" 7 - 2110		
" 8 - 2120		
" 9 - 2120		
" 10 - 2170		
" 11 - 2140		
<u>Total 22790 lbs</u>		

P23/E2,99

0 7 8 0

No 5480

Reçu de
pesanteur de char
pour l'impôt à l'Hotel
de ville le 24 Oct
1893

P23/E2,99

N^o 5481

Lettre de Joseph
Lavoie demandant
dans un délai
pour son paiement
qu'il doit à la
Ville & mairie
levée de son
Hypothèque

27 oct. 1893

JL

5 4 8 1

St-Henri 27 Oct. 1893 -
à M. le Maire &
M. M. les Conseillers
de la Ville de St-Henri

Messieurs,

J. avais été dési-
reux de rencontrer au mois
de décembre (le 3) prochain mon
paiement de \$4000- que
je vous dois pour cette partie
du N^o officiel 1569 que j'ai
acquis de vous et ce paiement
étant la balance due pour le
dit terrain, ne pouvant retirer
mon argent qui m'est dû
sans faire de la misère à ceux
qui me le doivent, je serais
désireux et vous demande
de vouloir bien m'accorder
encore un délai, de trois
ans à raison de six pour cent
par an d'intérêt mais avec
faculté de rembourser le
tout ou partie en aucun
temps avant l'expiration
desdits trois années.

De plus

P23/E2,99

De plus je désirerais que
vous me donniez moi
levée de l'Hypothèque sur
mon terrain situé coin
Nord-Ouest de la rue St-Philippe
et de la transporter sur l'autre
côté, coin Nord-Est de la
dite rue St-Philippe & St-
Jacques, et je considère
que votre hypothèque
est aussi sûre là, que
là où elle se trouve présentement.
Si je vous demande ceci, M. M.
est que si je vendais une
certaine partie de mon
terrain à mon voisin
M. Louis Ricard qui n'est
qu'un seul N^o officier
du cadastre et que je ne
pourrais pas que M. Louis
Ricard fut troublé sous
aucun rapport et que je
dois lui donner un titre
clair.

Je faisant vous oblige
beaucoup
V^otre tout dévoué
J. S. Lussier

5 4 8 2

P23/E2,99

defendant in the case, you will, of course, understand the necessity of settling the case as soon as possible at P. Q. *Cable address: Montgibb*

Mr. Berthelet's prompt settlement will render so of course a course unnecessary unless we receive a reply by morning, we will immediately issue writ.

MCGIBBON & DAVIDSON,
ADVOCATES.
R. D. MCGIBBON Q.C.
PEERS DAVIDSON
TELEPHONE NO 2807.

*New York Life Building
Montreal*

Me

Oct 28th, 93 189...

Jules Beauchamp Esq.
Secretary Treasurer Town of
St Henry P.Q.

Dear sir, Berthelet v Town of St Henri

This claim has been handed to us for report by the Mamif'rs Insurance Company, and will be glad to see if you would send to our office without delay the men who were working on the sidewalk which caused Mrs Berthelet's injuries. We will be glad also if you will inform us whether \$200.00 is the full amount claimed by Mr Berthelet, and if not, what it is.

Yours truly,

W. C. Gibson Davidson

No 5488

McKibbin &
Davidson
lettre Re cause
Duthelet
28 Dec 93

[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]

P23/E2,99

5488

Ville de St. Henri.

M. H. Dagenais Maire, et M. M. G. Lefevre,
 Lefevre, G. M. Barrière, Louis Dore, N. Jugeon
 Emile Hille, A. Riel, G. J. Arquin
 & Arnie Baillif

Tous Conseillers Municipaux

Messieurs,

Avis spécial vous est donné par le soussigné.
 Jules Beauchamp, Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de
 la Ville de St. Henri qu'une SESSION SPECIALE du Conseil de cette
 Ville est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au lieu
 ordinaire des Sessions du Conseil, Lundi, le trentième
 jour du mois de octobre mil huit cent quatre-vingt-treize
 à huit heures de l'après-midi, et qu'il y sera pris en considération
 les sujets suivants, savoir :

1^o. Amendement à la charte de
 la Ville de St. Henri

2^o. Question de l'Expropriation du
 terrain Estote Robertson pour
 l'ouverture de la Rue Bourget de
 St. Antoine à la rue de la cause

3^o. Rapports de comité

4^o. Question d'extension de temps de paiement
 de \$1000 - de nos Lemain &c -

Donné à St. Henri, sous mon seing, ce vingt huitième
 jour de octobre 1895

Jules Beauchamp
 Secrétaire-Trésorier

Je soussigné Adrien Gratton
 Constable Spécial de la Ville de
 St Henri certifié par les présentes
 et fait rapport sous mon serment
 d'office que le Vingt huitième jour
 d'Octobre courant entre midi et deux
 heures de l'après midi j'ai signifié
 a M^{rs} Le Grain et a G. M^r les
 conseillers mentionnés dans le
 présent avis a chacun d'eux un
 double d'icelui d'autre parts en
 parlant et en laissant le double
 de chacun d'eux a une personne
 raisonnable de leur famille a leur
 domicile respectif en la Ville de
 St Henri

En foi de quoi j'en dressé et donné
 le présent rapport pour servir et
 valoir en que de droit

St Henri 28 Octobre 1893
 A Gratton
 Constable Spécial

N^o 5483
 Bureau de avis
 Spécial sur
 Conseil tenue
 le 30 Octobre 1893
 473

P23/E2,99

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE ST HENRI

Je soussigné Jules Papineau, constable spécial de la ville de St Henri et résidant dans la dite ville de St Henri certifie par les présentes et fais rapport sous mon serment d'office que le cinquième jour du mois de Novembre Mil huit cent quatre vingt treize j'ai affiché une copie dûment certifiée dans les langues française et anglaise de l'avis public du dépôt du rôle d'Evaluation pour l'année 1893 a la porte de l'Eglise catholique apostolique et romaine de St Henri sise et située dans la dite ville de St Henri sur la rue Ste Elizabeth vis-a-vis le No 45. Et je certifie de plus avoir lu le dit avis public dans les langues française et anglaise a haute et intelligible voix, a l'issue du service divin du matin, dimanche le 5 courant.

En foi de quoi j'ai dressé et donné le présent rapport pour servir et valoir ce que de droit.

St Henri ce 6 Nov. 1893

Jules Papineau

Cens. Spécial

BUREAU DU CONSEIL
HOTEL DE VILLE
3 PLACE ST HENRI

~~Jules Bouchamp~~

Sec-Trésorier

PROVINCE OF QUEBEC
TOWN OF ST HENRY

TO THE INHABITANTS OF THE TOWN OF ST HENRY AND TO ALL WHOM IT MAY CONCERN

PUBLIC NOTICE is hereby given that the "VALUATION ROLLE" for the Town of St Henri as revised by the Council of the town of St Henri for the year 1893 is now deposited in the office of the undersigned, for the information of all parties interested. The said Role shall remain open to the examination of all parties interested or of their representatives, during thirty days from this date.

Given at St Henri under my hand and the seal of the Corporation this thirty first of the month of Octobre One thousand eight hundred and ninety three.

Jules Bouchamp

~~Jules Bouchamp~~

Sec-Treasurer

OFFICE OF THE COUNCIL
TOWN-HALL No 3 PLACE
ST HENRI

P23/E2,99

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE ST HENRI

AUX HABITANTS DE LA VILLE DE ST HENRI ET A TOUS CEUX QU'IL
IL APPARTIENDRA

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que le ROLE D'EVALUATION
pour la ville de St Henri, tel que révisé par le Conseil de la
ville de St Henri pour l'année 1893 est déposé au bureau du
Conseil de la ville de St Henri pour l'information des inter-
ressés. Le dit Role restera ouvert a l'examen des intéressés
ou de leurs représentants durant trente jours a dater de ce
jour.

trente premiers
J.B.

Donné a St Henri sous mon seing et le sceau de la corpe-
ration ce seizieme jour d'octobre mil huit cent quatre vingt
treize.

(un an en)
Jules Bouchard

BUREAU DU CONSEIL
HOTEL DE VILLE
3 PLACE ST HENRI

~~Jules Bouchard~~

Sec-Trésorier



PROVINCE OF QUEBEC
TOWN OF ST HENRY

TO THE INHABITANTS OF THE TOWN OF ST HENRY AND TO ALL
WHOM IT MAY CONCERN

PUBLIC NOTICE is hereby given that the "VALUATION ROL2 for
the Town of St Henri as revised by the Council of the town
of St Henry for the year 1893 is now deposited in the office
of the undersigned, for the information of all parties interes-
ted. The said Role shall remain open to the examination of all
parties interested or of their representatives, during thirty
days from this date.

Given at St Henri under my hand and the seal of the
Corperation this thirty first of the month of Octebre One thou-
sand eight hundred and ninety three.

Jules Bouchard

OFFICE OF THE COUNCIL
TOWN-HALL No 3 PLACE
ST HENRI

~~Jules Bouchard~~

Sec-Treasurer



P23/E2,99

5 4 8 7

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE ST HENRI

Isoussigné L.N. Senécal Constable spécial de la Ville de St Henri et résidant en la dite Ville de St Henri; certifie par les présentes et fais rapport sous mon serment d'office que le *trante uniein* *mil et deoteis* mil huit cent quatre vingt treize j'ai affiché deux vraies copies dûment certifiées de l'avis public *des dépot des* *rols d'évaluation pour l'année 1893* ci-annexe dans les langues Française et Anglaise comme suit savoir: - Une vraie copie dûment certifiée dans les langues Française et Anglaise à la porte de l'Eglise Catholique Apostolique et Romaine de St Henri sise et située en la Ville de St Henri coin des rues St Jacques et St Pierre et une autre copie dûment certifiée dans les langues Française et Anglaise à la porte de l'Hotel-de-Ville de St Henri sise et située en la Ville de St Henri coin des rues Notre-Dame et St Jacques étant les places ordinaires des affiches Et je certifie de plus avoir lu les dits avis public en langue Française et Anglaise à haute et intelligible voix à la porte de l'Eglise Catholique Apostolique et Romaine de St Henri à l'issue du service Divin du matin le Dimanche le *carême* *jour de Novembre* étant le Dimanche que j'ai lu les dits avis public et qui suivait immédiatement le jour ou les dits avis public ont été rendus publics

En foi de quoi j'ai dressé et donné le présent rapport pour servir et valoir ce que de droit.

St Henri ce *9* *Novembre* *1893*
L. Senécal
 Constable Spécial

days from this date.

Given at St Henri under my hand and the seal of the Corporation this thirty first of the month of Octobre One thousand eight hundred and ninety three.

Jules Bouchard
 Jules Bouchard
 Sec-Treasurer

OFFICE OF THE COUNCIL
TOWN-HALL No 3 PLACE
ST HENRI



P23/E2,99

3 4 0 4

ST HENRI
TOWN-HALL No 3 PLACE
OFFICE OF THE COUNCIL

Sec-Treasurer

Julien Bernier

and eight hundred and ninety three.

Corporation this thirty first of the month of October One thou-

Given at St Henri under my hand and the seal of the

Mayor from this date.

No 5284
Avis et retour de
Role d'evaluation le
31 Octobre 1893

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

[Faint, illegible handwritten text]

P23/E2,99

N^o

1893

Commutation
de taux de frage
par
Les Syndics des Che-
mins à Barrières de
Montréal
en faveur de
La Ville de St. Henri

L'an mil huit cent
quatre-vingt-treize le
jour du mois de

Devant M^{re} Onésime
Marin, notaire public soussi-
gné pour la Province de Québec
en Canada, résidant et pra-
tiquant en la Cité et le dis-
trict de Montréal, dans la
dite province

Ont comparu:

Les Syndics ou Commis-
saires des Chemins à Barrières
de Montréal ayant leur principal
bureau d'affaires en la dite cité de
Montréal, corps politique et incor-
poré par une ordonnance passé
dans la troisième année du règne
de sa Majesté - chap. 31 intitulée -
"Ordonnance pour pourvoir à l'i-
mélioration des Chemins dans le
voisinage de la Cité de Montréal
et y conduisant" et ses amendements,
les dits Syndics agissant aux pré-
sentes par Richard White, Ecuyer
leur président et par Simon -
Mandow Genier, leur secrétaire,
tous deux résidant en la dite cité
de Montréal et dument autorisés
pour l'effet des présentes par une
résolution du bureau des ~~directeurs~~ dits
Syndics, adoptée à leur assemblée
tenue

tenue le
dont copie restera annexée à la minute
des présentes signée par le notaire sous
signature ~~me~~ me ~~notaire~~ notaire

parties aux présentes de première part,
Et "La Ville de St. Henri
de Montreal" corps politique et
incorporé, ayant sa principale place
d'affaires à l'Hotel de Ville dans la
dite Ville de St. Henri ici représen-
tée et agissant par

tous deux de la dite "Ville de St. Henri"
dûment autorisés à l'effet des pré-
sentes par une résolution adoptée
à une assemblée du Conseil de la
dite Ville tenue le

Je déclare au no-
taire soussigné

et dont copie restera an-
nexée à la minute des présentes après
avoir été signée par le notaire sous
signature ~~me~~ me ~~notaire~~ notaire

parties aux présentes de deuxième part
Lesquelles parties aux présen-
tes de part et d'autre ont fait entre-
elles les marchés et conventions sui-
vant savoir:

Pour la considération et
aux conditions ci-après exprimées
Les dits Syndics des Chemins à Paris
accordent à toutes les personnes rési-
dant dans les limites de la dite Ville
de

de St. Henri le droit, pour se rendre en la dite cité de Montréal ou pour communiquer d'un lieu à un autre dans les limites de la dite Ville, de passer et repasser quand bon leur semblera, sans payer aucun taxa de friage qu'il fait barrière ou non dans et sur cette partie des Chemins des dits Syndics appelée "Chemin de Lachine en haut" (Upper Lachine Road) située dans les limites de la dite Ville de St. Henri où elle porte le nom de rue Notre-Dame; la dite partie de chemin, ayant une longueur de
 par une largeur irrégulière et s'étendant des limites sud-ouest de la Cité de St^e Eulgiande jusqu'à

Il est bien entendu et compris que les dites personnes résidant dans les limites de la municipalité de la dite Ville de St. Henri, pourront se rendre dans la dite Cité de Montréal non-seulement par la dite rue Notre-Dame, mais encore par toute autre route, rue ou chemin qui plus tard pourrait partir des limites de la dite Cité et joindre le dit chemin, pourvu que ce soit dans les limites ci-dessus indiquées; mais les personnes jouissant du privilège présentement accordé

accordé n'ayant pas le droit en vertu des présentes de passer aucune barrière sur aucun des chemins qui sont sous le contrôle des dits Syndics au delà des limites ci-dessus fixées sans payer le taux de frage exigé de toute personne voyageant sur les dits chemins, les dits parties déclarant que leur intention en faisant la présente convention est que les personnes résidant dans les limites de la dite Ville de St. Henri, aient le droit, sans payer de taux de frage, de communiquer en aucun lieu dans les limites ~~de~~ ci-dessus fixées et de se rendre en la dite cité de Montréal par aucune route, rue ou chemin que ce soit, pourvu que telle route, rue ou chemin débouche et soit ouverte dans les limites ci-dessus mentionnées et conduise directement en la dite cité.

La dite "Ville de St. Henri" et toute personne résidant dans les limites sous son contrôle, pour jouir du présent privilège ne devra se servir sur ~~la~~ dits parties de chemins que des voitures au pair d'hui en usage dans cette localité, et personne n'aura le droit de réclamer le dit privilège pour aucune voiture publique, diligence, ligne d'Omnibus &c., qu'en ^{cas} ~~en~~ cas ^{de} devoir.

devoir établir entre la cité de Montréal et la dite Ville de St. Henri; Exception est cependant faite en faveur de toute ligne de char électrique qui pourrait être établie dans la dite municipalité.

Il est aussi convenu entre les parties que la dite "Ville de St. Henri" devra fournir aux dits Syndics aussitôt qu'ils l'en requerront, une liste correcte et certifiée, contenant les noms de toutes les personnes résidant dans les limites sous son contrôle et qui en vertu des présentes auront le droit de réclamer le privilège présentement accordé.

La dite "Ville de St. Henri" s'engage de plus à entretenir pendant la dite partie de chemins en bon ordre en toute saison de l'année pendant toute la durée du présent marché, et ce à la satisfaction des dits Syndics et aux lieux et places de ces derniers de remplir et exécuter toutes les charges contractées par les dits Syndics au sujet des dits chemins, et en général de remplir et exécuter toutes les charges et obligations qui sont imposées aux dits Syndics par les actes et ordonnances plus haut cités et ceux qui les amendent, concernant l'entretien des dits chemins, de manière que les dits Syndics n'en soient jamais troublés.

troublés ni inquiétés; la dite "Ville de St. Henri" promettant indemniser les dits Syndics de toutes sommes d'argent que ces derniers pourraient avoir à payer par le fait du mauvais état de la dite partie de chemins.

La présente convention est faite pour et moyennant ~~les frais ou somme de~~ une somme annuelle de cinq cents francs ~~par mille du dit chemin faisant une somme de~~

~~par année~~ que la dite Ville de St. Henri s'engage de payer aux dits Syndics à l'avance le premier de Novembre chaque année tant que la présente convention subsistera ~~avec~~ entre les parties.

Les présentes conventions sont faites pour dix années à compter du premier de Novembre, courant (1893)

La dite Ville de St. Henri fera le coût des présentes et d'une copie d'icelles pour les dits Syndics.

Donné acte: Fait et passé en la dite cité de Montreal le jour, mois et an en premier lieu écrits sous le numéro dix-sept mille

du notaire des actes du dit M^{rs} O. Mann - notaire soussigné. Et après lecture faite aux parties elles ont signé

les

P23/E2,99

les présentes en présence du dit no-
taire qui a aussi signé.

No 54840

Computation
de chemin de péage
Montréal à Saint-Roch
Print. 1893

1 Nov 1893

P23/E2,99

54840

P23/E2,99

Ville St. Henri Nov 2/93

A son Honneur M Lemaire
A Mess. les Conseillers de la Ville St. Henri

Messieurs

Je propose de vous
fournir toute la pierre dont
avez de besoin aux montants
de cinq cent toises a raison de
onze dollars et demi (\$11⁵⁰) par toise
renché au lieu et place désigné
par vous et à la satisfaction
de votre Honorable Conseil.

J'ai l'honneur
de me souvenir votre très humble serv.

Pierre Gougeon
122 St. Philippe
Ville St. Henri

No 5485

Pierre Cougeon
Commission
pour pierre

2 Nov 1893

P23/E2,99

5 4 6 5

P23/E2,99

Sainte-Geneviève 3 Nov 1843

Monsieur.

Nous avons par inadvertance oublié d'inclure cette lettre avec la resolution que nous vous avons envoyée

Votre très dévoué

J. M. L.

P23/E2,99

Sainte-Cunégonde 31 Octobre 1893.

Monsieur

Je vous inclus copie d'une résolution de ce Conseil relativement à la construction d'un pont sur le canal Lachine à l'avenue Atwater. Des arrangements ont été faits avec la Cie. G.T.R. pour la pose de barrières à la traverse de son chemin; la Cité de Montréal est à macadamiser l'avenue, de la rue Ste. Catherine à la rue St. Antoine; les municipalités de St. Henri et de Sainte-Cunégonde vont incessamment la macadamiser, de la rue St. Antoine au canal Lachine; la cité de Montréal et la municipalité de Verdun sont prêtes à faire leur part pour la continuer jusqu'au chemin du bas de Lachine, de sorte qu'il ne reste plus qu'à assurer la construction à cet endroit d'un pont traversant le canal pour compléter ce grand boulevard.

Espérant Monsieur que ce projet rencontrera votre approbation, je vous prierai de bien vouloir joindre vos efforts, aux miens pour demander à votre conseil d'insister auprès du gouvernement pour la construction de ce pont

Veuillez bien me croire Monsieur
Votre très dévoué



P23/E2,99

Extrait du Livre des Délibérations du Conseil de la
Cité de Sainte-Cunégonde de Montréal
Séance du 25 Octobre 1893.

Considérant:- que dans l'intérêt du commerce et de l'industrie et pour faciliter les communications entre les municipalités situées au nord et celles situées au sud du canal, il serait opportun de continuer la rue Atwater au moyen d'un pont sur le canal jusqu'au chemin du bas de Lachine et de faire de cette avenue un grand boulevard qui communiquera avec le chemin de Lachine, la rue Sherbrooke et le Parc Mont Royal, formerait la plus belle promenade de l'île de Montréal, considérant aussi que le pont de la rue Napoléon ne suffit plus aux besoins du commerce il est, Résolu:- de prier les Conseils Municipaux de Montréal, de St. Henri, de la Côte St. Antoine, de Verdun de Lachine, et de Notre-Dame de Grâce de vouloir bien se joindre à Ste. Cunégonde pour demander que le gouvernement construise un pont à la rue Atwater et que copie de cette résolution soit adressée à ces différentes municipalités

*1909
12-28*

Vraie copie
St. Ducharme
Truffier

P23/E2,99

N^o 5485A

Lettre & Résolution
de J. Guiseigneur
sur la construction

D'un pont sur le
canal Laclaire
à la rue Ste. Anne
3 Nov 1893

facilité et de l'absence de toute autre communication
au moyen d'un pont sur le canal jusqu'au chemin du parc de
ce canal. Il serait opportun de compléter la rue Ste. Anne
municiपालिका स्थानों में नवंबर से सड़क स्थलों में यह
क्षेत्रों में जो स्थिति है, को कमिश्नरियों द्वारा जो
समाप्त है:- जो नाम है, इंटरमिडियरी और एच. ए. ए.

Reçu le 25 Octobre 1893.

Cité de Saint-Jacques-de-Montreal

Extrait du Livre des Délibérations le jour II de la

P23/E2,99



5486

ST-HENRI, Municipalité
Dossiers

ST-HENRI, Station du Grand Trunk Rly.

- 1893 Projet de construction d'une station de chemin
de fer dans la municipalité de St-Henri. Croquis
de la bâtisse projetée soumis.
- 1897 Crédit de \$2,500 pour quote-part de la municipa-
lité de Saint-Henri dans la construction de ladite
station de chemin de fer. Somme additionnelle de
\$1,800 demandée subséquemment par la Cie du Grand
Tronc.

P23/E2,99

Dossiers inclus
Fiches faites:

St-Henri municipalité
Dossiers

- 5486 ✓
- 7100 ✓
- 7121^a ✓
- 7203 ✓

P23/E2,99

5 4 8 6

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

GENERAL ASSISTANT'S OFFICE

MONTREAL,

7203

St Henri, mun

Dossier

James G. 1897

Dear Sir,

I have to ask you to send me a cheque as early as possible for eighteen hundred dollars (\$1800.00) the further proportion due by the Town of St. Henri towards the cost of the new station building and unmet oblig. We want to get this matter now cleared up in order that other questions can be dealt with.

Yours truly,

W. H. ...
 General Assst.

Mr. Levesque
 Secretary & Treasurer
 Town of St. Henri
 Montreal

P23/E2,99

No 7203

Le J.R. du Re
balance des
pour construction
du Depot.

9 Juin 1897



GRAND TIRAGE AU LANCY SYSTEM

2480

P23/E2,99

5 4 8 6

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM
GENERAL ASSISTANT'S OFFICE

7121^a
St Henri Municipalité
Société.

MONTREAL, June 30th, 1897

L. N. Senecal Esq
Secretary & Treasurer
Town of St Henri(Montreal)

Dear Sir:-

I have not yet heard from you in regard to the contribution of St Henri due on account of the new station. I shall be glad to have a cheque at your earliest convenience. *2/1000*

Yours truly,

William A. H.
General Assistant

P23/E2,99

No 9133a

G. J. R. de la Re
 contribution des
 de pots neuf.

30 June 1897

P23/E2,99

7100
St-Henri
municipalité
Dossiers.

12 mars 1897.

La question Clémentine est déférée à
l'aveu de la Cité pour informations —

Lecture est faite d'une lettre de Monsieur
Wainwright au G. I. B. transmettant un
état des déboursés pour la construction de la
nouvelle gare à St-Henri et de ce montant
un cheque de \$2500⁰⁰. Le Greffier reçoit
instruction de préparer un cheque et M. le
Maire et le Greffier sont autorisés à signer le
dit cheque —

La question de l'ouverture de la rue Maria
est déférée à l'aveu de la Cité pour savoir
si le Conseil est obligé de procéder sans délai
à l'ouverture de cette rue.

et la séance est levée

J. M. Senechal
Greffier & Co

Ernest Guay
Président

No 7100
Maire General
Emilie Latour
Re construction
Proprietaire.
S. J. Rivie con-
struction de la
nouvelle gare
17 Mars 1897



P23/E2,99

5480

P23/E2,99

5 4 8 6

GRAND TRUNK RAILWAY COMPANY OF CANADA

GENERAL MANAGER'S OFFICE

MONTREAL. November 6th 1893.

5486
St Henri, Mon.
Dossiers T.

Enclosure

Dear Sir:-

I have had the pleasure to receive your letter of the 3rd inst.

At our conference in June last it was explained that the arrangements which are in existence in connection with cheap or commutation tickets are the result of agreements, and that it would not be practicable to change them without conferences with other Companies which carry in competition with the Grand Trunk. After the conference, which I undertook should be had on the subject, it was found that so large an area of territory would be involved if any changes were made and that the St. Henri tickets were already on so cheap a scale, that it would not be in the interest of the Companies concerned, to make any change. I am, therefore, under the necessity of stating that the alteration desired cannot be carried into effect.

With reference to the proposed new Station at St. Henri, I enclose plans showing what can be accomplished, No 2 at a cost of \$10,000, No 3 for \$13,000. It has also been represented to me that great convenience would be experienced by the Town of St. Henri were the Company to construct a Freight Shed there, and a third plan is enclosed showing the site of such a Shed, which could be provided at a cost of \$3,500. The entire cost, there-

P23/E2,99

fore, of what I understand to be required to meet the wishes of the Town would be in the one case \$13,500, and in the other \$16,500.

As I have already explained to you the Company is not prepared at the present time to enter upon Station improvements, more especially where they are of an ornamental character, and accommodation exists already sufficient to meet the Company's requirements. At the same time if the representatives of the Town of St. Henri should be prepared to make a liberal contribution towards the outlay above mentioned, the subject shall be taken into consideration.

As regards the construction of a crossing and its opening for public use, at Atwater Avenue, I cannot do better than send you the enclosed copy of a letter which I addressed to Mr Ducharme on the 28th October last showing the present position of that matter.

I will ask you to return the enclosed plans after they have been dealt with.

Yours truly,


General Manager.

Jules Beauchamp, Esq.
Secretary Treasurer,
Corporation de la Ville de St. Henri,
St. Henri de Montreal ,

P23/E2,99

Grand Trunk Railway Company Of Canada.
General Manager's Office
Montreal, 28th October 1893.

Dear Sir:-

Your letter of the 12th. ultimo, to this Company's Chief Engineer, applying for the erection and maintenance of a gate, at Atwater Avenue, under the agreement made with the Municipalities, has been referred to me, with the suggestion that the work had better be left to the spring, owing to the lateness of the season, to perform work of the kind. I desire, however, to meet your wishes, as far as may be practicable, but, as a preliminary, have to remind you that, under the agreement of the 23rd July, 1891, (clause 3), it became incumbent upon the Corporations of Ste. Cunegonde and St. Henri to pay one fourth each of the estimated cost of gate appliances and shelters, the sum for division being \$1,000., or \$250. to each Corporation, and one half by this Company.

Yours truly,

L. J. Seargeant

General Manager.

G. N. Ducharme, Esq.
City Clerk,
Ste. Cunegonde, de Montreal

Lesieur

de la Ville de Montréal

à Monsieur

No 5486

H. Y. P. lettre et plan
de la nouvelle
banque
le 15 Mars 1892

Le 15 Mars 1892

Monsieur le Directeur,
J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le plan et la lettre
relatifs à la nouvelle banque que vous m'avez demandé de
vous en proposer une. Ce plan est divisé en deux parties,
la première concerne le bâtiment que vous m'avez indiqué
à l'angle de la rue Saint-Jacques et de la rue de la
Montreal, et la seconde concerne le bâtiment que vous
m'avez indiqué à l'angle de la rue de la Montreal et de
la rue de la Ville-Marie. Le plan est dressé sur une
échelle de 1/2000. Je vous prie d'agréer, Monsieur,
l'assurance de ma haute et respectueuse considération.

---:112:---

MONTREAL, 15 Mars 1892.

H. Y. P.

Architecte et Ingénieur en Chef

P23/E2,99

5486

P23/E2,99

5786

N^o 2

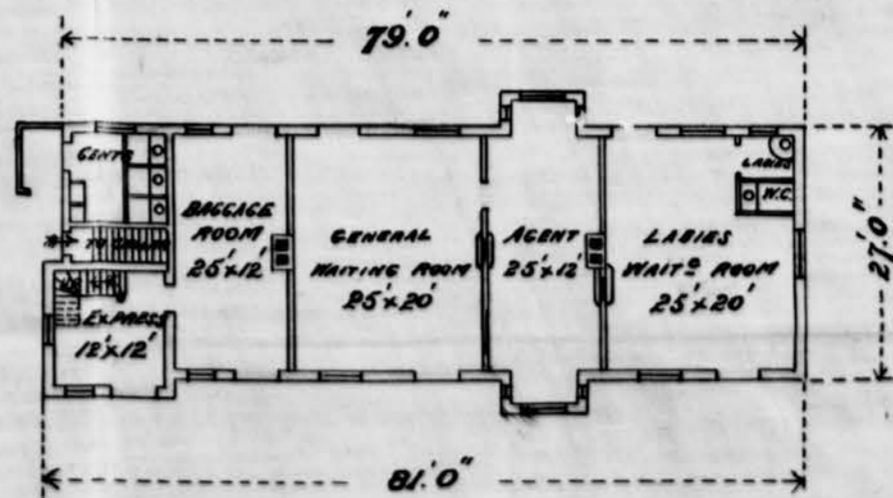


— END ELEVATION —



— ELEVATION —

— ST. HENRI —
— PROPOSED NEW STATION —
— SCALE 20 FT. = 1 INCH —



— PLAN —

P23/E2,99

5 7 8 6

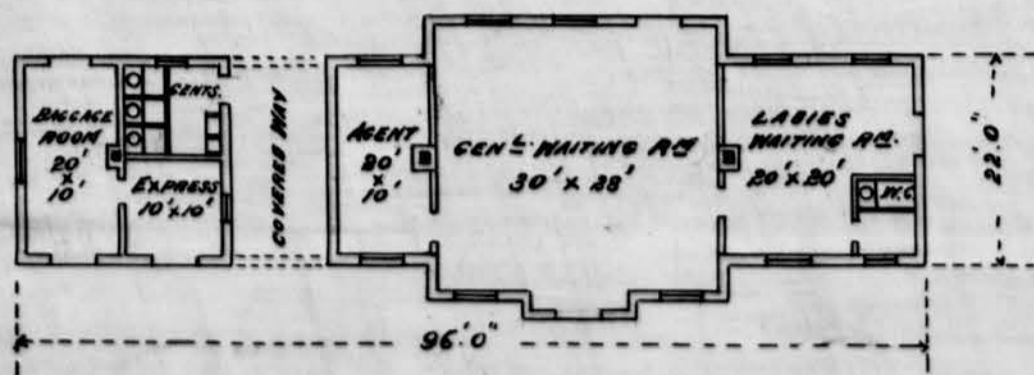
N^o 3



NORTH ELEVATION



WEST ELEVATION



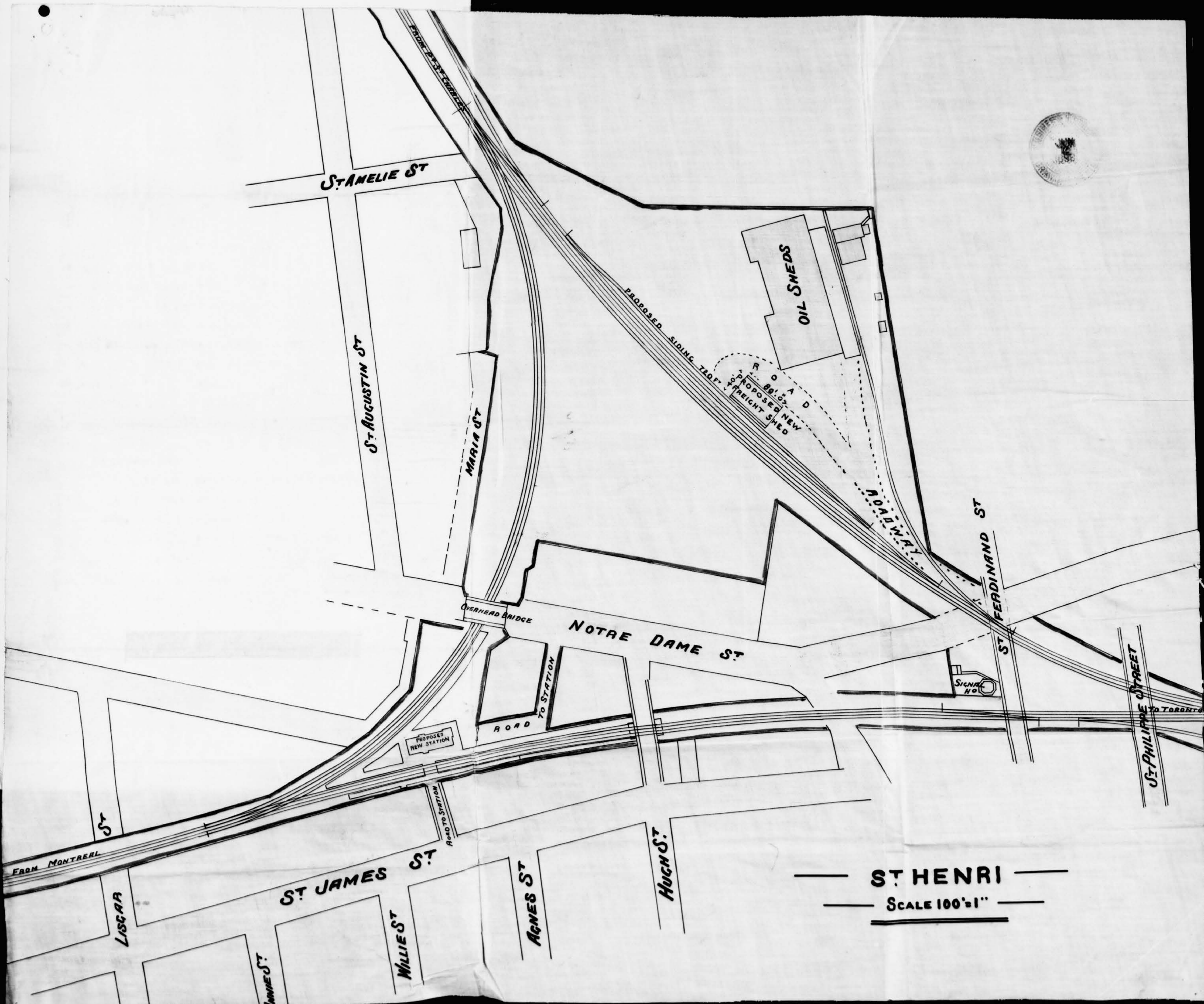
PLAN

ST. HENRI
PROPOSED NEW STATION
SCALE 20 FT. = 1 INCH

5 4 8 6

P23/E2,99

Cm 1 2 3 4 5 6



ST HENRI
 SCALE 100' = 1"

5 4 8 1

P23/E2,99

HUTCHINSON & OUGHTRED,
ADVOCATES.
M. HUTCHINSON. A. R. OUGHTRED.
BELL TELEPHONE NO. 1971.

WADDELL BUILDING, 30 ST. JOHN ST.,

Montreal, 9th November 1893. 189

Ferdinand Dagenais Esq.
Mayor,
St. Henry, Que.

Dear Sir:-

Regarding the taking away of earth on the street below the Glen bridge I thought there would be no difficulty about it, but after conferring with the Road Master, and the Chairman of the Road Committee I find that some parties would be sure to complain very much if we allowed you to take away this earth. Mr. Bulmer and others are very anxious that a gully a little farther West should be filled in, and that any surplus earth should be used for this purpose. I am therefore obliged to say that we are not able to accommodate you. In the meantime I believe our Road Master has drawn away some of the earth so as to make the road perfectly safe for passengers.

Yours truly,

M. Hutchinson

5487

P23/E2,99

No 5487
Lettre de Hutchison
& Outhred avec
de terrain de la
Ile
9 Nov 93

[Handwritten signature]

[Faint handwritten text]

[Faint handwritten text]

[Faint mirrored text from reverse side]

[Faint mirrored text from reverse side]

ARRIVEE LE 27 NOVEMBRE 1893

[Faint mirrored text from reverse side]

P23/E2,99

Montreal
Nov 11 1853.

Jules J. Bruneau Esq
Notary Public
Town of St. Henry.

Dear Sir

On behalf of the Assessors of
the ~~City~~ ^{of} Montreal they to say that
they are now prepared to sell to the
Municipality of the Town of St. Henry
such portion of the Gles' property

(located at 10th St) as may be necessary
to continue in St. Henry the road
through the Gles' recently constructed
by the Municipality of the St. Antoine

Will you kindly bring this matter
before the Council as early as convenient.
I am,

Yours respectfully
Jules J. Bruneau
Notary Public

No 5488
Lettre de Louis de la
Re terrain de la
Cler
10 Nov 93

P23/E2,99

5488

5 4 8 4

P23/E2,99

BAND
AND CIRCULAR
SAW-MILLS
ENGINES
BOILERS
BRICK MACHINERY
PLANERS
GRINDERS
GRIP PULLEYS

**WATEROUS
BRANTFORD
CANADA**

HIGH GRADE
MACHINERY

ALWAYS ADDRESS WATEROUS ENGINE WORKS CO., LTD.

C. H. WATEROUS, PRESIDENT AND GEN'L. MANAGER
J. E. WATEROUS, VICE-PRESIDENT
FRED. T. WILKES, SECY.-TREAS.

ALL AGREEMENTS ARE TAKEN SUBJECT TO THE APPROVAL OF THE COMPANY AT BRANTFORD,
AND ARE CONTINGENT UPON STRIKES, ACCIDENTS AND OTHER DELAYS UNAVOIDABLE,
OR BEYOND OUR CONTROL.

Nov. 13th. 1893.

Mr. Clement Lafleur,

117 St. Augustine St. St. Henri, Montreal, Que.

Dear Sir:-

Since your visit here we have ordered the model of the Aerial truck, which is in Winnipeg, to be sent direct to Montreal, for the benefit of the rest of your Council who did not have an opportunity of see the truck we furnished our City Fire Dept.

On ^{arrival} receipt of this our Mr. Waterous would be glad to meet your Council and show you the working of the truck, and at the same time name you our lowest price for same.

We herewith give you a list of the equipments furnished with the truck. Length over all 40ft. Height over all 7ft. Length of frame 20ft. Hub to hub 15ft. 7". Track 4ft.9". Platform spring front and half rear. Homogeneous steel axles. One 50ft. aerial extension ladder. One 35ft. extension ladder. One 20ft. single ladder. One 16ft. roof ladder. One 14ft. roof ladder. Four pipe poles. One lifting pole, hook, chain and rope. Two chemicals and charged with boxes for same. Two fire axes. Two pick axes. One steel crowbar. Two pitch forks. Two shovels and two brooms. Folding seat for driver with foot board. Gong attached to foot board, operated by driver. Brake on hind wheel operated by driver. One door opener. One wire basket. One oil can. One monkey wrench. One hammer.

5 4 8 4

P23/E2,99


2- C. L.

One tool box. Foot board on each side for men to ride on. Mud fenders. Four heavy brass lanterns. Brass handrails. Leather cushion. Whip socket. Painted as desired, usually English vermilion, blue ladders gold striped. Auxiliary equipments complete.

The above will give you a fair idea of how the truck is made and equipped. Hoping to have the pleasure of hearing from you at an early date, we beg to remain,

Yours truly,

Waterous Engine Works Co. Ltd.



No 5489
Lettre de Bravelfont
de schelle.
13 nov 93

P23/E2,99

5484

P23/E2,99

5 4 4

Ville St. Henri Nov. 14/93

Monsieur J. Beauchamp, Sd.

Veuillez envoyer l'inspecteur des
Bâties sur la rue St. Jacques examiner
le pignon de la maison de M^{rs} Lecavalier
à au côté du Numéro officiel 1558
qui menace de tomber et qui est
très dangereux pour les ouvriers qui travaillent
près de là je desirais qu'il soit condamné
immédiatement par l'inspecteur

ce la se fera sous obligation
Votre etc

J. R. Lenoir

P23/E2,99

544

N^o 5490

Lettre de M.
Genois Re Oligie
ment de la
de Jacques

14 Nov. 1893

JNB

P23/E2,99

Montréal, 15 Nov. 1893 -

A SON HONNEUR LE MAIRE ET A
M.M. LES CONSEILLERS DE LA VILLE
DE ST. HENRI -

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-jointes
trois factures telles que ci-dessous détaillées et révisées
pour matériaux fournis à votre corporation et employés sur
les travaux d'égoût de la rue Notre Dame de Gareau à chemin
de la Côte St. Paul -

Stephen Gosselin	sable	\$ 87.00
Jos. Décarrie	brique -	390.40
Jas. K. Ward	bois	110.93
TOTAL -		<u>\$588.33</u>

J'ai l'honneur d'être M.M.

Votre très obéissant serviteur -

INGENIEUR VILLE DE ST. HENRI

P23/E2,99

Montréal, 15 Novembre 1893

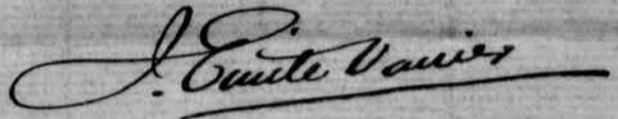
A son Honneur le Maire et à
M.M. les Conseillers de la Ville de
St. Henri -

Messieurs,

J'ai l'honneur de faire rapport que le compte de la Compagnie de chemin de fer du Grand Tronc, soit \$40.00, pour travaux exécutés sur la voie à la rue Hallowell lors de la construction de l'égoût cette année peut maintenant être payé tel que réclamé. -

J'ai l'honneur d'être M.M.

Votre très obéissant serviteur -



INGENIEUR VILLE DE ST. HENRI

P23/E2,99

N^o 5490A
 Rapport de H.C.
 Venu de la facture
 pour de matériaux
 employés sur note
 D'une de garage
 à chemin de
 St. Paul
 15 Nov 1893

[Signature]

Les Comptes de H.C. Ville de
 Montréal, le 15 Nov 1893

RECEVU PAR LE COMPTABLE DE LA VILLE DE ST. PAUL

P23/E2,99

5 4 4 1
Montréal, 15 Novembre 1893 -

A son Honneur le Maire et à
M.M. les Conseillers de la Ville
de ST. Henri -

Messieurs,

Je vous prie de vouloir bien me faire parvenir des instructions précises au sujet du changement de la ligne homologuée de la rue St. Jacques, côté Nord, entre les rues Lemaire et St. Philippe, dont il a été question ces jours derniers. Il est facile de faire ce changement sur le plan général de la Ville et sur celui du plan spécial de cette rue, mais il va falloir aussi faire ce changement sur la copie de ce plan qui a été déposée au bureau du Protonotaire à Montréal, et je ne sais ~~pas~~ réellement pas quelle procédure suivre dans ce cas.

S'il vous plaît M.M. me préciser vos ordres à cet effet et au besoin me permettre de consulter l'avocat de votre Corporation.

En vous remerciant à l'avance -

Je demeure ,

Votre bien dévoué.



INGENIEUR VILLE DE ST. HENRI

P23/E2,99

N^o 4 5491

Lettre de J. C. Vanier
Re changement
de ligne pour St
Jacques d'il ya
hier -

15 November 1895

J.C. Vanier

Vostra collocation
est en besoin me permettra de solliciter l'aveue de
votre part de la part de la direction des travaux
de la ville de Montreal.

Je vous prie de
me faire savoir
par retour de la poste
si vous pouvez
me adresser
les plans
de la ligne
proposée.

Je vous prie de
me faire savoir
par retour de la poste
si vous pouvez
me adresser
les plans
de la ligne
proposée.

Très respectueusement
votre dévoué
J. C. Vanier

RECEVU
LE 15 NOVEMBRE 1895
MONTREAL
M. J. C. VANIER
15 NOVEMBRE 1895
MONTREAL

P23/E2,99



TOUJOURS PRÊT

Département du Feu
Quartiers Généraux de l'Ingénieur en Chef du Département du Feu
RUE STE. URSULE.

Québec, 18 Nov 1893

Son Honneur le Maire
St. Henri

Monsieur le Maire

J'ai pu l'honneur de vous informer que j'apprends par
le journal "Le Monde" de Montréal que votre Honn-
capacité est sur le point d'acheter une échelle que je
suppose être une échelle de sauvetage alors je
crois de mon devoir comme homme pratique de vous
offrir et en construire une que j'ai sous commande
comme étant j'aurais été supérieur à toute autre comme
appareil pratique sur tous les points tant qu'à
son poids, sa simplicité à manœuvrer, sa vitesse,
sa solidité, et aussi son prix. Elle est formée d'un
appareil de sauvetage le plus efficace pour une
brigade de feu. Si votre Conseil desire je pourrais
vous rencontrer avec un petit modèle et présenter le
tout ensemble je dois vous dire que j'ai amélioré de beaucoup
sur celle que j'ai vendue à Montréal et que mon échelle
peut servir de ce que l'on appelle Water Tower comme
il veut avoir à Montréal qui coûte les yeux de la tête
et qui ne rendra certainement pas les services que mon
échelle rendra Veuillez Monsieur le Maire accepter mes
respects les plus distingués et me croire
V. S. P. de
Philippe Dorval
Chef Dept. Feu

No 54910

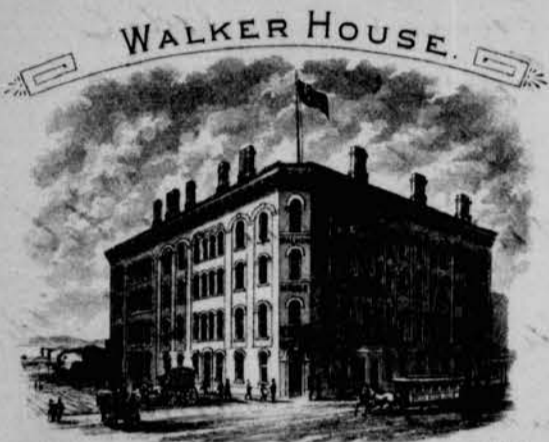
Philippe Couval
Ri schelle

18 Nov 93

P23/E2,99

54411

P23/E2,99



Walker House

COR. OF YORK & FRONT STREETS

DAVID WALKER.
Proprietor.

Toronto Nov 19th 1843

To Mayor Council St Henri

Dear Sirs — On my way home I have just tho^t if you purchase a Preston Truck it will cost you \$1000. or \$800. a year to maintain for days of 2 extra men it needs to raise it over ours — I also noticed there is 50 feet only \$2400 — ours 70 feet \$2600. which is best you should get when you intend to use 2 Horses — Remember our lifts up outside or back end from Centre, 2 men easily does it — Preston forced from butt 4 men, or 3 if small size 50 feet. This Truck is to last you a life time, hence go slow — ask all makers to bring one to St. Henri & you will buy the best, we will come all at our own cost — if we are not ahead in all points we go back home — & you will then after public test only take the best — if you don't take this course you will regret it for all time — because you will be saddled with a poor one if no competition — but public competition you will get to select the best ever produced.

I noticed Waterous did not tell you as we did ours all British Columbia fine — perfect — neither did he guarantee 2 men could raise it as we did a 90 foot one with 2 men to raise a Preston. Merus ^{with} thousands & thousands of Dollars in few years maintenance — So high easily tipped over — ours much lower down cant tip over — in fact everything is our favor, & only a public test will prove it. — But again I repeat our 50 foot Extension \$750. to Charles Engine for letter of James — Jm. Jm. St. Ronald

P23/E2,99

Please remember we hold the Centennial Medal
and the British Silver medal
and the Canadian Gold medal
and the World's Fair 1st Prize Medal

All for Fire appliances - Aerial Truck Ladders
& Fire Steamers - no other Canadian Firm

Can show you a solitary medal or award of
any kind for merit - surely this means
a suggestion very strong to you to allow us
to publicly compete for your patronage
- all at our own cost - to prove to you
how much ahead we are in our goods!!

Just notify all makers you wish to purchase
an Aerial Truck & Ladders to extend say 60, 70, 80, & 90 ft
- what you wish - but let it be say 70^{feet} as you but size -
so that each maker will bring same size & agree to buy
the one that is raised & handled by fewest men & otherwise
the best - each maker to come & go at his own
cost - we will bind ourselves to come with
any kind you ask for (2 Horses of course)
or if you decide to have smaller one 50 feet
extension - Bangor style - like our small one \$750. not
called aerial because not raised on the truck - then we
will bring it ^{1 Horse} but we must bring both sizes - to
cover for freight - will only bring what you ask for
& let all other makers do same - then rest assured
you will get the best the market produce - this gentlemen
is your only safe course - you will be led astray
to buy from any model - because you can't tell anything about
the actual one from a model - let all bring real thing &
you are sure to get best - J.D.R.

P23/E2,99

Walker House

DAVID WALKER
Proprietor.

COR. OF YORK & FRONT

Toronto

189

P.S. I am pleased to learn since arriving here - from newspapers that our World's Fair 1st Prize steamer has been sold to Regina the Capital of N.W.T. It is now on its way there from Chicago - all the cities & towns in N.W.T. have our steamers all the way to Macrae from Owen Sound, inclusive; Materons can't sell one - took three up had to take them all back - & you might ask the reason why? Simply because they have proved by public testing to be so inferior to ours the people won't have them - he has never sold a solitary one in competition upon merit.

These are sure pointers to guide you on the Truck purchase

Sincerely yours in dead earnest

Jno. D. Ronald

Come St. Paul will tell you same
also Reine du Loup (Campbell)

P23/E2,99

Walker House

DAVID WALKER
Proprietor.

COR. OF YORK & FR

Toronto

189

P.S. I am pleased to learn since arriving here - from newspapers that our World's Fair 1st Prize steamer has been sold to Regina the Capital of N.W.T. It is now on its way here from Chicago - all the Cities & Towns in N.W.T. have our steamers all the way to Macrauer from Owen Sound, inclusive; Materous can't sell one - took three up had to take them all back - if you might ask the reason why? Simply because they have proved by public testing to be so inferior to ours the people won't have them - he has never sold a solitary one in competition upon merit.

These are sure pointers to guide you on the Truck purchase

Sincerely yours in dead earnest

Jas. D. Ronald

Cote St. Paul will tell you same.
also Reim du Loap & Campbellton.

5 4 4 0

P23/E2,99

No 5498

Walker Howe
Re ehels

Nov 19/93

P23/E2,99

District of Montreal.

Superior Court.

Narcisse Trudel & al

Petitioners

-vs-

La Ville de St Henri

Deft Respondent.

Bill due Messrs Béique & Co., attorneys of the petitioners under judgment rendered 20th November 1893 dismissing petition but with costs against Respondent.

	Payé sur requête	5.00
	Signification	1.50
	Payé exhibits (3reglements)	15.00
	Payé cautionnement	3.50
2.00	Honoraire sur do	6.00
10.00	Honoraire sur réponse en droit	10.00
	Signification d'inscription sur réponse en droit	30
	Inscription pour enquête	1.00
15.00	Admissions	30.00
	Honoraire sur motion de la defenderesse pour pro-	
4.00	duire plaider puis darrein	8.00
	Inscription au mérite	2.00
10.00	Audition au mérite	20.00
30.00	Avocats	80.00
	Jugement	1.10
50	Mémoire de frais	2.00
60	Certificat des frais	1.30
		<u>186.70</u>

~~186.70~~
2.10

df
72.10
\$ 114.60

P23/E2,99

District of Montreal Superior Court

No 500

Narcisse Trudel vs

- vs -

Petro

La Ville de St. Henri

Defdt

Bill due Messrs Madore & Co. Atty
of the Defendant under judgment rendered
on the 20 November 1893 = respecting Petition
of the Piffs with costs agst The Town of
St. Henri.

Pleas	\$ 6.00
Joint admissions	15.00
Merits fee	10.00
Attendance on receipt of security	4.00
Motion for supplementary Plea	5.30
Atty	40.00
Sub:	80
Preparing Bill 1 ⁵⁰ Certif 70 ⁴	2.20
	<u>\$ 83.30</u>

(Notre Mémoire)
Madore & Co
Avocats de la Ville de St. Henri

No 5492^A

No 500
C. S. M

Marcisse Trudel del
Petrus

- 05 -

Ville de St-Henri
Dejok
Respat

Bill due copy
for Respondent

Copy
20/11/93

P23/E2,99

5442A

P23/E2,99

District
of Montreal

Superior Court

No 248

Dame Corinne Labbé
Pettr for certiorariFerdinand Fichaud
Defdt

La Ville de Saint Henri

Mise en cause

Bill due Messrs Madore & La Rochelle
Atty of the M.C. Cause under Jud: rend:
29 Nov 1893 maintaining writ of certiorari
with costs agst mise en cause.

Fee on Pettr for writ -	\$ 4.00
" " Joint Admissions	15.00
Atty -	10.00
Jud -	80
Preparing Bill	1.50
Certif -	70
	<u>\$ 32.00</u>

No 298

S. C. M

Dame Corine
Labbé - Petrus
for certiorari

Filed: ^L Duchaud
Defeat

&
La Ville de St. Henri
M. E. C.

Bill agst the
Mise en cause

Copy

P23/E2,99

5442B

P23/E2,99

Province de Québec.)
District de Montréal) C O U R S U P E R I E U R E .
No. 298.

DAME CORINNE LABBE. *et vi.*
AVOQUATE Petr. for Certiorari.

-:VS:-

FERDINAND FICHAUD.
Defdt.

-:&:-

LA VILLE DE SAINT-HENRI.

Mise-en-cause.

\$

Bill due M.M. Rainville & Co Attys. of the Pe
titioner under Jud. rend: 29 Nov. 1893 maintaining writ
of Certiorari with costs agst. Mise-en-cause.

\$

Petition for writ.	4.00	Blff.	1.75	\$ 5.75
Extra copy for service.				\$ 2.00
Atty on Jud. granting writ.				\$ 4.00
Fee upon affdt. for writ.				\$ 6.00
Writ & copy	1.30	Return	4.80	\$ 6.10
Fee on joint admissions.				\$15.00
Ins. Merits.				\$ 2.00
Atty.				\$16.00
Contested.				\$ 0.80
Jud.				\$ 1.50
Preparing bill.				\$ 0.70
Certif.				

				\$59.85

A M.M. Madore & Larochele,
Avocats de la mise-en-cause & du
défendeur.

Avis de taxation de ce mémoire, le 2 décembre,
prochain

P23/E2,99

-:2:-

prochain, à dix heures précises du matin.

MONTREAL. 30 NOVEMBRE. 1893.

(Signé) Rainville, Archambeault & Gervais,

AVOCATS DES DEMANDEURS.

(Vraie Copie)

Rainville, Archambeault & Gervais

Avocats des demandeurs.

No 94858

000820P4H4R4E

DAVE SCHINE, JUDGE & AD.

DEPT. FOR CORP.

RESTIMAND LICENCI.

LA ALITE DE CIVIL-SERVI.

MEMOIRE DE MARS &

VAIX.

[Faint handwritten notes and signatures follow]

P23/E2,99

5442B

no 5492B
Nov 23 1893

COUR SUPERIEURE.

DAME CORINNE LABBE & AL.

Petr. for Certio
vari.

-:VS:-

FERDINAND FICHAUD.

29/11/93

Défendeur:

-:&:-

LA VILLE DE SAINT-HENRI.

Mise-en-cause.

MEMOIRE DE FRAIS &

AVIS.

Copie pour M^{rs} M^{rs} M^{rs} M^{rs}
& Larochelle
New York Life Bldg
2nd flat

(Avis copie)

AVOCATS DES DEMANDEURS.

(Signe) Ferdinand Fichaud, Avoué au Tribunal de la Ville de Montréal.

NO 1751. 30 NOVEMBRE 1893.

Procédure, à dix heures précises de matin.

-:S:-

P23/E2,99

W. GIDDING & SON,
IRON FOUNDERS AND
STOVE MANUFACTURERS,
MONTREAL

Nov 22nd, 1893

Au

Maire et Conseillers de St. Henri.

Messieurs:-

Notre usine pour fondre les tuy-aux est en ce moment à peu près terminée, et nous nous attendons de commencer à couler dans une couple de semaines, tout qu'à notre usine générale, nous en poussons la construction le plus vite possible. Il est de la plus grande importance pour nous autant que pour votre Municipalité d'avoir le chemin de fer posé, afin de connecter au système de chemin de fer établis dans le pays, toutes les usines faisant face au Canal. Tant qu'à nous vu la pesanteur des matériaux que nous avons à expédier et importer nous ne pouvons venir en concurrence avec d'autres places, si nous ne possédons pas cette connection de chemin de fer pour nous faciliter les moyens d'expédier nos marchandises à nos consommateurs. notre Commerce s'étend de Vancouver à l'île du Prince Édouard et nous avons à concourir avec les Manufacturiers dans les provinces d'Ontario, du Nouveau Brunswick et de la Nouvelle Écosse. Nous avons eu une entre-vue avec les Autorités de la Compagnie du Grand Tronc et ils sont prêts à poser les connections de suite, Pour ce que vous concerne vous êtes qu'il y a toujours eu entente

P23/E2,99

5 4 4 3

W. GINDINENG & SON,
IRON FOUNDERS AND
STOVE MANUFACTURERS,
LEADER

Montreal, Nov 22nd, 1893

que nous devions avoir un chemin de fer entrant dans nos usines, et nous avons toujours pensé qu'il suffisait de vous demander de passer l'ordonnance nécessaire pour pousser l'ouvrage de suite. Tout est prêt maintenant et les Autorités de la Compagnie du Chemin de fer agiront avec promptitude. Il est de la plus Grande importance de ne causer aucun retardement vu que les Compagnie de Chemin de fer peuvent changer leur Police et nous faire attendre si long-temps que notre nouvelle industrie peut avoir de grands desavantages par le fait que d'autres Manufacturiers pourroient vendre audessous de nous et enlever a St. Henri un grand benifice.

Nous vous demandons dans respectueusement de passer une ordonnance au conseil accordant les privileges necessaires pour le chemin de fer.

Vos tres devoues,

W. Gindineng & Son

[Faint, illegible handwriting on the left page]

No 5493
Lettre de Clew.
devenue Re. pour
de plume de
chevure de fer
12 Noo 193

P23/E2,99

5 4 4 3

5 4 4 4

P23/E2,99

MONTREAL, 28 JUILLET 1893

A SON HONNEUR LE MAIRE ET A
M. M. LES CONSEILLERS DE LA
VILLE DE ST. HENRI -

MESSIEURS. -

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-jointe
la troisième et dernière liste de paie des hommes employés
sur les travaux d'égoûts de la Rue Hallowell (maintenant Ro-
se de Lima) de St. Jacques à Notre Dame, laquelle liste se
monte pour la dernière quinzaine écoulée à \$421.00 -

J'ai l'honneur d'être M. M.

Votre obéissant serviteur -



Ing. Ville de St. Henri -

P23/E2,99

EGOÛTS DE LA VILLE DE ST. HENRI
TRAVAUX 1893.

ESTIME FINAL DU COÛT DE L'ÉGOÛT DE LA RUE ROSE DE
LIMA (ANCIENNEMENT HALLOWELL) DE LA RUE ST.
JACQUES À LA RUE RICHELIEU.

A SON HONNEUR LE MAIRE ET A M.M.

LES CONSEILLERS DE LA VILLE ST. HENRI.

MESSEIERS,

J'ai l'honneur de faire rapport que l'estimé final du coût des travaux d'égoûts de la rue Rose de Lima se monte à la somme de \$1778.52. Le tout suivant détails donnés ci-dessous.

J'ai l'honneur d'être M.M.

Votre très obéissant serviteur.

J. Emile Vanier

INGENIEUR VILLE DE ST. HENRI.

MONTREAL, 24 NOVEMBRE 1893. -

Longueur totale de l'égoût 194 1/3 verges

Hauteur des "manholes" 5 1/3 "

Nombre des couvercles de manholes 1 -

N. B. -

Le coût total de cet égoût avec frais d'ingénieur compris serait de \$1867.44 -

No 5494
Le Terrain estime
final se coust des
cours de la rue
Rue de Lima de la
rue Becheux a 1/2 page
24 No 1893

NO 5494

24 No 1893

P23/E2,99

5 4 4 4

P23/E2,99

5 4 4 4

Rue Hallouell				
Noms du Propriétaire	N ^o du Cadastre	subdivision	front	#
Levesque Jean Bte	948			
Levesque Jean Bte	957	Partie de		
Levesque J. V. & J. B. Levesque	958	Partie de		
Mackay la succ ^e du curé	958	✓	110.2	
"	961	✓	30.0	
"	962	✓	30.0	
"	963	✓	30.0	
"	964	✓	30.0	
"	965	✓	30.0	
"	966	✓	30.0	
"	967	✓	41.8"	
"	1072	✓	108.0	
Grand Trunk	contenance		57.0	
do do	cont ^e lot		57.0	
Ingersoll Rock Hull Bay	941	129	✓ 110.6	
Brown la succ ^e de Alfred	"	118	✓ 30.0	
do do	"	82	82.0"	
Sepulchre de la Minorité des	"	80	82.0	
do do	"	42	82.0"	
Morin Euclide	"	40	✓	
David David	"	+		
GTR				

non copie au net et jointe
J. P.

P23/E2,99

5 4 4 4

Rue Hallowell

Nom du Propriétaire	N ^o du cadastre	Subdivision	front.	\$	C.t.
MacKay la succ: Edouard	958		110' 2"		
" " "	961		30' 0"		
" " "	962		30' 0"		
" " "	963		30' 0"		
" " "	964		30' 0"		
" " "	965		30' 0"		
" " "	966		30' 0"		
" " "	967		41' 8"		
" " "	1072		108' 0"		
Grand Crank.	cote ouest.		57' 0"		
" "	cote Est.		57' 0"		
Ingersoll Rock Drill Coy.	941	129	110' 6"		
Brown. la succ: Alfred	"	118	30' 0"		
" " "	"	82	82' 0"		
Syndicat de la minorite Dis:	"	80	82' 0"		
" " "	"	42	82' 0"		

No
J. Vanier Re
proportion des égouts
pour la rue
Hallmoell.

P23/E2,99

5 4 4 4

P23/E2,99

EGOÛTS DE LA VILLE DE ST. HENRI

TRAVAUX DE 1893. -

ESTIME FINAL DE COÛT DE L'EGOÛT DE LA RUE NOTRE DAME
(ANCIENNEMENT ST. JOSEPH) DE LA RUE STE ELISA-
(ANCIENNEMENT GAREAU) AU CHEMIN
DE LA CÔTE ST. PAUL.

A SON HONNEUR LE MAIRE ET A M.M.

LES CONSEILLERS DE LA VILLE DE ST.

HENRI.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de faire rapport que l'estimé final du
coût des travaux des égouts de la rue Notre Dame se monte à la
somme de \$6266.82, le tout suivant détails donnés ci-dessous.

J'ai l'honneur d'être M.M.

Votre très obéissant serviteur -

A. Emile Davis

INGENIEUR VILLE DE ST. HENRI.

Montréal, 24 Novembre 1893. -

Longueur totale de l'égout 590 verges

Hauteur des manholes - 15 1/3 "

Nombre des couvercles de man-
hole - 8 "

N. B. Le coût total de cet égout avec frais d'Ingénieur compris
serait de \$6580.16

No 3095
Je soussigné
final du coit des egouts
de la rue N. D. de
la rue St. Elizabeth au
Chemin de la C. St. Paul
24 Nov 1893.

P23/E2,99

5 4 4 5

P23/E2,99

5 4 4 6
Montréal 27 Novembre 1893.

A Son Honneur le Maire

et à

Messieurs les Conseillers,
de la Municipalité de

Sout-Hausi

Messieurs:-

J'ai l'honneur de vous faire part que la Compagnie du chemin de fer de ~~sankura~~ ceinture a obtenu le droit de passage dans la Cité de Montréal. Ce privilège a été accordé à la Compagnie par une résolution adoptée à l'unanimité par le conseil de cette Ville.

En conséquence j'ai l'honneur de réitérer la demande que ma compagnie vous faisait le printemps dernier pour obtenir le droit de passer dans votre Municipalité, avec une exemption de taxes pendant vingt cinq ans.

J'ai l'espoir que vous acquiescerez le plus tôt possible à notre respectueuse requête afin de nous permettre d'exécuter promptement cette entreprise dont les résultats devront être très heureux pour toutes les Municipalités de l'Île de Montréal.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre obéissant serviteur,

O. M. Augé

Président.

par
Arthur

No 5496

Or. Augi. Lettre
Re. permis pour le
passage pour chemin
de certitude et exemption
de taxes

Nov 27/93

P23/E2,99

5445

P23/E2,99

5 4 4

St Henri le 8 Novembre

A Monsieur le Maire
et Messieurs les
Conseillers de la
Ville St Henri

Messieurs

Je constate
que mes propriétés 110 172
et 173 du Cadastre subdivision
385 sur la Rue St Antoine
sont évalués à 33600⁰⁰ et
3400⁰⁰ ce qui est certainement
trop car ces deux maisons
ne me coûtent que 24000⁰⁰
plus le terrain à 50⁰⁰ le pied
ce qui fait 25000⁰⁰

J'ose espérer Messieurs
que vous voudrez bien
reconsidérer votre évaluation
et que vous voudrez
justifier à votre
très humble

Serviteur
J. Vallières
552 St Antoine

P23/E2,99

No 5497
S.D. Vallier
 plante et robe
 d'évaluation
 1893
 28 Nov 93

No
 Plante et robe
 S.D. Vallier

P23/E2,99

J. A. C. MADORE.

M. G. LA ROCHELLE.

Madore & LaRoche,elle,

Avocats, Procureurs, Commissaires etc.

Batisse : New-York Life, Place d'Armes.

TELEPHONE 9227.

BOITE P. O. 1157.

Montréal. 28 Nov. 1893

Mons Jules Beuchamp
St-Henri

Cher Monsieur
La cause de l'écriture
est inscrite pour une
enquête pour le 7 Decem-
bre prochain. Je viens
d'adresser à Mr l'archi-
tecte Mc Duff deux états
de l'architecte. Le sage &
Hopkins établissant que ça
couterait autour de \$900 pour
remettre la propriété dans
son état premier. Vous sau-
rez bien voir Monsieur Mc-
Duff et vous arranger avec
lui pour faire le plus
forte preuve possible
Bien à vous
M. G. LaRoche,elle

P23/E2,99

Comme à Mac-Duff de se rendre
à l'Hôtel de ville, se faire de
l'écriture demain le 1 Dec 1793

no 5498
Madame & Carrière
lettre de dat de la
Comme l'écriture
28 Nov 93

P23/E2,99

Cable address "Montgibb"

MFGIBBON & DAVIDSON.
ADVOCATES
R. D. MFGIBBON Q.C.
PEERS DAVIDSON.
TELEPHONE NO. 2807

New York Life Building
Montreal, 29 Nov. 1893

Jules Beauchamp, Esq.
Sec. Treas. Savoir of St. Maurice, P.Q.

Dear Sir -
re Bertellet & Savoir of St. Maurice.

We wrote you on the 28th Oct. last asking you to send us without delay the contents of this account, which however you failed to do. As an action has now been taken, you have prevented a reasonable settlement which we there had in contemplation. Hurly attend to this matter immediately, & oblige.

Yours truly,
M^cGibbon & Davidson

P23/E2,99

No 5499
M. Lubbock and
Davidson de
demande de témoin
dans l'affaire
Pentecôte
29 nov 93

P23/E2,99

5 4 4

ADDRESS ALL LETTERS TO THE COMPANY.

The Manufacturers

GEO. COODERHAM, ESQ. PRESIDENT.
WM. BELL, ESQ. }
S. F. Mc KINNON, ESQ. } VICE PRESIDENTS.

Accident Insurance Company.

Inc. F. Ellis,
Managing Director.

Montreal

Agency November 29th.

189

Jules Beauchamp, Esq.

Secrétaire Trésorier,

Ville StHenry,

Montreal,

Cher Monsieur:-

Nous avons reçu les papiers dans
le cas de l'épouse de H. Berthelet que nous a-
vons donné à nos avocats pour la défense.

Nous sommes,

Vos très dévoués.

Rolland, Lyman & Burnett
Gérants Provinciaux.

5 4 4 1

P23/E2,99

No 5499a
 Manufacture's
 Letter on Reception
 de la Cour
 Bechelet
 LOS FLOS DE LOS ROSAS
 29 Nov 93
 MONTE CARLO
 MONTE CARLO
 MONTE CARLO
 MONTE CARLO
 MONTE CARLO
 MONTE CARLO

P23/E2,99

5 5 0 0

No 5500
Jeanne Croisier
lettre de vente
de son terrain
sur Notre Dame
29 No 93

A Son Honneur M. le Maire et
Messieurs les Conseillers

Ville de St Henri.

Messieurs.

Connaissant l'intention que
l'on vous prie d'acheter les lots situés
à l'extrémité Ouest de la rue Notte-
Dame, je viens vous offrir ceux
portant les numéros 117-118 de 1703
à raison de la somme de treize
cents dollars (\$3000) Cet offre je
le crois est tout à fait raisonnable
mais je tiens à vous ^{dire} (aidez trop)
que si vous tardez trop, le prix
pourrait augmenter ou les intérêts

3942.44
1595
3958.19

P23/E2,99

que je perdrai et les offres que je
refuse -

Confiant que vous prendrez la chose
en considération sous le plus bref
délai je me soussis

Votre très humble serviteur

Benjamin Cousineau

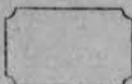
Ville St Henri 29 Novembre 1893

P23/E2,99



NORTH BRITISH & MERCANTILE INSURANCE
COMPANY.

IN YOUR REPLY REFER TO



Agency 18
Ville de St. Henri 29 Novembre 1883

M^r. Le Maire et Mess^{rs}. les Conseillers de la
Ville de St. Henri;

Je vous donne avis que M^r. Aggie Benoit,
mon caution jusqu'à ce jour, ayant rendu
sa propriété donnée en garantie, ne peut
plus être ma caution à l'avenir.

Je vous prie de le décharger et je vous
offre en remplacement de M^r. Benoit, la
personne de M^r. A. Bissonnette, de St. Henri,
qui donnera une garantie hypothécaire
pour jusqu'à concurrence de la somme
de \$1000 sur une propriété située sur
la Rue Notre-Dame, dans la ville de
St. Henri, laquelle est maintenant
connue et désignée sous les numéros
vingt-six et quatre-vingt-dix-huit sur
le plan de subdivision officielle du lot
numéro dix-sept cent cinq des plans et
livre de renseignements officiels de la Paroisse de
Montréal.

Veuillez Monsieur le Maire faire passer une
résolution à cet effet par votre honorable Con-
seil.

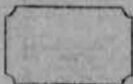
Cette démission est faite par Jules Beauchamp
SEC-1614

P23/E2,99



NORTH BRITISH & MERCANTILE INSURANCE
COMPANY.

IN YOUR REPLY REFER TO



Agency

18

Ville de St. Henri, 29 Novembre 1893.

Au Maire et à Messieurs les Conseillers de la
Ville de St. Henri.

Ayant rendu ma propriété située au
coin des rues St. Antoine et Regneau dans
la ville de St. Henri, portant les numéros
quinze cent trente & quinze cent trente & un
du Cadastre officiel de la paroisse de Montréal,
laquelle propriété j'ai hypothéqué en
faveur de la Corporation de la Ville de
St. Henri, pour jusqu'à concurrence de la
somme de \$1000.00, montant de mon cau-
tionnement que j'ai consenti pour Jules
Beauchamp suivant acte du 16 Mars 1891,
devant M. Bissonnette, N. P. et enregistré
sous le numéro 37497, le 4 Avril 1891,
je vous donne avis que je ne puis plus
à l'avenir être la caution de M. Jules
Beauchamp, comme je l'ai avéré lui-
même, et je vous donne le présent avis
en conformité à l'article 4331 des Statuts
Révisés de la Province de Québec.

En conséquence, je demande la radiation
de l'hypothèque ci-dessus mentionnée.

Votre serviteur, Aggée Bevoit

No 5507

lettre de transport
de la caution sur
Agge Senné a Mr
Rescommette pour
Mr Beauchamp
29 Nov 93

COMBINA

MOBILE BRITISH & MERCANTILE INSURANCE



P23/E2,99

5507

P23/E2,99

5502

No 5502
Lettre H Thirion
se plaint que
sa taxe d'affaire
est trop élevée
30 Nov 93

Yoyen \$10

St Henri Novembre 1893
A Messieurs les
Conseillers de la ville
St Henri

Messieurs

Je voudrais savoir
pour quelle raison qu je
suis chargé pour ma
taxe d'affaire comme
sellier plus que le double
des années dernières;
Et aussi plus que mon
confrère qui payent que
quatre piastres; et moi
on me demande neuf
mon commerce est absolu-
ment le même qu le sien
sur tout rapport

P23/E2,99

J'espère que vous
reconsidèrerez la chose
et que vous me donne-
rez satisfaction si n'en
doute pas

Votre serviteur
Hector Thérien
Sélier

P23/E2,99

J. A. C. MADORE,

M. G. LA ROCHELLE.

Madore & La Rochelle,

Avocats, Procureurs, Commissaires etc.

Batisse: New-York Life, Place d'Armes.

TELEPHONE 9227.

BOITE P. O. 1157.

Montréal. Nov. 29 1898

Cher M. Senécal -

La Virtue est Meur

Comme M. ~~Senécal~~
Beauchamp est malade
Veuille donc prendre
Communication de la let-
tre que je lui ai adressée.

Veuille m'indiquer
distamment par quel
intermédiaire M. Macdougall
architecte, nous con-
sultes ensemble pour
avoir les témoignages
de M. : et envoyer mi me-
distamment une liste des té-
moins.

Bien à vous M. G. La Rochelle

P23/E2,99

5 5 0

No 5503

Madame Laroche
Lettre de son

Virtue

30 Nov 29/93

P23/E2,99

Extract of Minutes of Meeting, of the Council of the Village of Cote St Paul, held thirteenth of November, 1893

WHEREAS, a joint petition to the Government, signed by the residents of Cote St Antoine, St Henry, and Cote St Paul, has been handed to S. Lachapelle Esq., asking for a bridge across the Lachine Canal at Gareau Street of St Henry, and whereas, in the interest of Commerce and Industry and to facilitate the communication between the Municipalities situated North and South of the Lachine Canal, the time is opportune to extend Gareau Street by means of a bridge across the Lachine Canal and to continue the said street to Lower Lachine Road and to make a grand avenue which would connect Lower Lachine, Cote St Paul, St Henry, Cote St Antoine through the Glen to Sherbrooke Street to Notre Dame de Grace and Mount Royal Park and whereas, there is at present a distance of one mile on each side of the said street to the nearest bridge; it is therefore RESOLVED to invite the Municipal Councils of St Henry, Cote St Antoine, Verdun and Notre Dame de Grace to join the Village of Cote St Paul in urging the Government to construct a bridge opposite Gareau Street of St Henry, and that a copy of this Resolution be sent to each of the above Municipalities.

True copy

Richardson

Dup. Sec.

Village of Cote St. Paul.

5504

P23/E2,99

Province of Quebec
MUNICIPALITY OF THE VILLAGE
OF COTE ST. PAUL.

Dec. 1 1893.

To the Mayor and Councilors.
of St. Henry

Gentlemen,
I enclose a copy of a
resolution of the Council of the Village
of Cote St. Paul, passed on the 14th
of November, which I hope you will
give your earnest attention.
I remain etc.
F. J. J. J.
Sec. Gen.

No 5504

Lettre et extrait
du livre des delib-
erations du Sec-
tres de la Cote St Paul
(Dumoulin)
1 Dec 93

P23/E2,99

5504

P23/E2,99

N^o 5505
Plaint de M^r
Hippolyte
Chequetto
a l'assemblée des
voies de 1893
6 Dec 93

St Henri 6 Dec 193

A Monsieur le Maire
et Messieurs les conseillers
de la ville St Henri

Messieurs

Je regrette devoir
~~vous~~ faire remarquer que
l'évaluation de mes propriétés
situées sur la rue St Antoine,
N^{os} 162 à 166 du cadastre est
de beaucoup trop élevée
Ces maisons ne me coûtent
que \$ 3000⁰⁰ chacune et le terrain
\$ 125⁰⁰ chacune ce qui refait
\$ 4125⁰⁰ en tout ou \$ 800⁰⁰ de moins
que l'évaluation actuelle

P23/E2,99

que l'évaluation d'impôt que
vous voudrez bien réduire
cette évaluation et se faisant
vous rendrez justice et l'honneur
de vos contribuables

Veuillez me croire
Messieurs Votre
très humble serviteur

Thommas Boquetto
602 Rue St Antoine

5 5 0 6

P23/E2,99

PROPOSAL FOR FIRE APPARATUS.

made by

The Waterous Engine Works Co., Ltd. Brantford, Ont., Canada.

Brantford, Ont., Dec. 1st. 1893.

To the Municipal Council of

St. Henri, Que.

Gentlemen;

We propose and hereby agree to manufacture for your Town, and have the same ready for shipment within ninety (90) days after receiving the notification of the acceptance of this proposal, one of our Aerial Turntable Hook and Ladder Trucks.

EQUIPMENT.

The equipment or supplies of Truck to be as follows;- Length over all 40 ft. Height over all 7 ft. Length of frame 20 ft. Hub to hub 15ft 7". Track 4 ft. 9". Platform spring front and half rear. Homogeneous steel axles with solid collars. 1-50 ft. Aerial extension ladder strongly trussed. 1-35 ft. extension ladder chain winding, provided with safety pawls and side supports. 1-20 ft. single ladder. 1-16 ft. roof ladder 1-14 ft. roof ladder. 4-Pike poles. 1-lifting pole, hook, chain and 100 ft. of rope. Two chemicals and charges and boxes for same. 2-fire axes. 2-Pick axes. 1-steel crow-bar. 2-shovels and 2-brooms. Folding seat for driver with foot board. 1-15" gong attached to foot board, operated by driver. Brake on hind wheel, operated by driver. 1-Door opener. 1-Wire basket. 1-Oil can. 1-Monkey wrench. 1-Hammer. 1-Tool box. Patent breast and trace snaps. Foot board on each side for men to ride on. Mud fenders. 4-Heavy brass nickle plated F.D. lanterns. Brass handrails nickle plated. Leather cushion. Whip socket. Painted as desired, usually English Vermilion, blue ladders, gold striped. Auxiliary equipments complete with all brass fittings nickle plated.

5 5 0 6

P23/E2,99

- 2 -

GUARANTEE.

We will warrant the said Hook and Ladder Truck to be manufactured throughout of the very best materials and in the most workmanlike manner. Material used in ladders will be Douglas Fir.

CONSIDERATION.

For the above named Hook and Ladder Truck, we would ask the sum of Two Thousand Three Hundred Dollars, delivered F.O.B. cars at Montreal Que., and would send a competent man at our own expense to deliver the Truck, and submit it to any and all reasonable tests that your honorable body may deem necessary, and instruct your Fire Co. in its proper use.

Payment to be made as follows:-

As per arrangements mutually agreed upon.

Respectfully Submitted,

Waterous Engine Works Co. Ltd.

C. M. Waterous
Per.

P23/E2,99

5 5 0 6

BAND
AND CIRCULAR
SAW-MILLS
ENGINES
BOILERS
BRICK MACHINERY
PLANERS
GRINDERS
GRIP PULLEYS

**WATEROUS
BRANTFORD
CANADA**

HIGH GRADE
MACHINERY

ALWAYS ADDRESS WATEROUS ENGINE WORKS CO., LTD.

C. H. WATEROUS, PRESIDENT AND GEN'L MANAGER
J. E. WATEROUS, VICE-PRESIDENT
FRED. T. WILKES, SECY.-TREAS.

ALL AGREEMENTS ARE TAKEN SUBJECT TO THE APPROVAL OF THE COMPANY AT BRANTFORD,
AND ARE CONTINGENT UPON STRIKES, ACCIDENTS AND OTHER DELAYS UNAVOIDABLE,
OR BEYOND OUR CONTROL

Dec. 1st. 1893.

Mr. Jules Beauchamp,
St. Henri, Que.

Dear Sir;-

We beg to hand you herewith our tender for one of our 50ft.
Aerial Turntable Hook and Ladder Trucks.

You will notice that the price in the tender is somewhat lower
than we quoted your Committee when here. We trust it will meet
with the approval of the Committee and the Council, and that we may be
favored with your esteemed order.

Yours truly,

Waterous Engine Works Co. Ltd.

Enc. Tender.

No 5506

Commission pour échelles

1 Dec 1893

[Faint, mostly illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page]

1893

P23/E2,99

5 5 11 6

P23/E2,99

TELEPHONE BELL 8157

Bureau de Sante de la Ville de St. Henri

C. M. BARRIERE, President

FERD. DAGENAI, Ser. Maire

LS. DORE, Conseiller

GEORGE NICHOLSON, LEON CHARRETIER

J. LANCTOT, Ser. M. D.

JULES BEAUCHAMP,

Officier de Sante

Secrétaire

HOTEL-DE-VILLE

3651 rue Notre-Dame

St. Henri, 4 Décembre 1893

Monsieur le Maire
Messieurs les Conseillers

Messieurs.

Permettez-moi de porter à
votre connaissance le fait qu'une pauvre veuve
du nom de Robitaille, habitant le N° 92 de la
rue St Pierre à St Henri, est dans une extrême
indigence avec une nombreuse famille dont
trois enfants souffrent l'heure qu'il est atteints
de la rougeole. Je crois qu'en votant
un crédit de \$10 pour cette famille pour
lui permettre de revenir à la santé et d'attendre
la mère ^{est} capable de travailler de nouveau
votre honorable Conseil ferait une action
juste et méritoire. Dans tous les cas
je vous soumette respectueusement
le cas et comme la rougeole est une
maladie contagieuse le Conseil est jus-
tifiable d'agir tel que demandé.

J'ai l'honneur d'être
votre très dévoué

L. A. BARRIERE

Officier de Sante

5541

P23/E2,99

No 5507
J. Lanctot.
lettre de demande
de secours
sur Pobituelle
4 Dec
93

HOTEL-DE-VILLE

Remise de la somme de 100 \$

ARRETES DE LA COMMISSION

ARRETES DE LA COMMISSION
N. 1862-1863
ORDONNE ENCHERIR
C. DE LA VILLE DE MONTRÉAL

P23/E2,99

5 5 0 8

MONTREAL, 4th. December, 1893.

M. Beauchamp Esq.,

Secretary-Treasurer, of the Town of St. Henri.

Dear Sir,

I beg to call your attention to the fact that the Montreal Street Ry. Co. is removing the snow from the centre of the Turnpike Road in such a way as to greatly impede the ordinary traffic on said road, the whole contrary to the terms of the agreement between the Trust and the Town of St. Henri of 9th. September, 1886.

Will you kindly see that this matter is attended to at once, and oblige,

Yours truly,

S. Mendon
Secy

REGENT TALKING 3-3-3

No 5508

Municipal Trust Bank
Montreal

plainte que le che-
min est en mauvais
état par l'enlève-
ment de la neige
des chaus Urbains

4 Dec 1893

[Faint handwritten notes]

[Faint vertical stamp or text]

P23/E2,99

5 5 U B

P23/E2,99

NAP. CHARBONNEAU

AVOCAT

No 7, PLACE D'ARMES

BATISSE DE LA

BANQUE JACQUES-CARTIER

Bureau de Poste, Boite 338.
Telephone Bell 2563.

Montréal, 5 décembre 1898

A la Corporation de la ville de St. Henri.

A Monsieur Jules BeFuchamp, Secrétaire de la Corporation de la ville de St. Henri, Montréal.

Monsieur,

Je suis chargé par Mr. Adolphe Major, de réclamer la somme de deux cents piastres /\$200.00/ pour dommages causés à sa propriété située sur la rue Rose-Délina portant le numéro deux mille quarante cinq /no.2045/ de la municipalité de la paroisse de Montréal, - Ces dommages ont été causés par le fait que la Corporation a élevé le trottoir en cet endroit, - En réglant à mon bureau avant lundi prochain, vous vous éviterez les frais d'une poursuite et vous obligerez

Votre, etc.

Nap. Charbonneau

Montant \$200.00

Lettre. 4.00

\$204.00

5 5 0 4

P23/E2,99

Montant	\$500.00
Leffre.	4.00

	\$504.00

Votre, etc.

No 5509
 Nos Charbonneau
 Action Reclamant
 dommage pour Major
 de l'Hotel de la
 Propriete de la rue Rose-Dejans portant le numero deux
 somme de deux cents cinquante (\$200.00) pour dommages causes par
 le sans charge par Mr. Adolphe Major de Reclamer la
 Monsieur,
 Estimé de la Ville de St. Henri, Montreal.
 A Monsieur Jules Besnatchamp, Secretaire de la Corpo-
 ration de la Ville de St. Henri.

Montreal, le 25 Dec 93
 A Monsieur Jules Besnatchamp, Secretaire de la Corpo-
 ration de la Ville de St. Henri.

le 25 Decembre

8

P23/E2,99

T, P. BUTLER, Q. C.
MARRIAGE LICENSES ISSUED.
BELL TELEPHONE 1796.

156 ST. JAMES STREET.

Subscriber to Sloan's Legal and
Financial Register and Mem-
ber of the Continental
Collection Union.

Montreal, Dec. 5th. 1893

To the Town of St. Henry

I am instructed by Messrs. S. H. and A. S. Ewing
to institute proceedings against you for the amount of
one hundred and fifty dollars damages for malicious pre-
secution by you of them in the Commissioner's Court of St.
Henri as having done business in the town as "colporteurs"
without any right or reason.

I trust an immediate settlement of the matter will
obviate the necessity of issuing a writ .

Letter, 3.00

Your obedient servant

T. P. Butler

P23/E2,99

5510

No 5510
a.s. & s.f. Groux
Re dommage
pour illegale pour
suite pour tuer
d'affaire

5 Dec 1893

I am instructed by Messrs. G. H. and A. G. Lafleur
of the Commission of the Court of St.
Louis and the High Court of Justice for
the Province of Quebec not to be bound by
the provisions of the Act of the 21st of
April 1893.

Replied 2.00

Your obedient servant

opposite the necessity of issuing a writ.

I pray an immediate settlement of the matter with

respect and right of reason.

Montreal Dec. 24th. 1893

P23/E2,99

TAYLOR & BUCHAN,

Advocates, &c.

A. D. TAYLOR.

J. S. BUCHAN.

CABLE ADDRESS "TRYLAN," MONTREAL.

TELEPHONE No. 663.

TEMPLE BUILDING,
ST. JAMES STREET,

Montreal, Dec^r 5th 1893

Dear Sir

We send a formal
notice on behalf of the Honorable
George A. Drummond that he objects
to the Valuation of his property
on the Valuation Roll and appeals
to the Council

Yours truly

J. S. Buchanan

The Secretary of the Council

Jan of St. Maurice

P23/E2,99



LA PIECE SUIVANTE
EST UNE PHOTOCOPIE
DE L'ORIGINAL DÉTRUIT

P23/E2,99

5 5 1 1

Montreal December 5. 1893

To the
Secretary Treasurer
of the Town of St Henri

Sir

You are hereby notified by
the Honorable George A. Drummond
Senator that he objects to the valuation
of his property, on the Valuation Roll
as excessive, and disproportionate to that
of neighboring properties, & specially
to the great increase in the valuation
over the former valuations and declares
that he appeals therefrom to the
Council

George A. Drummond
A. W. Taylor
Atty

P23/E2,99

No 5511
Hauts courts le Pô
D'évaluation 1193
G.C. Drummond
5 Dec 93

P23/E2,99

5512

St. Henry, 6 Dec 1893

A M^r. le Maire &
M^{rs}. les Conseillers de la
Municipalité de St. Henry

Messieurs ayant appris que
le rôle d'évaluation était terminé
et exposé au public, j'ai
venu y voir. J'ai trouvé ma
propriété de la rue Marin très
haute. Et même au delà de ce
qu'elle me coûte. Veuillez donc
au Maire la réduire à \$8,000
et c'est une œuvre plus que
suffisante. Je vous m'obligerai
beaucoup. Si je suis rendu
Surtout, votre très oblige
Joseph Robert

No 5517

Plainte de Mr
Jas Robert à
l'encontre du
rôle d'évaluation

de 1893

6 Dec 93

P23/E2,99

5517

P23/E2,99

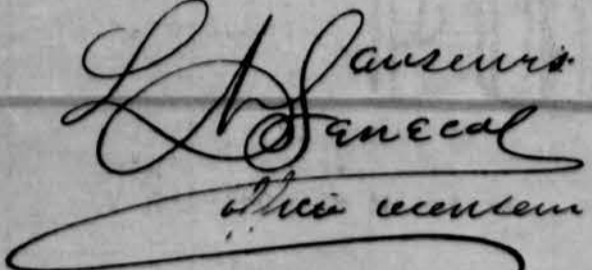
St Henri le 6 Dec 1893

A Monsieur le Maire et
M.M. les Conseillers de la
Ville de St Henri

Messieurs:-

Nous sous-signés avons l'honneur de faire rapport que nous avons terminé notre travail concernant la révision du Role d'Evaluation pour l'année 1893 conformément à une résolution de votre Conseil, nous nommant comme aviseurs pour la révision du dit role. Nous avons procédé de la manière la plus expéditive d'après un état préparé par Monsieur l'officier reviseur nous avons donné l'évaluation à plus de 800 lots vacants et deux cents nouvelles constructions comme le montre la liste il y a une augmentation considérable dans la Ville en population et en valeur.

Confiant que notre évaluation rencontrera vos vues nous nous soucrivons vos tout dévoués,

	{	Hildege Marsan
		Mar. Trudel
		L.N. Senecal

ci-joint le montant de nos honoraires H Marsan \$32.00

• • • Mar. Trudel 32.00

• • • L.N. Senecal 402.00

• • • le même 32.00

\$ 498.00

5 5 1 3

P23/E2,99

•	•	•	Le même	24.00
•	•	•	L. N. Genesal	303.00
•	•	•	M. L. Tardif	12.00
ci-joint le montant de nos honoraires H. Maréchal				230.00

Handwritten signature
 L. N. Genesal
 H. Maréchal

L. N. Genesal
 H. Maréchal

renseignons vos tout dévoués
 Gouissant des notes évaluation rencontrés vos avec nous nous
 en population et en valeur.
 La liste il y a une augmentation considérable dans la Ville
 avenue et deux cents nouvelles constructions comme le montre
 l'annuaire nous avons donné l'évaluation à plus de 800 lots
 évaluative d'après un état préparé par Monsieur l'officier
 révélation du dit lots. Nous avons procédé de la manière la plus
 exacte de votre conseil, nous nous sommes comme ailleurs pour la
 du rôle d'évaluation pour l'année 1893 conformément à une ré-
 que nous avons formulé nos travaux concernant la révélation
 Nous sous-signés avons l'honneur de faire rapport

No 5513
 Rapport des Aiseurs
 pour l'année
 1893

Attesté de St Henri
 M. M. Les Conseillers de la
 Ville de Montréal le Maître et

St Henri le 9 Dec 1893

P23/E2,99

5514

№ 5514
M. Thérien, lettre
Re taxe d'affaire
6 Dec 93

St. Henri 6 Dec. 1893

A Mr Dagenais Maire
Monsieur

Je renouvelle la demande
que j'ai déjà fait à votre
conseil de bien vouloir
reconsidérer à l'égard
de ma taxe d'affaire
comme bellier j'attends
votre réponse pour payer
comme d'habitude; et
non pas plus que mon
compère qui fait le
même commerce que
moi

Jé suis votre S.
H. Thérien
Emil Guenat

P23/E2,99

G. C. CUNNINGHAM, CHIEF ENG^r
W. H. BRENNER, ELECTRICAL ENG^r

L. J. FORGET, PRESIDENT.
H. A. EVERETT, VICE PRES^t & MAN^g DIR.
E. LUSHER, SECY & TREAS^r

J. J. FRANKLIN, SUP^t
J. F. HILL, COMPTROLLER.

Montreal Street Railway Co.

Montreal, 12 Dec/95

L. N. Senechal Esq
Pres. Sec. Treas.
St Anne

Dear Sir,
Your letter of 11th is received. You say this charge of \$75 is a special Tax of 10 Centimes per \$100. But you must be aware that this Company is exempted from all Taxes General or Special, except School. School and water we are liable for, but no Municipal. Of course we pay all taxes due on the Land only on which our Stable is built, as agreed to with the Sisters. I shall be glad to hear from you again.

Yours truly
L. J. Forget

N^o 5515

Letter to Mr
C. Lusk Sec-
of Mr. Street Ry
Co

12 Dec 1845

[Signature]

P23/E2,99

5515

P23/E2,99

J. A. C. MADORE,

M. G. LA ROCHELLE,

Madore & La Rochelle,

Avocats, Procureurs, Commissaires etc.

Batisse: New-York Life, Place d'Armes.

TELEPHONE 9227.

BOITE P. O. 1187.

Montréal. Dec 14 1893

Ferd. Dagenais Sec
Maire de la
Ville de St Henri

Cher Monsieur,

Jeus L'Union des Abattoirs

- 15 -
La Ville de St Henri

Cette cause est inscrite
pour le 18 courant venitly
nous donnay les instructions
necessaires, s'il y a des luminis
a faire entendre venitly nous
le dire, sans immiediatement
sinon jugement sera rendu
ce jour li -

Bien à vous

Madore & Li

P23/E2,99

No 5576

Madame Hauchelle
Lettre de date de
la Cour Abattoir

14 Oct 93

P23/E2,99

5 5 1 1

PAID TO
ROBERT WRIGHT,
Treasurer,
MONTREAL.

OFFICE OF THE

(Form No. 121.)

GRAND TRUNK RAILWAY COMPANY,

Montreal, 30th Novr.

1893

Town of St Henri.

To THE GRAND TRUNK RAILWAY COMPANY, Dr.

1891

Octr.

*To land taken for
extension of Notre
Dame Street.*

6.137 feet @ 60¢

3.682.20

\$ 3.682.20

P23/E2,99

GRAND TRUNK RAILWAY COMPANY OF CANADA

OFFICE OF THE TREASURER

MONTREAL, Dec 14th 1893

Encl
Jules Beauchamp Esq
Secretary
Town of St Henri
St Henri P 2

Dear Sir,

I enclose to you herewith
an a/c for \$3682²⁰ which this Company
have against the Town of St Henri for
Land. Will you kindly inform me
when I may expect to receive a
cheque in settlement & oblige.

Yours truly
Frank Scott
Asst. Treasurer.

16 Dec/93

Province de Quebec }
 Ville de St. Henri }
 Annee session de Comité Général
 du Conseil de la Ville de St. Henri
 tenue à St. Henri au lieu ordinaire
 des séances Samedi le seize jour
 de Decembre mil huit cent quatre
 vingt trois conformément à la loi à
 laquelle sont présents son honneur
 le Maire Ferdinand Daguais & MM
 les Conseillers Théodore Lafleur, Louis
 Maury, J. J. Aquin, Adol. Rié &
 formant un quorum sous la présidence
 de Mr le Maire -

E. M. Barrière

Il est ordonné et statué par résolution
 du Comité Général comme suit savoir.
 Il est résolu et adopté que le compte
 ci-après soit approuvé.

J. R. Ward 625.48 Mou. Tuellet 32.00
 H. Marsau 32.00 J. G. Giroux 5.14
 C. P. P. 12.09 L. Robert 34.54
 R. J. Latour 14.00 Ingersoll Rock Mout
 10.00 J. Durocher 6.00 L. Robert 58.13
 Stephen Gosselin 75.38 Olive Lion 10.00
 Mc Lea Malbank 55.00 Taylor & Quikaw 27.50
 Bell Telephone 7.39 Citoyens Light & Town
 1855.22 1879.67 La Presse 6.60 Guyette 9.00
 Guyette 12.00 Spackman 2.80 L. Malott 8.00
 Prange & Fren 6.60 J. H. Foisie 29.60 & 40.20
 Recepteurs du Revenu 12.45 5.70 15.60
 J. Lackabell 5.00 & 5.00 J. Pichot & fils
 4.00 H. Therier 5.45 Canadian Publicity
 6.75 8.00 John Mortus 1.50 Chauletoup
 1.25 & 12.00 Rob. Mitchell 6.75
 B. Bolduc 31.20 J. G. Giroux 6.73
 C. O. Dumain 5.00 La Presse 6.60

L. Daguais
 et la somme est levée
 assisté de

J. Daguais Maire

No 5518

Rapport de Comité
Général du Conseil
en date du 16 Dec¹⁹₉₃
acceptation de comptes

P23/E2,99

5518

P23/E2,99

Archive N^o 5518A
Règlement N^o 79.
Original annexé
au contrat avec
un sergent du régiment
de LWS
Dec 18/93
Retour 17 Janvier
194

P23/E2,99

No 5519

Lettre de l'Hôpital
Notre-Dame demandant
une contribution

18 Dec 1893



Au
Secrétaire de la Ville St-Henri
St-Henri,

Monsieur,

Le Comité du Bu-
reau d'Administration de
l'Hôpital Notre-Dame m'a
chargé de vous demander
une contribution au pro-
fit de ses pauvres in-
fortunés. Cette année
surtout les besoins se font
sentir plus que jamais.

P23/E2,99

Le Conseil de la Ville St-Henri
voudra bien se rappeler qu'un
nombre des malheureux que
nous secourons, nous en
comptons plusieurs venant
de St-Henri -

Remerciant d'avance

Votre générosité -

Je demeure

Votre serviteur

A. Ethier

Légitime pro tempore

Adresse - C. A. Génereux

trésorier

Hopital Notre-Dame.

Montréal 15 Dec 93.

P23/E2,99

St-Henri 13 Dec 93

A M le Maire et
a MM les Conseillers de la
ville de St-Henri

Je Ovesime
Simard Ingenieur civil
resident dans la ville de
St-Henri, requiers d'etre ins-
crit sur la liste electorale
municipale devant servir
pour les prochaines elections
dans la dite ville de St-Henri,
comme locataire a raison
de \$150 par annee, au
No 200 Rue du Parc
Respectueusement soumis
Ovesime Simard

P23/E2,99

St. Henri le 20 Oct 1893

Jules Beauchamp & Co.
Secrétaire Général

Monsieur - Je réclame le droit
d'être inscrit sur la liste des Electeurs
Municipaux pour 1894. Je paie un
loyer de soixante dollars par année
et réside au No 2086 de la Rue St-Jacques

J. P. G. Beauchamp

P23/E2,99

St. Henri le 20 Dec 1893

Jules Beauchamp & Co
Secrétaire Général

Monsieur - Je reclame le droit
d'être inscrit sur le list des Electeurs
Municipaux pour 1894. Je paie un
loyer de soixante Dollars par année
et reside au No 2086 de la Rue St-Jacques

J. P. G. G. G. G. G.

P23/E2,99

St. J. Em Dec 6, 73

Mr. le Secrétaire de la
Ville de Monr.

Veuillez inscrire sur la liste des
Electeurs Municipaux pour l'année 1894
les noms suivants

Onesime Lussault	30 ans	ingénieur	110200	Milla
Alphonse Reid	45	retenuaire	61	"
Stephen Guent	46	" currier		"

Voie tout devoué

J. M. Lavoie
J. M. L.

P23/E2,99

St Henri 14 décembre 1893.

Monsieur

Je, soussigné, déclare que
je suis citoyen résident dans St
Henri et que je paie un loyer
de soixante-douze piastres par
an me donnant droit, par con-
séquent, à l'inscription sur la
liste électorale municipale.

En faisant veuillez croire que
vous obligerez

Votre tout dévoué

Clouis Ledue

Ingénieur civil.

Adresse:
2088, rue St Jacques }
St Henri)

P23/E2,99

St Henri
District de Montréal

À Messieurs les membres
du Conseil de la Ville de St Henri
de Montréal.

Je, Appollinaire
Torchambault, notaire, résidant
& pratiquant dans la Ville de
St Henri de Montréal, requiers
d'être inscrit sur la liste élec-
torale devant servir pour les
prochaines élections municipales
dans la dite Ville de St Henri
de Montréal, comme locataire,
à raison de quarante huit pié-
tres par année, au numéro
dix neuf cent cinquante deux
(1952), de la rue St Jacques
au-dessous des bureaux
de la Banque Jacques Cartier.

Le tout soumis humblement
St Henri 11 Décembre 1893

App. Torchambault
Notaire.

no 5570
Demandes
d'inscriptions sur
la liste municipale
1893
18 Dec 93

P23/E2,99

2 2 0 0

P23/E2,99

Telephone Bell 2953.

E. Guerin, B.A., B.C.L.

P. B. Lavolette, B.C.L.

MADORE & GUERIN

Advocates + Barristers

J. A. C. Madore, B.C.L.

M. G. Larochelle, L.L.B.

New York Life Building,

Nos. 208, 209, 214 & 215 (2nd Flat).

Montreal, Dec. 19 1899

Au Maire et Secrétaire trésorier de la ville
de St-Henri -

Messieurs :-

Dans les causes de la ville de
St-Henri contre la Manufacture de Co-
tan et contre l'Abattoir, jugement vient
d'être rendu sur nos actions.
Ce résultat ne me surprend
pas; ainsi que je vous en ai écrit
dans le temps la Cour Suprême a
changé la jurisprudence sur cette question
décidant que l'exemption de taxes d'une
manière générale s'applique en même temps
pour les taxes spéciales. Dans le cas
qui nous occupe je ne crois pas qu'il
soit avantageux d'aller en révision
ou en appel, malgré les Cours Supérieures
infailliblement la jurisprudence établie
par la Cour Suprême, à moins que la ville
de St-Henri soit disposée à porter les cas
des au conseil privé, en Angleterre, je con-
sidère qu'il est mieux de régler.

P23/E2,99

Telephone Bell 2953.

Guerin, B.A., B.C.L.
B. Lavolette, B.C.L.

MADORE & GUERIN

Advocates + Barristers

J. A. C. Madore, B.C.L.
M. G. Laroche, L.L.B.

New York Life Building,
Nos. 208, 209, 214 & 215 (2nd Flat).

Montreal,

189

Vertical handwritten notes on the left margin, including the number 2024.

Je vous ferai parvenir les
mémoires de frais tant de la partie
adverses que de la nôtre,

Bien à vous

M. G. La Rochelle

N^o 5571

Lettre de Madore
46th Régiment
de l'Abattoir &
Manufacture de
bottes de
Spécial

19 Dec 1893

4/13

[Faint handwritten text, possibly a signature or address]

[Faint handwritten text]

MADORE & GUERIN

Advocates + Barristers

1000

1000

1000

1000

P23/E2,99

P23/E2,99

W. B. CHAPMAN,
18 ST. JOHN STREET.

CABLE ADDRESS
"CHAPMAN"
A.B.C. CODE.

Montreal, Dec 20 1893

To the Secy.
St. Henry.

Dear Sir

An American Company with
about \$50,000, wish to manufacture
machines in Canada which have
a large sale in the States.

So we are about locating, will
you please advise me what bonus
you municipality would give, in
addition to 25 years exemption for
taxes if we locate within your
limits.

Yours Truly
W. B. Chapman

An early reply is desired.

No 5527

W. P. Chapman
demande à
Régis pour l'
établissement
de sa manufacture
30 Dec 3

qui est enregistré
le conseil

P23/E2,99

P23/E2,99

Montreal December 21/93

Dear Sir,

I have mislaid the accounts
due by the estate of M. de Lisle to the
School Commissioners of St Henry, and
would request you to be kind enough
to furnish me with others.

I have the one belonging to lot \$885.00
\$4.65 only.

Yours truly

M. de Lisle

Julius Beauchamp Esq.

Municipality of St Henry

P23/E2,99

N^o 5523

Lettre de M^r
N. D. Blais
requérant des
nouveaux
comptes pour
taxes Colonies

21 Dec 1895

72

P23/E2,99

Montréal, 23 Decembre 1893

A son Honneur le Maire et à
Messieurs les Conseillers de
la Ville de St. Henri -

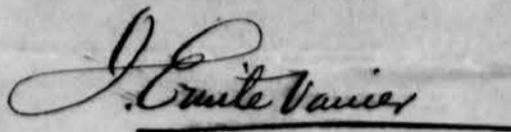
Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joints 2 croquis représentant deux projets différents de "chasses automatiques" pour le lavage régulier de l'égout de la Rue Notre Dame de chaque côté du pont.

J'ai déjà recommandé il y a plusieurs mois de faire faire par votre Corporation cette construction et je crois qu'il est plus que temps de la mettre à exécution. Des deux projets le No.1 est le plus dispendieux et d'un autre côté le No.2 rendra de bons services. L'arrangement No. 2 que je vous recommanderai est composé d'un réservoir à bascule que remplit d'eau un tuyau en connection avec l'aqueduc et aussitôt que le réservoir est plein il bascule de lui-même pour chasser sa charge d'eau dans l'égout, le robinet peut être réglé pour que la chasse se fasse une fois par 24 heures ou moins souvent si on le désire.

Si vous voulez bien m'autoriser je verrai à faire faire ce travail immédiatement.

Votre tout dévoué -



INGENIEUR VILLE DE ST. HENRI

P23/E2,99

5 5 2 4

Ville de St. Henri.

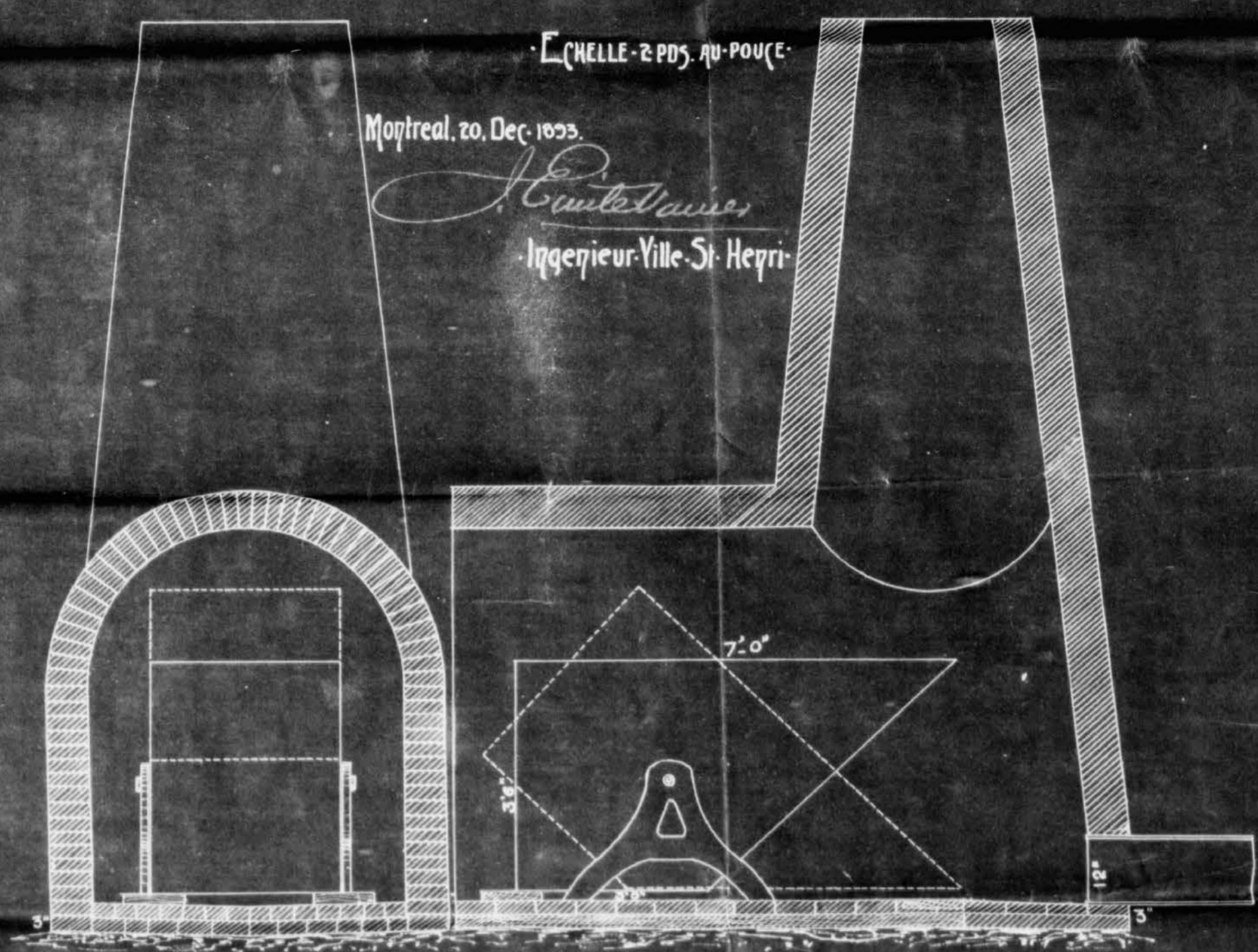
PLAN DE
CHASSE AUTOMATIQUE

402

Echelle 2 PDS. AU POUCE.

Montreal, 20, Dec. 1855.

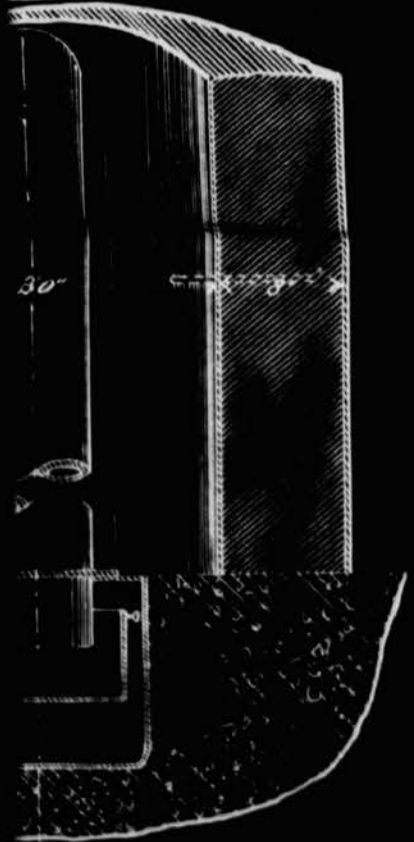
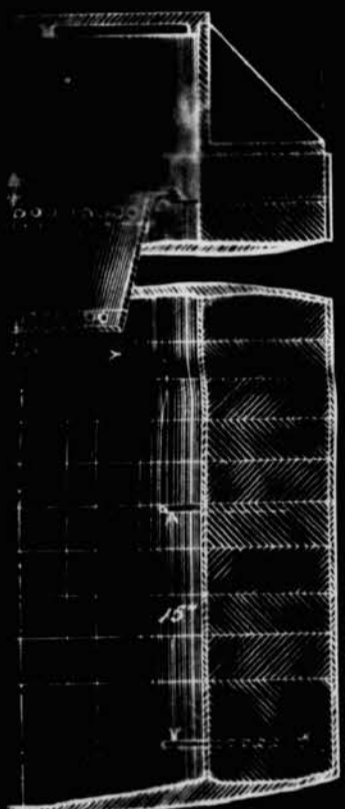
J. Cantelanes
Ingénieur Ville St. Henri.



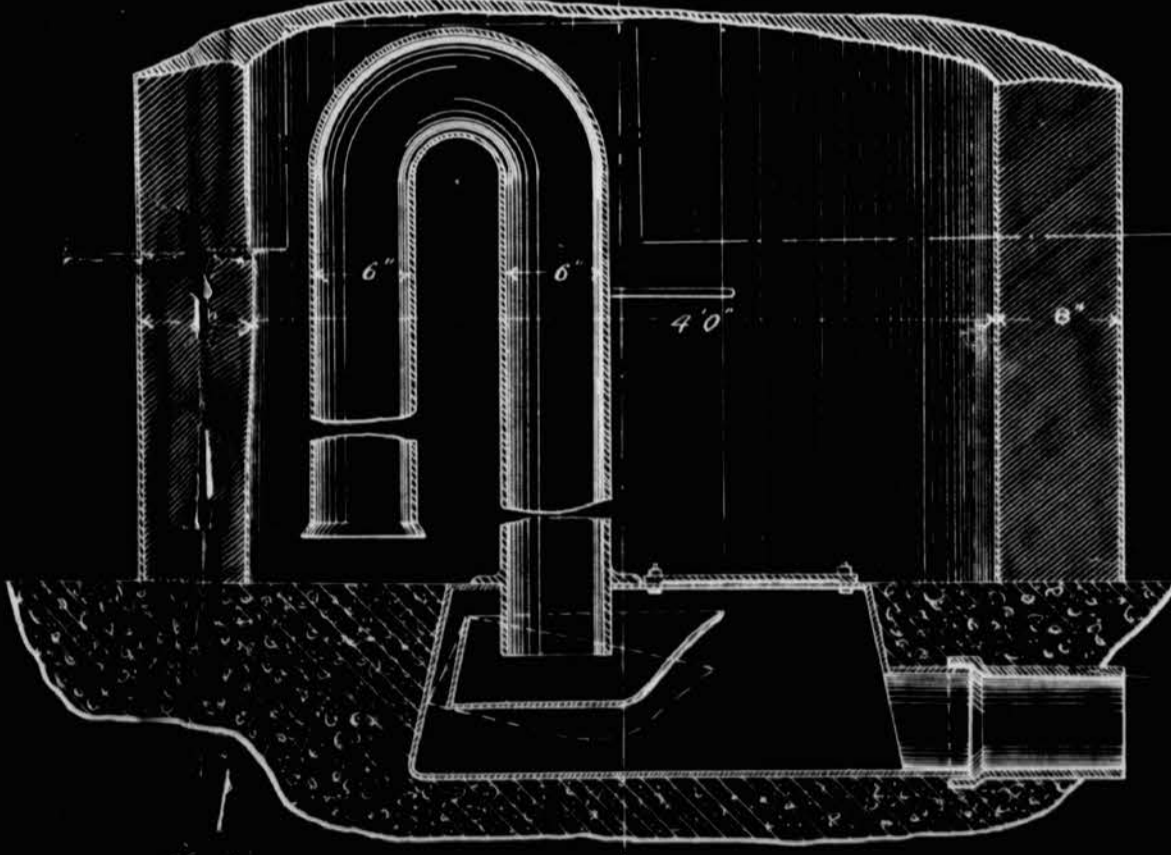
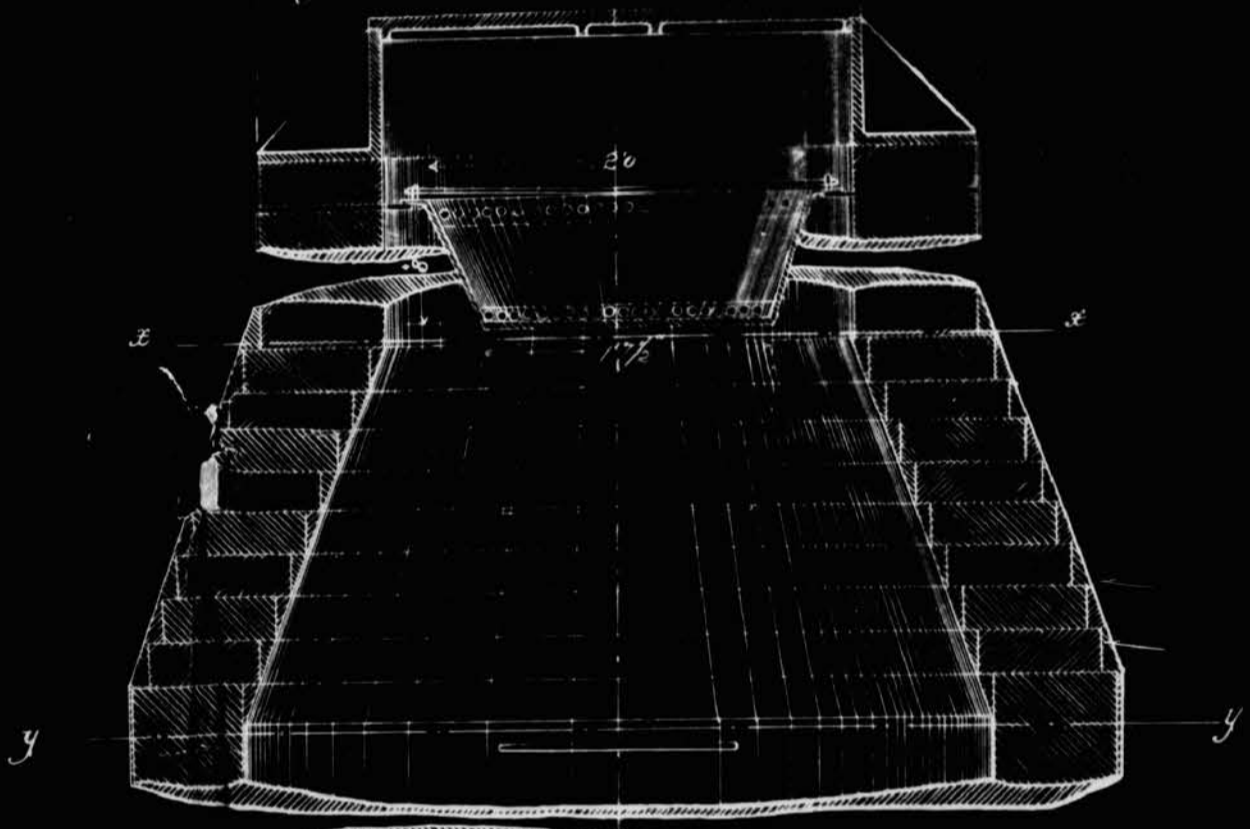
Section Transversale

Section Longitudinale

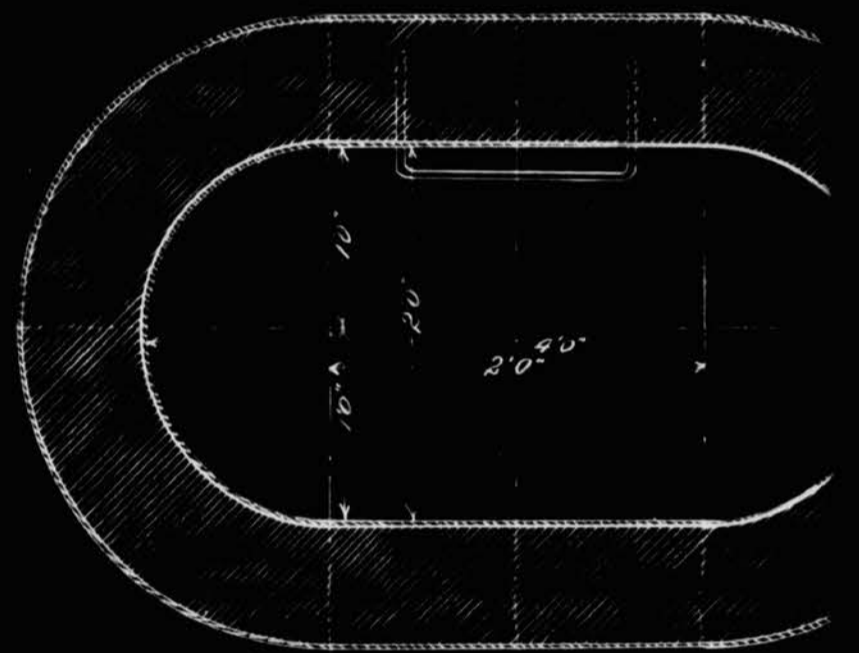
P23/E2,99



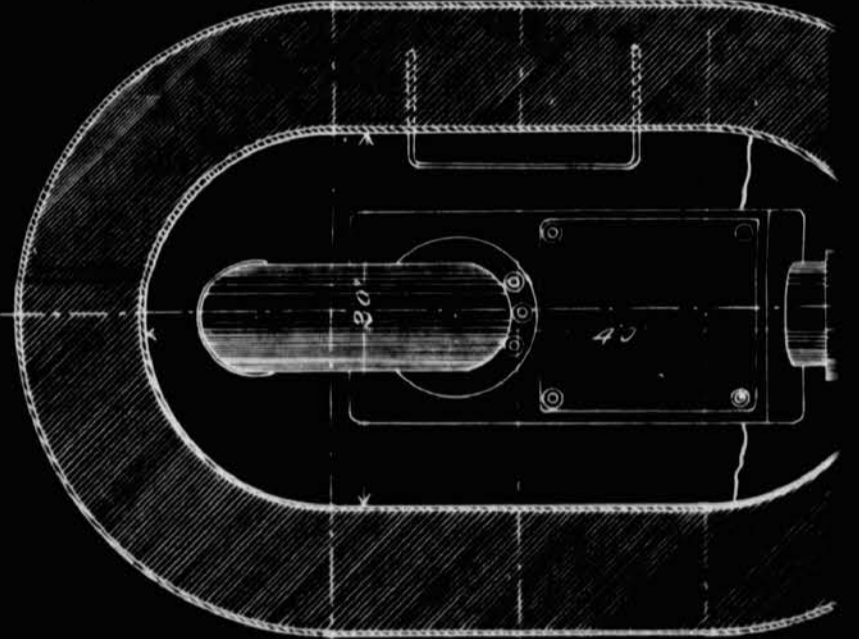
Flush Tank



Longitudinal section of Flush Tank.



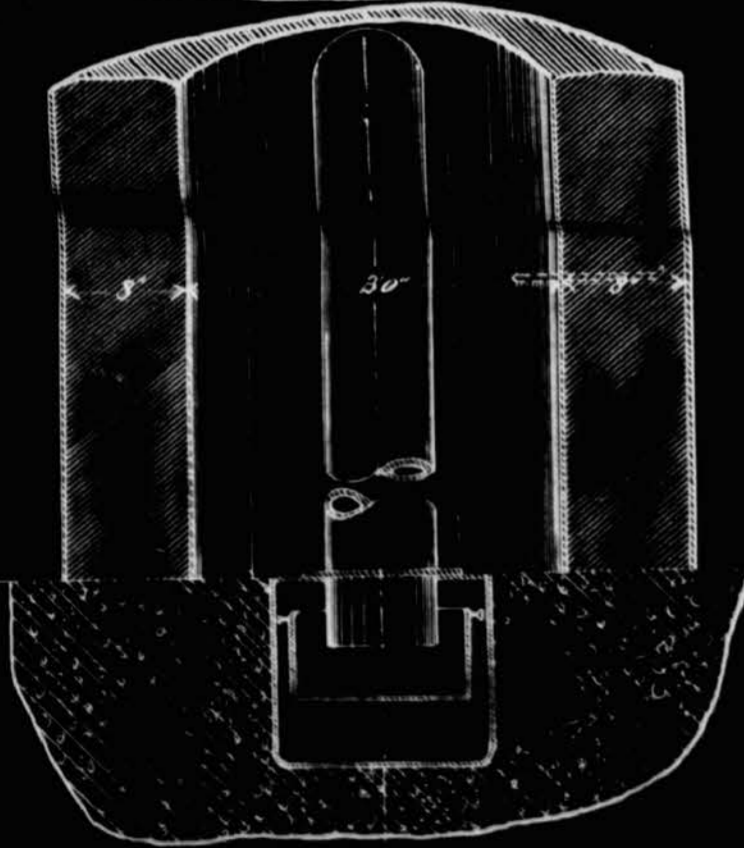
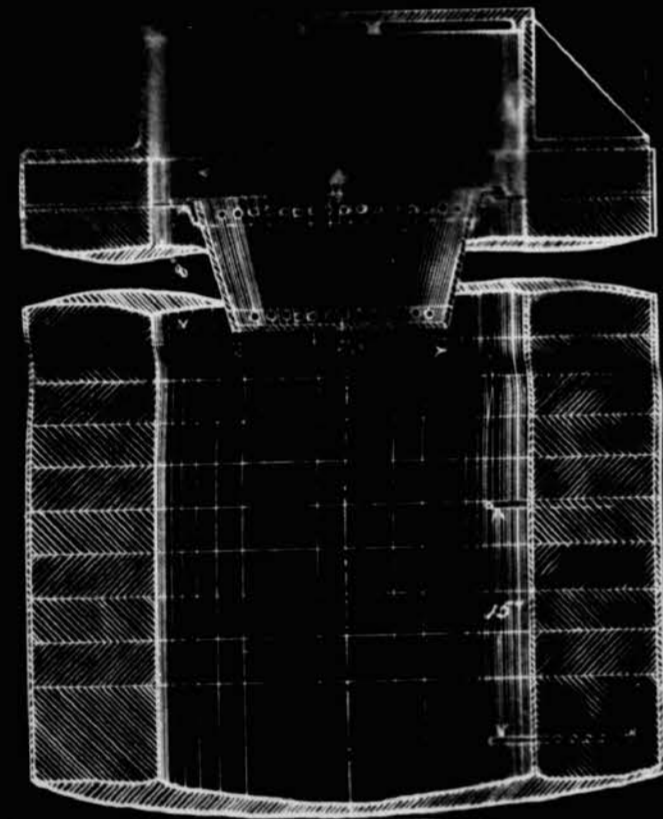
Section on line y y.



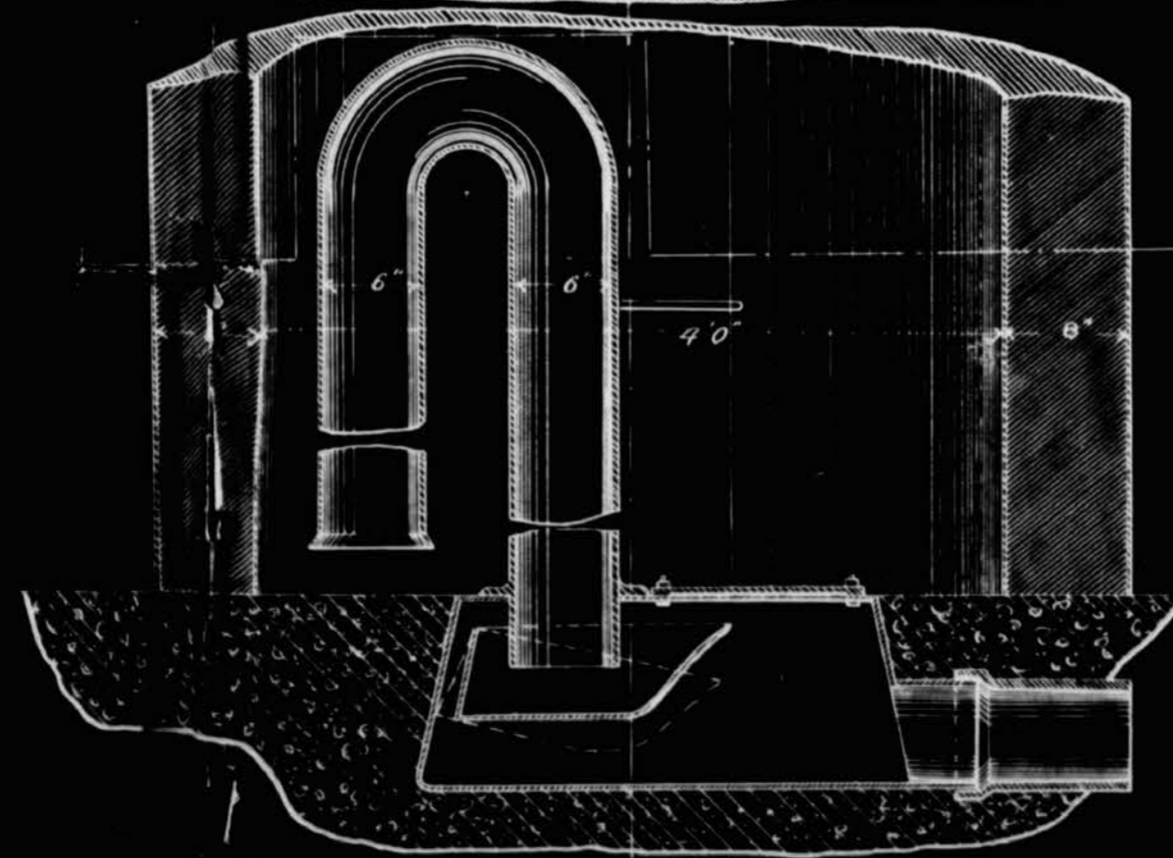
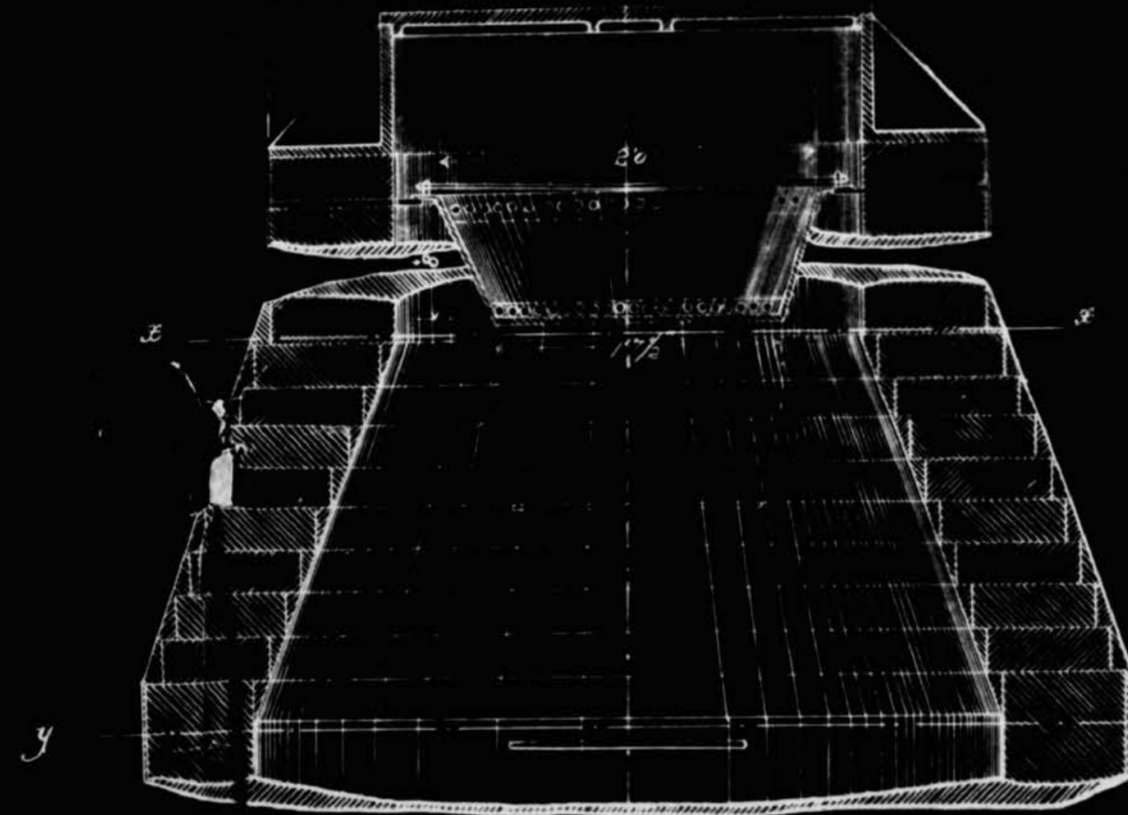
Plan of Flush-tank.

P23/E2,99

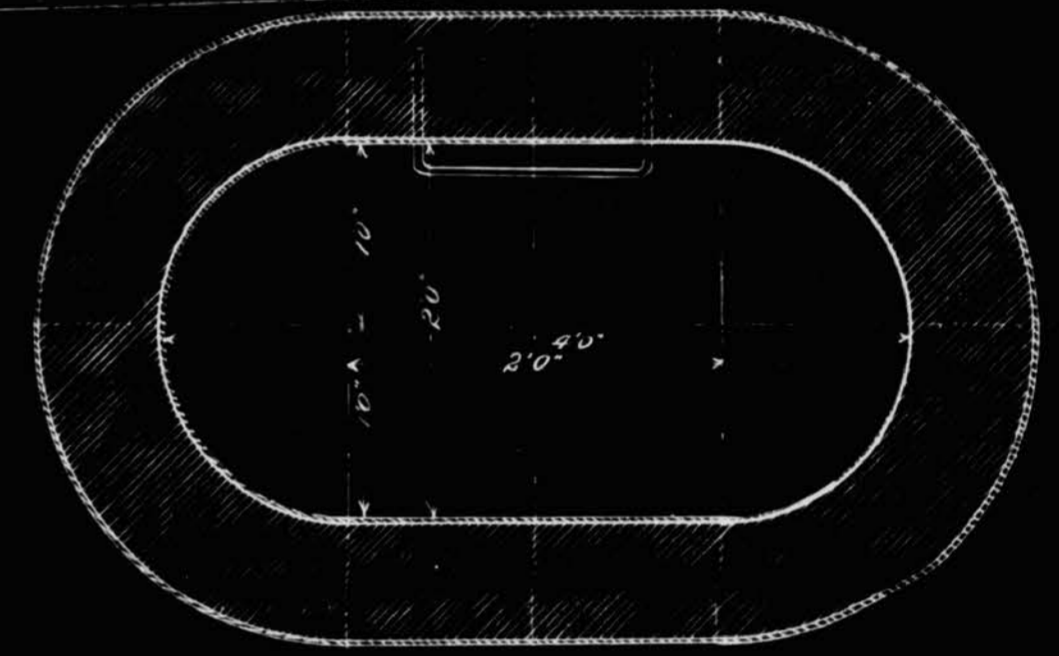
5 5 2 4



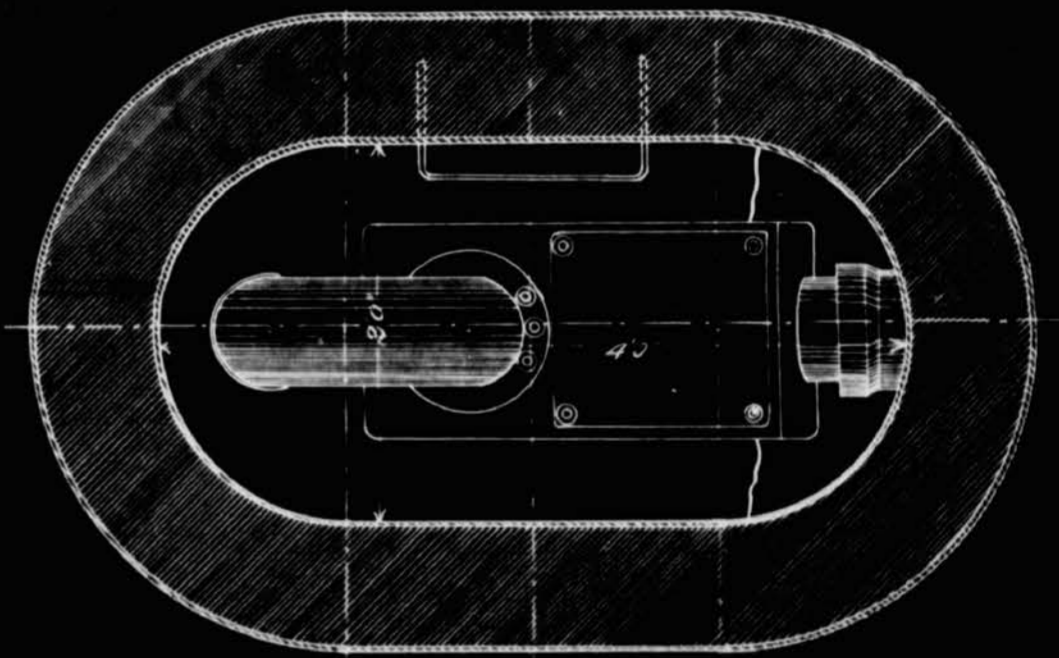
Cross section of Flush Tank



Side section of Flush Tank



Section on line yy



Plan of Flush-tank

P23/E2,99

No 5524

Plan J. E. K. in
pour machine @
Fluscher leségout
pour dedd Ends
23 Dec 93

27 Dec/93
 Province de Québec
 Ville de Québec

A une session de Comité
 Général du Conseil de la Ville
 de Québec tenue à Québec au lieu
 ordinaire des sessions du dit Comité
 Mercredi le vingt septième jour de
 Décembre mil huit cent quatre vingt
 trois - conformément à la loi à laquelle
 session ont été présents sur le bureau le Maire
 J. Dagenais & M.M. les Conseillers -
 Clément Lafleur, C.M. Barbeau, J. D. Orléans
 N. Gagnon, formant un quorum sous
 la présidence de M. le Maire -

Il est ordonné et statué par résolution
 du Comité Général comme suit savoir:

Il est résolu et adopté à unanimité
 qu'une somme de quatre cents Dollars,
~~en paiement~~ soit payée à M. L. Sureau
 pour la confection de l'Alb. d'évaluation
 de 1893 - et que le Secrétaire Trésorier
 soit autorisé à payer le sus dit montant

Il est résolu et adopté à unanimité
 que les comptes ci-après soient approuvés
 et le Secrétaire Trésorier soit autorisé à les
 payer les susdits comptes savoir:

M. Sureau \$295.00 + \$250.00 B. Hudon \$238.
 Stephen Gosselin \$2.08 W.M. Davidson
 \$100.00 -

Résolu et adopté sur division qu'une
 somme de \$250.00 soit payée à Mr. Edmund
 Vincent pour hommages faits de démissionnaires
 re appropriation de St. Basile.
 (et la séance est levée)

(Contresigné)
 J. Dagenais
 Maire

J. Dagenais
 Maire

N^o 5525

Rapport de compte
général du conseil
tenue le 27 Dec 1895

J. P.

P23/E2,99

5525

5 5 2 b

P23/E2,99



LA PIECE SUIVANTE

EST UNE PHOTOCOPIE

DE L'ORIGINAL DÉTRUIT

P23/E2,99

Monsieur Le Maire
 et Messieurs Les Conseillers
 Les messieurs soussignés vous
 demandent de vouloir bien
 poser une lumière électrique
 au coin des rues Beaudoin
 et St. Ambrise absolument
 indispensable car ce lieu est
 un endroit très obscur

Louis Hotté
 Monsieur Alfred Brisbois
 " " Polydore Leduc
 Deslisle Goffin
 St. medley baulford
 Delisle +

P23/E2,99

Dolphus Paquette
 J. Larocque
 J. Schlybunt
 Maurice Blain
 B. J. Larocque

P23/E2,99

ORIGINAL

No 5576
Requete pour
demande d'
^{laquelle}
mise en possession
trigone
Belle 93

P23/E2,99

5 5 2 1
St Henri ce 31 Dec 1893

A SON HONNEUR LE MAIRE ET A
M.M. LES CONSEILLERS DE LA
VILLE DE ST HENRI

MESSIEURS-

J'ai l'honneur de ~~vous~~ exposer respectueusement a votre honorable Conseil que depuis mon defnier rapport pour l'année mil huit cent quatre vingt ~~trois~~ concernant l'entretien ou nourriture fournie aux prisonniers et autres personnes hébergées dans les cellules de la station du premier Janvier au trente et un Decembre mil huit cent quatre vingt treize se monte a la somme de \$30 et dans l'esperance Messieurs que ce compte ne sera pas trouvé exorbitant par vous, et que vous voudrez bien l'approuvé.

Je demeure Messieurs votre
très-humble sefviteur

J.M.Massy

Chef du département de feu et
police

P23/E2,99

5 5 2 1

MON HONNEUR LE MAIRE ET A M.M.
LES CONSEILLERS DE LA VILLE DEST HENRI

A MESSIEURS

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur le
Département de feu et police pour l'année 1893 quoique la popu-
lation est augmentée considérablement, je suis heureux de vous
dire qu'il n'y a rien eu de déplorable durant le cours de cette
année, et tel que vous pourrez par le présent rapport vous en
convaincre.

-----DEPARTEMENT DE LA POLICE)-----

(causes d'arrestations ou délits)

Pour ivresse-----	144
Troublant la paix publique-----	29
Flânant dans les rues-----	8
Blasphémant dans les rues-----	2
Par Warrant -----	30
Assault sur la personne-----	5
do sur la police -----	2
Refusant de payer son charretier---	1
Vols-----	8

Total d'arrestation-----246

-----DEPARTEMENT DE FEU ET POLICE -----

Quartier St Henri -----	27	Fausse s alarmes--	00
Quartier St Augustin-----	25	do	4
Notre-Dame de Grace-----	2	do	4
Cote St Antoine -----	1	do	4

Total des feux et fausses alarmes a St Henri--52
Total des feux a l'étrangers----- 7

Sur tous ces feux je suis heureux de vous dire que les feux
ont été maîtrisés dans les batisses ou ils avaient pris origine
et aucun accident a enregistré durant ces incendies.

J'ai l'honneur d'être Messieurs
Votre très-humble serviteur

J.M.Massy

Chef du département de feu et police

P23/E2,99

Cher du département de feu et police
J.M. Massé

Notre très-humble souvenir
à toi l'honneur d'être Messieurs
et nous accèdent à enregistrer durant ces incendies.
ont été matriculés dans les patrouilles on les avaient pris origine

Sur tous ces feux je suis heureux de vous dire que les feux
Total des feux à l'étrangers

Total des feux et lanternes alarmes à St Henri--52

Cote St Antoine I 40 40 4
Notre-Dame de Grâce S 40 40 4
Garettier St Augustin S 40 40 4
Garettier St Henri S 40 40 4

DEPARTEMENT DE FEU ET POLICE

Total d'arrêstatiou 348

Notes
Restant de payer son quatrante
de sur la police
Vendredi sur la herse... 8
Samedi sur la herse... 8
Bis... 20
Bis... 8
L'... 8
L'... 8
L'... 8
L'... 8

No 5527
Rapport journalier
Le feu
pour l'année
1893
M. Massé

DEPARTEMENT DE LA POLICE

année et tel que vous portez par le présent rapport vous en
dote du 11 n'y a rien de déplorables durant la course de ces
l'ont été augmentées considérablement, je suis heureux de vous
département de feu et police pour l'année 1893 d'après le bon-
messieurs
à toi l'honneur de vous soumettre mon rapport sur la

LES CONSEILLERS DE LA VILLE DE ST HENRI
A SON HONNEUR LE MAIRE ET A M.M.

P23/E2,99

LAMOTHE & TRUDEL
AVOCATS
35 RUE SAINT-JACQUES
Téléphone Bell No. 1524.

GUSTAVE LAMOTHE
AUGUSTIN TRUDEL

Montréal, 6 Décembre 1893
C. C. No 5847

In re La ville de St. Henri

Chaput et fils

Oris au commissaire sig. Huissier	\$1.25
Motion	8.00
Affidant	10.00
Hon.	10.00
Prep. mém.	1.00
Just et mém.	1.00
	<hr/>
	\$31.25

P23/E2,99

5521A

J. A. C. MADORE, B. C. L.

M. G. LA ROCHELLE, B. A.

Madore & LaRoche,
Avocats, Procureurs, Commissaires, etc.

TELEPHONE 9227.

Batisse: New-York Life, Place d'Armes.

BOITE P. O. 1157.

Montréal, 6 Décembre 1893

C.C. No 5847

In re La Ville de St Henri

Chaput fils

Memoire de frais dus a Messrs Madore & Co

Honoraires sur Requete pour	4.00
Bref de certinari	20
Signification au demandeur	10.00
Jugement	80
Jugement	1.50
Memoire de frais	70
Certif.	
	<u>\$17.20</u>

N^o 5527^a

Chaput fils

La Ville de St-Henri

6/12/93

P23/E2,99

P23/E2,99

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE ST HENRI

A SON HONNEUR MR LE MAIRE ET A M.M. LES CONSEILLERS DE LA
CITE DE ST HENRI

MESSIEURS:-

J'ai l'honneur de vous soumettre mes opérations
comme constable ~~spécial~~ spécial depuis ma nomination au mois
d'avril dernier (1893) outre ce qui a concerné le bureau de san
té, le recensement des animaux, le posage des Nos de maisons, etc
savoir:- Vingt deux arrestations pour coportage de lait,
marchandises sèches, biscuits, bière, et autres marchandises.
74 rapports donnés au bureau pour marchands entrepreneurs ou
autres tombant sous le coup du règlement No 7~~6~~ et n'étant pas
entré au rôle par les évaluateurs divisé comme suit savoir:-

Epiciers-----	9
Bouchers-----	6
Barbiers-----	1
Marchands de glace-----	1
Boulangers-----	2
Profession-----	4
Regrattiers-----	10
Plombiers-----	2
Modistes-----	6
Marchands de bois-----	2
Couvreurs-----	2
Entrepreneurs-----	12
Grains et foin-----	2
Tabac et cigars-----	4
Mdses sèches-----	2
Orfèvre-----	1
Buanderie-----	2
Colporteur de bière-----	3
Marchands de chaussures-----	1
confiseurs-----	1
Verblantiers-----	1

Espérant Messieurs que ces chiffres vous donneront satisfaction

Je demeure votre très-humble serviteur

William Bissette

Inspecteur sanitaire et Constable spé.

Janv 1894

5528

P23/E2,99

Lesdits articles et Comptable des

Je donne votre très-humble obéissance

Respectueux Messieurs des ces chiffres vous donneront satisfaction

Marchandises-----1

Colporteurs de plumes-----2

Grandes-----3

Orléans-----1

Marchandises-----2

Libres et cigares-----4

Articles de laine-----3

Commodités-----3

Marchandises de bois-----3

Modistes-----2

Plombiers-----3

Professeurs-----10

Douaniers-----5

Marchands de France-----1

Barbiers-----1

Forchiers-----3

Epiciers-----3

entre les rôles par les évaluations divisés comme suit savoir:--

No 5528
Rapport de
Petite commission
comptable spéciale
pour l'année 1893

1^{er} Janvier 1894

Le Comptable spécial des rôles de la Ville de Montréal, en vertu de son mandat, a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de son administration pour l'année 1893. Ce rapport est divisé en deux parties: la première, qui concerne les rôles de la Ville, et la seconde, qui concerne les rôles des Maisons de la Ville. Le total des rôles de la Ville pour l'année 1893 s'élève à la somme de \$ 1,411,100.00. Le total des rôles des Maisons de la Ville pour l'année 1893 s'élève à la somme de \$ 1,411,100.00. Le total des rôles de la Ville et des Maisons de la Ville pour l'année 1893 s'élève à la somme de \$ 2,822,200.00.

A SON HONNEUR M. LE MAIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL
CITÉ DE MONTRÉAL
PROVINCE DE QUÉBEC

P23/E2,99

Corporation de la Ville de St. Henri.

HOTEL-DE-VILLE

3651 RUE NOTRE-DAME.

TELEPHONE BELL 8157

St. Henri de Montréal, le 23 Janvier 1894

A Mr le Maire et a M.E. les
Echevins de la Cité de St Henri

Messieurs:-

Nous avons l'honneur de vous faire rapport que nous avons audité et balancé les comptes des recettes et dépenses ordinaires de la cité de St Henri pour l'année 1893, ainsi que les dépenses et recettes spéciales relatives a la construction d'égouts etc. pour la meme période de temps.

Nous vous soumettons avec les présentes un état de chacun de ses comptes. Nous avons trouvé les comptes et les livres tenus dans un ordre parfait et nous devons rendre témoignage des talents et du travail consciencieux de votre Secrétaire.

Nous avons l'honneur d'être Messieurs

vos obéissants serviteurs.

J. St. Germain
L. H. Desjardins
AUDITEURS

5 5 2 B

P23/E2,99

AUDITEURS

vos obligations soussignés.

Nous avons l'honneur d'être Messieurs

Paris 1893
17 Jan 1894

No 5328a
Lettre accompagnant le rapport des Auditeurs

de l'année 1893 et du travail consensuel de votre Secrétaire. Nous avons l'honneur de vous rendre témoignage de nos comptes. Nous avons trouvé les comptes et les livres Nous vous soumettons avec les présentes un état de chacun d'eux etc. pour la période de temps.

les dépenses et recettes spéciales relatives à la construction ordinaires de la cité de St Henri pour l'année 1893, ainsi que avons audité et balancé les comptes des recettes et dépenses

Nous avons l'honneur de vous faire rapport des nos

Messieurs:-

Messieurs de la Cité de St Henri

A M. le Maire et à M. E. J. J.

Janvier

Administration de la Cité de St Henri

BOURGEON-MAYOR

1894

1894

C O N S I D E R A N T que la Ville de St. Henri a demandé à cette législature par sa requête des amendements à son acte d'incorporation, ainsi qu'aux actes 42-43 Vict.ch.58 & 55-56 Vict.ch.53. qui amendent le dit acte et vu qu'il est désirable de lui accorder sa requête et lui donner plus amples pouvoirs,

Sa Majesté par, de l'avis & du consentement de la législature de la Province de Québec, ordonne ce qui suit: -

1o- Les habitants de la Ville de St. Henri et leurs successeurs habitant la dite ville sont par cette loi constitués en corporation sous la dénomination de la "CITE DE ST.HENRI."

2o- Cette Cité comprend toute l'étendue de territoire renfermée dans les limites actuelles de la ville de St. Henri.

3o- La section Ière de l'acte 55-56 Victoria, ch.53 est abrogée et remplacée par la suivante: -

I. - A partir du premier Janvier prochain (1894) la Cité de St.Henri sera divisée en quatre quartiers respectivement appelés:

Quartier St.Jacques, quartier St.Augustin, quartier St.Antoine, quartier St.Henri.

1a.- Les bornes de ces différents quartiers sont les suivants:

Le quartier St.Jacques est borné au Nord Est par la Rue Atwater, suit la ligne du Grand Tronc jusqu'a

la

la bifurcation au front de la Rue Notre Dame jusqu'à la Rue St. Pierre; du côté Sud Ouest il est borné par la dite Rue St. Pierre dont il comprend tout le côté Est jusqu'aux limites de la Municipalité de la Côte St. Antoine, qui sont en même temps les limites du dit quartier.

Le Quartier St. Augustin comprend cette étendue de terrain située entre la Rue Atwater, la ligne de chemin de fer du Grand Tronc et le Canal Lachine.

Le quartier St. Antoine part du côté Ouest de la Rue St. Pierre, suit les limites de la côte St. Antoine jusqu'aux limites Ouest de la Cité de St. Henri, est borné à l'Ouest par le Chemin de la côte St. Paul jusqu'à la ligne de chemin de fer du Grand Tronc, et de là il suit la dite ligne de chemin de fer jusqu'à la barrière de la Rue Notre Dame.

Le quartier St. Henri comprend le reste du territoire de la Cité de St. Henri et s'étend à partir du pont de la rue Notre Dame jusqu'à la barrière du chemin de fer du Grand Tronc, de là il suit la dite ligne du Grand Tronc du côté Sud Est jusqu'au chemin de la Côte St. Paul qu'il longe jusqu'au Canal Lachine et de là en suivant le Canal Lachine jusqu'au pont de fer du Grand Tronc.

I b.-A compter du dit premier Janvier prochain, le conseil de la Cité de St. Henri se composera d'un Maire et de douze échevins, dont trois pour chaque quartier.

Le QUORUM du conseil sera de sept membres.

Les élections auront lieu chaque année à l'époque ordinaire tant pour le Maire que pour les éche-

vins:

échevins: le Maire sera élu par la majorité des votes des électeurs municipaux de la dite cité, enregistrés à chaque élection, et les échevins seront élus par la majorité des votes des électeurs de chaque quartier, enregistrés à chaque élection.

I c.-Le conseil pourra à son choix par simple résolution, lorsqu'une élection sera pour avoir lieu ou bien ordonner que le vote pour les quatre quartiers se donne à l'Hotel de Ville ou bien établir un ou deux bureaux de votation dans chaque quartier où il y aura votation et où les votes se donneront tant pour le Maire que pour les échevins.

I d.-Cette résolution devra être passée au moins quinze jours avant telles élections, le Greffier de la Cité qui est EX OFFICIO président de toute élection municipale, donnera un avis indiquant le lieu, l'heure et le jour où se fera la mise en nomination des candidats. Trois jours au moins avant la votation, le président de l'élection fera connaître l'endroit de la votation au moyen d'un avis public affiché à l'Hotel de Ville et aussi à la porte de chaque bureau de votation dans le cas où le conseil en aura établi ailleurs. -

I e.-Le Président de l'élection devra se nommer un Secrétaire d'élection, qui sera tenu de le remplacer en cas d'incapacité; il doit se nommer en outre un sous président pour chaque quartier où la votation doit avoir lieu. Deux jours au moins avant la votation, le président doit fournir à chacun des sous présidents la liste ou copie de la liste contenant les noms des
électeurs

électeurs ayant droit de voter à chacun des bureaux pour lesquels les sous présidents auront été nommés.

I f.-Après la fermeture du poll, le sous président dans chaque quartier, fait le relevé des votes enregistrés en faveur de chaque candidat, fournit un certificat de ce relevé à chaque candidat ou son représentant et fait immédiatement rapport à l'Hotel de Ville au président de l'élection lequel déclare et proclame élu le ou les candidats à la charge d'échevins qui ont reçu le plus grand nombre de votes dans le quartier, et le candidat à la charge de Maire qui aura reçu le plus grand nombre de votes dans la cité.

I g.-Cette déclaration est produite au bureau de la corporation pour faire partie des archives.

En cas d'égalité de votes pour aucune des élections, le président de l'élection est tenu sous peine d'une amende de cinquante dollars, de donner sans délai son vote prépondérant en faveur du candidat qu'il juge à propos et de le proclamer élu.

I h.-Des douze échevins de la Cité de St. Henri, ainsi élus en Janvier mil huit cent quatre-vingt-quatorze, quatre dont un dans chaque quartier, sortiront de charge à l'époque des élections générales suivantes: les trois échevins de chacun des quatre quartiers tireront au sort pour décider lequel des trois devra sortir le premier. L'année suivante, les deux échevins restant dans chaque quartier tireront pareillement au sort entre eux pour savoir lequel des deux devra subir son élection; enfin la troisième année, le troisième sortira de charge à son tour et ensuite les échevins à tour de rôle, suivant leur ancienneté, sortiront de charge -

charge d'année en année, de façon que chaque année, quatre échevins dont un dans chaque quartier, soit remplacé.

40- Toutes les dispositions de la charte de la ville de St. Henri et des différents statuts qui l'amendent, ainsi que les clauses générales des corporations de ville, en autant qu'elles sont compatibles avec la dite charte, les dits amendements et la présente loi continueront à s'appliquer MUTATIS MUTANDIS à la Cité de St. Henri; et tous les règlements actuellement en force dans la ville de St. Henri continueront à être en vigueur tant pour la Cité de St. Henri que pour les habitants et le public en général.

50- Il sera loisible à la Cité de St. Henri de faire faire des plans ou cartes de tout le territoire compris dans la Municipalité sujette à sa juridiction avec indication des rues, ruelles, places publiques, squares ou des dimensions nouvelles que le conseil de la Cité entend leur donner, et ces plans ou cartes une fois confirmés par la Cour Supérieure sur requête à cet effet présentée au moins quinze jours après la première publication et un avis publié deux jours de suite dans un journal français et dans un journal anglais de la Cité de Montréal, deviendront obligatoires tant pour la Cité de St. Henri que pour les propriétaires intéressés et pour toutes autres personnes que ce soit.

60- Il ne pourra être réclamé ni donné, lors de l'ouverture d'une des nouvelles rues, squares et places publiques tracés au dit plan ou lors de l'élargissement de toute rue, place publique, désignés au dit

plan

plan, d'indemnité ou dommages intérêts pour quelque bâtiment ou amélioration quelconque que les propriétaires ou autres personnes auront faits ou fait faire postérieurement à la confirmation du dit plan sur tout terrain réservé, soit pour de nouvelles rues ou places publiques ou squares, soit pour leur élargissement ou agrandissement. Pourvu cependant que rien dans cette loi ne soit interprété comme enlevant à la Cité de St. Henri le droit d'élargir ou prolonger toute rue, place publique ou squares désignés au dit plan après sa confirmation ou de renoncer à l'ouverture de toute nouvelle rue ou à l'élargissement et prolongement de toute rue existante tel que désigné au plan; mais il ne sera fait aucune altération ou modification de cette nature à moins qu'elle ne soit décidée à une réunion du conseil à laquelle assiste la majorité de ses membres, sur requête à cet effet, signée par la majorité des propriétaires de la rue ou de partie de la rue, où tels changements sont projetés.

Après quoi tout Juge de la Cour Supérieure peut sur requête présentée dans ce but par la Corporation après les mêmes avis que ceux ci-dessus mentionnés, ordonner que le double du dit plan, déposé comme il est spécifié plus bas, soit altéré ou modifié en conséquence.

70- Aussitôt après qu'il sera terminé, il sera déposé un double de chacun de ces plans au bureau du protonotaire de la Cour Supérieure de Montréal et un autre double aux archives de la Corporation et quand ces plans auront été confirmés et ratifiés par la dite Cour, le Greffier de la Cité de St. Henri, inscrira sur le double de chacun de ces plans déposés aux archives
de

-7-

de la Corporation, la mention de telle confirmation, comme suit: -

"Confirmé par la Cour Supérieure le -

"

80- La Cité de St. Henri est autorisée à procéder immédiatement à l'élargissement de la Rue St. Jacques à partir de la traverse du chemin de fer du Grand Tronc du Canada jusqu'aux limites Ouest de la Cité conformément au plan homologué à cet effet au printemps mil huit cent quatre-vingt-treize, à la requête de la Cité de St. Henri, en suivant pour les expropriations les formalités exigées par sa charte et les actes qui l'amendent.

90- La section 2 de l'acte 55-56 Victoria Chap.53 est abrogée et remplacée par la suivante -

La Cité pourra par règlement chaque fois qu'elle aura une expropriation à faire, décider que le coût de cette expropriation se fera à même le fonds de la Cité ou bien sera répartie en tout ou dans telle proportion que le conseil jugera à propos sur les immeubles appartenant aux personnes intéressées dans l'amélioration à faire ou qui en bénéficieront.

100- Aucune indemnité ne sera payée aux locataires pour dommages qu'ils pourront souffrir par l'expropriation des propriétés par eux louées pour plus que le reste de l'année dans laquelle se fera l'expropriation, si cette expropriation a lieu avant le premier Février, c'est-à-dire plus de trois mois avant le premier Mai et pour plus d'un an en tout si l'expropriation a lieu entre le premier Février et le premier Mai.

La

-8-

110- La Cité de St. Henri est autorisée à passer un règlement défendant à tous les propriétaires dont les propriétés ont front sur la Rue St. Jacques et sur la Rue Notre Dame dans les limites de la Cité de bâtir à l'avenir des maisons de moins de deux étages & demi, construites en pierre, en brique ou en bois lambrissée en brique, et défendant à toute personne de construire à l'avenir dans tout endroit du territoire de la Cité de St. Henri, des maisons de moins de deux étages, à moins cependant que ces maisons nouvelles ne soient des COTTAGES. -

120- Chaque fois que pour l'ouverture et l'élargissement d'une rue ou pour l'établissement et agrandissement d'une place publique, square ou marché; le conseil trouvera qu'il sera plus avantageux pour la Cité, d'exproprier plus que le terrain strictement requis pour l'amélioration projetée, la Cité de St. Henri aura le droit d'exproprier telle partie de terrain formant le résidu de la propriété expropriée en procédant pour cette expropriation suivant les formalités imposées par la charte et ses amendements pour les cas d'expropriations ordinaires. -

130- La Cité de St. Henri aura le droit d'acquérir pour des fins municipales des propriétés en dehors ou en dedans de ses limites pourvu que pour les propriétés acquises en dehors, elle obtienne du conseil de la Municipalité dans laquelle les terrains seront situés, l'autorisation de les exploiter pour les fins pour lesquelles ils auront été achetés. -

140- Le Conseil de la Cité pourra par règlement établir une Cour d'archives appelée "COUR DU RECORDER" laquelle sera présidée par le Recorder qui sera

nommé -

nommé dans la manière ci-après prescrite et qui tiendra ses sessions à l'Hotel de Ville ou à tout autre endroit que le Conseil désignera.

Cette Cour aura un sceau. -

I50- Le Recorder sera nommé par le Lieutenant Gouverneur en conseil et sera EX OFFICIO Juge de paix pour le District de Montréal, revêtu de tous les droits & pouvoirs d'un ou de deux Juges de paix et de la Cour du Recorder et ne pourra être révoqué que sur une adresse conjointe du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative.

Le Recorder devra être un Avocat d'au moins cinq ans de pratique.

L'exploitation de cette charge et l'exercice de ces fonctions ne le rendront pas inhabile à exercer sa profession devant toute autre Cour de Justice, nonobstant toute loi ou règlement à ce contraires.

Le règlement qui établira dans les limites de la Cité de St.Henri la Cour du Recorder mentionnera comment le Recorder pourra se nommer un suppléant, comment le Greffier de la Cour du Recorder sera nommé, quelle sera la rémunération de chacun.

I60- Nonobstant toute disposition à ce contraire, la Cité de St.Henri aura à l'avenir, le contrôle exclusif et la charge & possession de toutes les rues comprises dans ses limites et maintenant contrôlées et administrées par les Commissaires des chemins à barrières de Montréal.

Le

-10-
Ils ont été
-10-

No 5574
Amendement
à la Charte
de St-Henri
1 Janvier 94

P23/E2,99

5524

P23/E2,99

DÉLAVÉ

St Henri ce 8 Janvier 1894

Proposé par Messieurs Joseph alias Ferdinand Jacob,
Louis Dori, Edouard Laille, François Daigneau
Wilfrid Jacob.

Secondé par Messieurs

Jay Sigauir, Jof. Dupin
Medus Jacob

tous électeurs municipaux de la ville de St Henri et habiles à
voter à la présente élection, que Monsieur François Daigneau
soit élu conseiller pour le quartier St Jacques dans la ville
de St Henri pour le prochain terme conformément à la loi.

P23/E2,99

5 5 3 0
St Henri ce 8 Janvier 1893

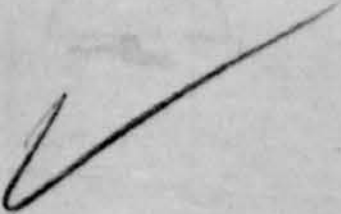
Proposé par Messieurs

Chs Nepocas, Jos Stevanic
J. L. Pelousson Adolphe Colombe

secondé par Messieurs

A. P. Bessumette, O. Chénier
Thos Bedford, Ls Brevier, Dominé Gagné
L. A. Reid M. V.

tous électeurs municipaux de la ville de St Henri et habiles à voter
à la présente élection que monsieur Jos medune Laroc
soit élu conseiller pour le quartier St Jacques dans la ville
de St Henri pour la prochaine année, conformément à la loi



Province de Québec
 Ville S. Henri

Ville S. Henri le 8 Janvier 1894

Il est proposé par les soussignés, tous
 électeurs municipaux du quartier S. Jacques
 dans la Ville S. Henri et habiles à voter
 à la présente élection, que Joseph Médéric
 Lavoie, manufacturier ^{de la ville de S. Henri} soit nommé
 Conseiller municipal pour représenter
 le quartier S. Jacques, au Conseil de Ville
 S. Henri.

H. Poiquet
 L. Desjardins M. Cormier
 Joseph Lefrançois L. Robert
 H. De. Péludon L. Chénard
 Adolphe LeBlond E. Lavigne
 A. Bissonnette Thos. J. Redford
 L. Rivière
 L. Deneau
 L. M. Senecal
 G. Meloche
 J. L. Denis
 D. Simard
 J. Gagné
 W. Chotel

P23/E2,99

5 5 3 0
St Henri ce 8 Janvier 1884

Proposé par Messieurs

*Chs Depress, Joseph Ocarie
J. H. Blouin, abasissimette*

Secondé par Messieurs

*H. Foyne, C. Chouinard
Emme Fautens, L. Renaud, Dominica Gagne
Jos Sacch, Dr. Alph. Reid M. V.*

tous électeurs municipaux de la ville de St Henri et habiles à voter à la présente élection, que Monsieur *Amédée-A. Renaud* soit élu conseiller pour le quartier *St Jacques* dans la ville de St Henri pour le prochain terme conformément à la loi.

✓

Province de Québec
 Ville S. Henri

Ville S. Henri 8 Janvier 1894

Il est proposé par les soussignés tous
 électeurs municipaux du quartier S. Jacques
 dans la Ville S. Henri et habiles à voter
 à la présente election, que le Docteur
 Amédée Anaclel. Bernard, Es. Médecin,
 de la dite ville de S. Henri
 soit nommé Conseiller municipal
 pour représenter le quartier S. Jacques
 au Conseil de Ville S. Henri.

Chas. Desjardins	H. Proulx
Joseph Hébert	M. Bernier
F. Desjardins	L. Robert
Adolphe LeBlond	A. Guimard
A. Bissonnette	Emery Lussier
	Thos. G. Bedford
	Lebrun
	L. Doreau
	L. Mercier
	G. Meloche
	S. S. Benoit
	O. Simard
	H. Gagne
	W. Chatelet

P23/E2,99

5 5 3 0

St Henri ce 8 Janvier 1894

Proposé par Messieurs

J. Crochetière ^{sa} _X ^{EH}
Louis Mesquet
Wilfrid Villeneuve

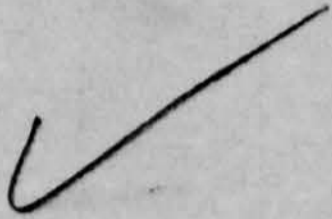
A. P. P. P. P. P.
A. A. A. A. A.
James Paquette
J. B. D. G. G. G.
A. Ethier
M. Bourcier
J. B. Lagacis ^{sa} _X ^{EH}
N. Larive
J. Cantin
Adolphe Lincal
D. Lavoie
Samuel Gosselin

Secondé par Messieurs

M. R. Robitaille
Alf. Bouchard ^{sa} _X ^{EH}
J. Dupont ^{sa} _X
G. Côté ^{sa} _X
L. Robert ^{sa} _X

~~et les électeurs de la ville de St Henri~~
tous électeurs municipaux de la ville de St Henri et habiles à voter à la présente élection, que Monsieur ~~Hubert~~ Lohreche Epais soit élu conseiller pour le quartier ~~St Henri~~ dans la ville de St Henri pour le prochain terme conformément à la loi.

J. Bouchard
L. Paquette
J. A. Charron



P23/E2,99

5 5 3 0
St Henri ce 6 Janvier 1894

Proposé par Messieurs

L. A. Picard
A. Volant
P. Leduc
N. Leduc

Secondé par Messieurs

Ed. Gougeon
Octave Dubuc
Ferdinand Gagnon
Chas. Fortin
Ed. Gougeon
J. LeCasabianca

tous électeurs municipaux de la ville de St Henri et habiles à voter à la présente élection, que Monsieur Narcisse Gougeon soit élu conseiller pour le quartier St-Henri dans la ville de St Henri pour le prochain terme conformément à la loi.

P23/E2,99

5 5 3 0

St Henri ce 8 Janvier 1894

Proposé par Messieurs

T. J. Aguin
A. Picard
N. Leduc
Chas Fortier
Ed. Gurgeon

Secondé par Messieurs

Philippe Blais jr.
J. Le Cordeur
Ferdinand Gagnon

J. Gurgeon

tous électeurs municipaux de la ville de St Henri et habiles à voter à la présente élection, que Monsieur *Adolphe Rié* soit élu conseiller pour le quartier *St-Henri* dans la ville de St Henri pour le prochain terme conformément à la loi.

✓

P23/E2,99

5 5 3 0
St Henri ce 3 Janvier 1893

Proposé par Messieurs

May Dupuis Sr

Azaria Beaud

Alphonse Bhatigny

François Bhatigny

secondé par Messieurs

Alphonse Parent

François Labelle

Marguerite Poir

J. A. Parent

Alfred Gagnier

Yves Decelles

tous électeurs municipaux de la ville de St Henri et habiles à voter
à la présente élection que monsieur *Aime Guillefer*
soit élu conseiller pour le quartier *Augustin* dans la ville
de St Henri pour le prochain terme, conformément à la loi

Acknowledged

P23/E2,99

5 5 3 0

St Henri ce 5 Janvier 1892

Proposé par Messieurs

secondés par Messieurs

^{D-}
 Alfred + Lavoue
^{Marquis}
 Maylan ^{D-} Dupuis Pere
^{Marquis}
 P^r Albert
 Alphons ^{D-} de Chabigny
 Trudon ^{D-} de Chabigny

^{D-}
 F. E. Parent fils
^{Marquis}
 Hannon Bessard
 Luvier ^{D-} Besat
^{Marquis}
 Lami ^{D-} Deselle
^{Marquis}
 + M. Robe dans

tous électeurs municipaux de la ville de St Henri et habiles à voter
 à la présente élection que monsieur Emile Faillé
 soit élu conseiller pour le quartier St Augustin dans la ville
 de St Henri pour le prochain terme, conformément à la loi

Acclamation

P23/E2,99

5 5 3 0
St Henri ce 28 Janvier 1893

Proposé par Messieurs

Paul Nantel Patrick Lynch
H. Charron — J. L. Paradis
J. B. Cazalais —

secondé par Messieurs

~~J. J. L...~~ Moise Lepanier
André Bray H. A. Desroses,
O. Guinon

tous électeurs municipaux de la ville de St Henri et habiles à voter
à la présente élection que monsieur J. J. Aquina Manufacturier
soit élu conseiller pour le quartier St Antoine dans la ville
de St Henri pour le prochain terme, conformément à la loi

✓
acclamation

P23/E2,99

5 5 3 0
St Henri ce 5 Janvier 1883

Proposé par Messieurs

~~D^r Jos. Lussier~~ Chs. Gagné
Pierre Laranti F. Sénécal - père
André Bray

secondés par Messieurs

Ed. Crochetière F. X. Paradis
Louis Lefebvre - H. A. Depocas

tous électeurs municipaux de la ville de St Henri et habiles à voter
à la présente élection que monsieur *Jos Sénécal* municipal
soit élu conseiller pour le quartier *St Antoine* dans la ville
de St Henri pour le prochain terme, conformément à la loi

✓
Aclamation

P23/E2,99

5 5 3 0
St Henri ce 8 Janvier/94

Proposé par Messieurs

F. Bte. Cozelais
J. Haugstetter
J. M. Lorie
A. Armand
M. Dugas
E. Ethier
G. Aymin
Jos Jacob
S. A. Picard
M. Benoit
Jos. Giguere
N. Gaudet

Secondé par Messieurs

Adolphe Riel
Louis Dore
Esimer Taille
Amé Taillefer
L. M. Senécal
E. Bissonnette
H. M. Belle

tous electeurs municipaux de la ville de St Henri et habiles
a voter a la présente élection, que Monsieur Ferdinand Dagenais
soit élu Maire de la ville de St Henri pour l'année 1894
conformement a la loi

Jos. Haugstetter
Jos. M. Crochetiere
A. Givrus
E. Proulx
G. Dussébois
A. Senécal
N. Lavoie
P. Linnard
A. Delorsure
L. Roberts
G. Champand
G. Singuay
S. Benoit

Acclamation

P23/E2,99

5 5 3 0
St Henri ce 8 Janvier 1894

Proposé par Messieurs

H. Fougère

J. M. Lavoie & A. Renaud

Secondé par Messieurs

*E. Robert
Louis Hyacinthe*

*A. L. Bouché & L. L. Lacombe
J. St. Denis*

Tous électeurs municipaux de la ville de St Henri et habiles à voter
à la présente election, que Monsieur *L. M. Sénéchal* soit élu

Conseiller pour la ville de St Henri pour le prochain terme con-
formément à la loi

*✓
pour le
quartier de Jacques*

✓

P23/E2,99

Province de Québec

5 5 3 0
St-Henri 8 Janvier 1894

Ville St-Henri

Les soussignés, tous électeurs du Quartier
St-Jacques, Ville St-Henri, et habiles à voter
dans la présente élection ^{municipale} proposent que
Mr. Louis Misail ^{de la ville de St-Henri} Suisse, soit
nommé Conseiller pour représenter le
Quartier St-Jacques, dans la Ville St-
Henri - -

M. Lavoie
A. A. Bernard,
H. Porque
L. Benoit
C. Simard
Adolphe Leblond
R. Robit
E. Guimard
G. Meloche
Dominic Gagné
Emmy Lantier
Alphonse ^{la} Charette
F. J. ^{au} ^{quel} ^{que} ^{un} ^{des} ^{citoyens} ^{de} ^{la} ^{ville} ^{de} ^{St-Henri}

No 5530

Bulletin de pu-
sentation pour
election 1894

8 Janvier 1894

P23/E2,99

5530

P23/E2,99

VILLE DE ST HENRI
1894

Je soussigné Jules Branchaud notaire public de la ville de St Henri et de la paroisse de St Augustin dans la dite ville de St Henri, certifié par les présentes et fais rapport sous mon serment d'office que le huitième jour de Janvier 1894 j'ai assisté aux élections municipales de la ville de St Henri, en vertu de la loi sur les élections municipales, et que les électeurs de la ville de St Henri ont élu conseillers de la ville de St Henri savoir:-

Messieurs Aimé Taillefer et Aimé Taillefer pour le quartier St Augustin et Messieurs T.J. Aquin et Joseph Sénécal pour le quartier St Antoine, le tout conformément à la loi.



Jules Branchaud
 Secrétaire-Trésorier

P23/E2,99

1891 PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE ST HENRI

Je soussigné Jules Papineau constable spécial de la ville de St Henri et résidant dans la dite ville de St Henri, certifie par les présentes et fais rapport sous mon serment d'office que le huitième jour de Janvier 1894 j'ai signifié aux ~~messieurs~~ conseillers mentionnés dans le présent avis un quadruplicata d'~~iceux~~, en portant et laissant le dit double à Mr Jos Sénécal personnellement et le autres à une personne raisonnable de chacun de leur famille respective.

A. Lévesque *J. Papineau*
constable spécial

No 5531
avis élections des
conseillers, Sénécal
et Papineau pour 1894
E. Papineau & Co. Bailly
et retour sur
ville

8 Jan 1894



P23/E2,99

5 5 3 1
VILLE DE ST HENRI 8 Janvier 1894

Je soussigné Jules Beauchamp, notaire public et
ville de St Henri et résidant dans la dite ville de St Henri
certifie par les présentes et sous le sceau de mon serment
d'office que le huitième jour de Janvier 1894 a été tenu
à Monsieur Dagenais mentionné dans le présent avis un double
d'acte d'autre part en portant et laissant le dit double
MONSIEUR:-
à une personne raisonnable de sa famille respective.

Prenez avis qu'à une assemblée générale des électeurs muni-
cipaux de la ville de St Henri, tenue le huitième jour du mois
de Janvier mil huit cent quatre vingt quatorze, vous avez été
l'acte ci-dessus
dument élu Maire de la ville de St Henri pour l'année couran-
te conformément à la loi.

Jules Beauchamp
Sec-Trésorier

P23/E2,99

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE ST HENRI

Je soussigné Jules Papineau constable spécial de la
ville de St Henri et résidant dans la dite ville de St Henri
certifie par les présentes et fais rapport sous mon serment
d'office que le huitième jour de Janvier 1894 J'ai signifié
à monsieur Dagenais mentionné dans le présent avis un double
d'icelui d'autre part en portant et laissant le dit double
à une personne raisonnable de sa famille respective.

St Henri ce 8 Jan 94

Jules Papineau
constable spécial

No 5532
avis election
du maire
J'a Dagenais pour
1894 Jan 94

P23/E2,99

5 5 3 2

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE ST HENRI
St Henri, le 8 Janvier 1894

Je soussigné Jules Beauchamp notaire public de la
ville de St Henri et résidant dans la dite ville de St Henri
certifie par les présentes et sous mon serment

A MONSIEUR FERDINAND DAGENAIS, ECR. MAIRE

d'office que le huitième jour de Janvier 1894 j'ai signifié
à monsieur Dagenais mentionné dans le présent avis un double
d'acte d'autre part en portant et laissant le dit double

MONSIEUR:-

à une personne raisonnable de sa famille respective.

Prenez avis qu'à une assemblée générale des électeurs mu-
cipaux de la ville de St Henri, tenue le huitième jour du mois
de Janvier mil huit cent quatre vingt quatorze, vous avez été
législativement
dument élu Maire de la ville de St Henri pour l'année couran-
te conformément à la loi.



Jules Beauchamp

Sec-Trésorier

P23/E2,99

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE ST HENRI

Je soussigné Jules Papineau constable spécial de la ville de St Henri et résidant dans la dite ville de St Henri certifie par les présentes et fais rapport sous mon serment d'office que le huitième jour de Janvier 1894 J'ai signifié a monsieur Dagenais mentionné dans le présent avis un double d'icelui d'autre part en portant et laissant le dit double a une personne raisonnable de sa famille respective.

St Henri ce 8 Jan 94
Jules Papineau
constable spécial

No 5532
Avis election
du Maire
Sr Dagenais pour
1894 Jan 94

P23/E2,99

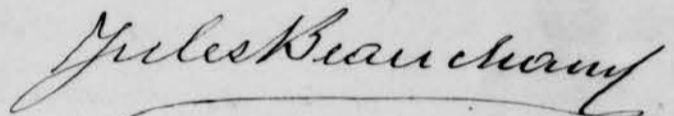
PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE ST HENRI

AUX HABITANTS DE LA VILLE DE ST HENRI ET A TOUS CEUX QU'IL APPAR
TIENDRA

Avis public est par le présent donné que la nomination pour les élections générales du Maire et de huit conseillers pour la ville de St Henri, aura lieu LUNDI, le huitième jour du mois de Janvier, mil huit cent quatre vingt quatorze, a dix heures du matin a St Henri a l'Hotel-de-Ville, au lieu ordinaire des sessions du conseil de la dite ville; et pour ces fins les électeurs municipaux de la ville de St Henri, sont convoqués en assemblée générale pour la nomination des candidats, au lieu, heure et jour ci-dessus indiqués: savoir
L'Election du Maire et de huit conseillers pour la ville de St Henri a etre élu comme suit savoir: -deux pour le quartier St Jacques, deux pour le quartier St Augustin, deux pour le quartier St Antoine et deux pour le quartier St Henri pour représenter la ville de St Henri comme tels.

Donné a St Henri sous mon seing et le sceau de la corporation ce trentième jour de Decembre mil huit cent quatre vingt treize.

BUREAU DU CONSEIL
No 5 PLACE ST HENRI



Sec-Tresorier

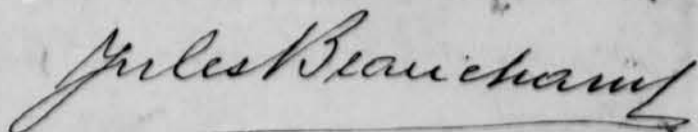
PROVINCE OF QUEBEC
TOWN OF ST HENRY

TO THE INHABITANTS OF THE TOWN OF ST HENRY AND TO ALL WHOM IT MAY CONCERN

PUBLIC NOTICE is hereby given that the nomination for the general elections of mayer and eight councillors for the town of St Henry, shall take place on monday the eighth day of the month of January one thousand eight hundred and ninety four at the hour of ten of the clock in the morning, at St Henry in the Town-Hall the ordinary place of meetings of the Council of the said Town and for these reasons the municipal electors are called together into a general meeting for the nomination of candidates, at the place date and hour above mentioned, Viz: -of mayer and eight councillors for the town of St Henry to be elected as follows, two for St Antoine Ward, two for St Henry Ward, two for St Augustin Ward and two for St James Ward for representing the town of St Henry as above mentioned.

Given at St Henry under my hand and the seal of the corporation this thirtieth day of Decembre one thousand eight hundred and ninety three.

OFFICE OF THE COUNCIL
NO 5 PLACE ST HENRY



Sec-Treasurer

P23/E2,99

5 5 3 2

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE ST HENRI

issu assigné L.N. Senechal Constable spécial de la Ville de St Henri et résidant en la dite Ville de St Henri; certifie par les présentes et fais rapport sous mon serment d'office que le *heute pour de Decembre* mil huit cent quatre vingt treize j'ai affiché deux vraies copies dûment certifiées de l'avis public de *la nomination*

de haut conseil pour un an
ci-annexe dans les langues Française et Anglaise comme suit savoir:- Une vraie copie dûment certifiée dans les langues Française et Anglaise à la porte de l'Eglise Catholique Apostolique et Romaine de St Henri sise et située en la Ville de St Henri coin des rues St Jacques et St Pierre et une autre copie dûment certifiée dans les langues Française et Anglaise à la porte de l'Hotel-de-Ville de St Henri sise et située en la Ville de St Henri coin des rues Notre-Dame et St Jacques étant les places ordinaires des affiches Et je certifie de plus avoir lu les dits avis public en langue Française et Anglaise à haute et intelligible voix à la porte de l'Eglise Catholique Apostolique et Romaine de St Henri à l'issue du service Divin du matin le Dimanche *le heute un jour de Decembre* étant les Dimanches que j'ai lu les dits avis public et qui suivait immédiatement le jour ou les dits avis public ont été rendus publics

En foi de quoi j'ai dressé et donné le present rapport pour servir et valoir ce que de droit.

St Henri ce

St James 1894

L. N. Senechal

Constable Spécial

to be elected as
two for St Augustin Ward and two for St James Ward for representing the town of St Henry as above mentioned.

Given at St Henry under my hand and the seal of the corporation this thirtieth day of December one thousand eight hundred and ninety three.

OFFICE OF THE COUNCIL
NO 5 PLACE ST HENRY



Jules Beauchamp

Sec-Treasurer

APPAR

etions

ura lieu

qua-

dinaire

eurs mu-

e pour la

avoir

etre

quartier

ier St Hen
ri

trentieme

Henry

AY CONCERN

elections

place on

hundred and

Henry in

said Town

into a

and hour

of St Henry

y Ward,

P23/E2,99

5 5 3 2

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE ST HENRI

issoussigné L.N.Sonccal Constable spécial de la Ville de St Henri et résidant en la dite Ville de St Henri; certifie par les présentes et fais rapport sous mon serment d'office que le *heute le jour de Decembre* mil huit cent quatre vingt treize j'ai affiché deux vraies copies dûment certifiées de l'avis public de *la nouvelle*

de cette conseil ci-annexe dans les langues Française et Anglaise comme suit savoir:- Une vraie copie dûment certifiée dans les langues Française et Anglaise à la porte de l'église Catholique Apostolique et Romaine de St Henri sise et située en la Ville de St Henri coin des rues St Jacques et St Pierre et une autre copie dûment certifiée dans les langues Française et Anglaise à la porte de l'Hotel-de-Ville de St Henri sise et située en la Ville de St Henri coin des rues Notre-Dame et St Jacques étant les Places ordinaires des affiches Et je certifie de plus avoir lu les dits avis public en langue Française et Anglaise à haute et intelligible voix à la porte de l'Eglise Catholique Apostolique et Romaine de St Henri à l'issue du service Divin du matin le Dimanche le *heute le jour de Decembre* étant les Dimanches que j'ai lu les dits avis public et qui suivait immédiatement le jour ou les dits avis public ont été rendus publiques

En foi de quoi j'ai dressé et donné le présent rapport pour servir et valoir ce que de droit.

St Henri ce

St James 1894

L.N. Sonccal

Constable Spécial

two for St Augustin Ward and two for St James Ward for representing the town of St Henry as above mentioned.

Given at St Henry under my hand and the seal of the corporation this thirtieth day of December one thousand eight hundred and ninety three.

OFFICE OF THE COUNCIL
NO 5 PLACE ST HENRY

Jules Beauchamp

Sec-Treasurer



APPAR

etions

aura lieu

t qua-

dinaire

eurs mu-

le pour la

savoir

etre

quartier

er St Hen

ri

rentieme

Y CONCERN

elections

place on

undred and

Henry in

said Town

into a

and hour

of St Henry

Ward,

P23/E2,99

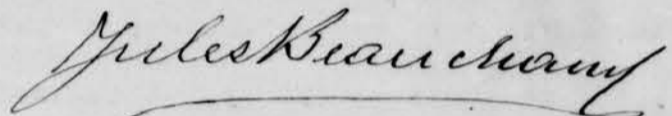
PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE ST HENRI

AUX HABITANTS DE LA VILLE DE ST HENRI ET A TOUS CEUX QU'IL APPAR
TIENDRA

Avis public est par le présent donné que la nomination pour les elections
générales du Maire et de huit conseillers pour la ville de St Henri, aura lieu
LUNDI, le huitième jour du mois de Janvier, mil huit cent quatre vingt qua-
torze, a dix heures du matin a St Henri a l'Hotel-de-Ville, au lieu ordinaire
des sessions du conseil de la dite ville; et pour ces fins les électeurs mu-
nicipaux de la ville de St Henri, sont convequés en assemblée générale pour la
nomination des candidats, au lieu, heure et jour ci-dessus indiqués: savoir
LElection du Maire et de huit conseillers pour la vile de St Henri a etre
élu comme suit savoir: -deux pour le quartier St Jacques, deux pour la quartier
St Augustin, deux pour le quartier St Antoine et deux pour le quartier St Hen
ri
pour représenter la ville de St Henri comme tels.

Donné a St Henri sous mon seing et le sceau de la corperation ce trentieme
jour de Decembre mil huit cent quatre vingt treize.

BUREAU DU CONSEIL
No5 PLACE ST HENRI



Sec-Tresorier


PROVINCE OF QUEBEC
TOWN OF ST HENRY

TO THE INHABITANTS OF THE TOWN OF ST HENRY AND TO ALL WHOM IT MAY CONCERN

PUBLIC NOTICE is hereby given that the nomination for the general elections
of mayer and eight counsellors for the town of St Henry, shall take place on
monday the eighth day of the month of January one thousand eight hundred and
ninety four at the hour of ten of the clock in the morning, at St Henry in
the Town-Hall the ordinary place of meetings of the Council of the said Town
and for these reasons the municipal electors are called together into a
general meeting for the nomination of candidates, at the place date and hour
above mentioned, Viz: -of mayer and eight counsellors for the town of St Henry
to be elected as follows, two for St Antoine Ward, two for St Henry Ward,
two for St Augustin Ward and two for St James Ward for representing the tow
of St Henry as above mentioned.

Given at St Henry under my hand and the seal of the corporation this thir-
tieth day of December one thousand eight hundred and ninety three.

OFFICE OF THE COUNCIL
NO 5 PLACE ST HENRY



Sec-Treasurer

P23/E2,99

5 5 3 2 A

PROVINCE DE QUEBEC

VILLE DE ST HENRI

Isoussigné L.N.Sonecal Constable spécial de la Ville de St Henri et résidant en la dite Ville de St Henri; certifié par les présentes et fais rapport sous mon serment d'office que le *heuteure pour le Decembre* mil huit cent quatre vingt treize j'ai affiché deux vraies copies dûment certifiées de l'avis public de *la nomination*

le huit conseil sur main
ci-annexé dans les langues Française et Anglaise comme suit savoir:- Une vraie copie dûment certifiée dans les langues Française et Anglaise à la porte de l'Eglise Catholique Apostolique et Romaine de St Henri sise et située en la Ville de St Henri coin des rues St Jacques et St Pierre et une autre copie dûment certifiée dans les langues Française et Anglaise à la porte de l'Hotel-de-Ville de St Henri sise et située en la Ville de St Henri coin des rues Notre-Dame et St Jacques étant les places ordinaires des affiches Et je certifie de plus avoir lu les dits avis public en langue Française et Anglaise à haute et intelligible voix à la porte de l'Eglise Catholique Apostolique et Romaine de St Henri à l'issue du service Divin du matin le Dimanche le *heuteure pour le Decembre* étant le Dimanche que j'ai lu les dits avis public et qui suivait immédiatement le jour ou les dits avis public ont été rendus publics

En foi de quoi j'ai dressé et donné le present rapport pour servir et valoir ce que de droit.

St Henri ce

St James 1894

L.N.Sonecal

Constable Spécial

APPAR

etions

aura lieu

t qua-

dinaire

eurs mu-

e pour la

savoir

etre

a quartier

ier St Hen

ri

trentieme

Henry

AY CONCERN

elections

place on

hundred and

Henry in

the said Town

into a

te and hour

of St Henry

ry Ward,

to be elected as

two for St Augustin Ward and two for St James Ward for representing the town

of St Henry as above mentioned.

Given at St Henry under my hand and the seal of the corporation this thirtieth day of December one thousand eight hundred and ninety three.

OFFICE OF THE COUNCIL
NO 5 PLACE ST HENRY

Jules Beauchamp

Sec-Treasurer



P23/E2,99

5 5 3 2 A

APPAR

estions

ra lieu

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE ST HENRI

issoussigné L.N.Senechal Constable spécial de la Ville
de St Henri et résidant en la dite Ville de St Henri,
certifie par les présentes et fais rapport sous mon ser-
ment d'office que le *veut-être pour de Décembre*
mil huit cent quatre vingt treize j'ai affiché deux vraies
copies dûment certifiées de l'avis public de *la nomination*

de Louis Casella sur maire
ci-annexé dans les langues Française et Anglaise comme
suit savoir:- Une vraie copie dûment certifiée dans les
langues Française et Anglaise à la porte de l'Eglise
Catholique Apostolique et Romaine de St Henri sise et
située en la Ville de St Henri coin des rues St Jacques
et St Pierre et une autre copie dûment certifiée dans
les langues Française et Anglaise à la porte de l'Hotel
de-Ville de St Henri sise et située en la Ville de St
Henri coin des rues Notre-Dame et St Jacques étant les
places ordinaires des affiches Et je certifie de plus
avoir lu les dits _____ avis public en lang
Française et Anglaise à haute et intelligible voix à la
porte de l'Eglise Catholique Apostolique et Romaine de
St Henri à l'issue du service Divin du matin le Dimanche
le *veut-être pour de Décembre* étant le Dimanche
j'ai lu les dits _____ avis public et qui sui-
vait immédiatement le jour ou les _____ dits
avis public ont été rendus publics

En foi de quoi j'ai dressé et donné le present rapport
pour servir et valoir ce que de droit.

St Henri ce

St James 1893

L.N. Senechal

Constable Spécial

and
ary in
said Town
into a
and hour
of St Henry
y Ward,

to be elected as follows, to

two for St Augustin Ward and two for St James Ward for representing the town
of St Henry as above mentioned.

Given at St Henry under my hand and the seal of the corporation this thir-
tieth day of December one thousand eight hundred and ninety three.

OFFICE OF THE COUNCIL
NO 5 PLACE ST HENRY

Jules Beauchamp

Sec-Treasurer



P23/E2,99

No 5537a

avis et retour pour
la nomination des
Maires & leur Con-
seils pour 1894

[Signature]

ce 8 Janvier 1894

SILVERB
LINEN